

**SCHÉMA DE L'ENFANCE,
DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE
DE LA MARTINIQUE**
2025-2030





Édito du Président du Conseil Exécutif de Martinique

Offrir un cap structurant à l'action publique en faveur de notre jeunesse, de notre enfance et des familles

La Martinique traverse des mutations profondes avec un vieillissement démographique, une précarisation croissante des familles, un départ massif de nos jeunes, une vulnérabilité accrue de certains enfants. À cela s'ajoutent un taux élevé de monoparentalité, une recrudescence des mesures judiciaires en protection de l'enfance et des difficultés persistantes liées à la précarité et au chômage, qui fragilisent davantage nos familles. Face à ces défis, notre responsabilité collective est de construire des réponses cohérentes, efficaces et fermement ancrées dans la réalité de notre territoire.

Ce Schéma de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille 2025-2030 est l'expression de cette ambition. **Il porte une promesse : celle d'un avenir meilleur pour nos enfants, nos jeunes et leurs familles. Il témoigne également de la volonté forte de la Collectivité de faire de l'action sociale un levier de transformation durable de la Martinique.**

Notre réponse à ces défis ne peut être qu'inclusive et collaborative. C'est pourquoi ce schéma a été construit en associant l'ensemble des acteurs du terrain, institutions, associations, experts, familles et jeunes, pour poser les bases d'une action forte, adaptée aux besoins de chacun. Il repose sur quatre axes fondateurs :

1. Renforcer la prévention, le repérage précoce et le suivi des populations vulnérables, en intervenant dès les premiers signes de fragilité pour éviter que des situations critiques ne se développent
2. Améliorer et coordonner les dispositifs existants pour une prise en charge plus efficace, en optimisant nos ressources et en favorisant la coopération entre acteurs
3. Offrir des perspectives ambitieuses et inclusives à la jeunesse, que ce soit par l'éducation, l'accès à la culture ou le soutien à l'engagement citoyen, afin que chaque jeune puisse s'épanouir pleinement ici, en Martinique
4. Accompagner les familles face à l'évolution de leurs structures et de leurs besoins, en adaptant nos dispositifs à la diversité des situations familiales et aux enjeux contemporains

Ce document stratégique est le fruit d'un travail collectif remarquable. Il s'appuie sur un diagnostic partagé, sur l'intelligence de nos partenaires et sur l'engagement sans faille de nos équipes. Je tiens à saluer chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à son élaboration. Leur dévouement témoigne de la force de notre volonté commune.

La CTM, dans son rôle de chef de file de l'action sociale et médico-sociale, continuera à mobiliser toutes ses compétences, en coordination étroite avec l'ensemble des acteurs, pour faire vivre les actions concrètes et ambitieuses prévues dans ce schéma. Ensemble, construisons une Martinique plus juste, plus solidaire et résolument tournée vers l'avenir.

Serge LETCHIMY

Président du Conseil Exécutif de Martinique

*Nou ka fè'y
épi zot !*



Mot du **Président de l'Assemblée**

Un engagement renouvelé pour l'avenir de nos enfants, de notre jeunesse et de nos familles !

C'est avec une profonde conviction et une détermination sans faille que je vous présente aujourd'hui le Schéma de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille pour la période 2025-2030. Ce document est bien plus qu'un simple plan d'action : il constitue une feuille de route ambitieuse pour répondre aux besoins de nos jeunes générations et de leurs familles dans un monde en constante évolution.

Depuis toujours, notre territoire s'est engagé à protéger les plus vulnérables et à offrir à chacun les moyens de construire son avenir. Mais aujourd'hui, cet engagement doit être renforcé face aux nouveaux défis qui se posent à nous. Précarité sociale, fracture numérique, égalité des chances, santé mentale des jeunes... autant d'enjeux auxquels nous devons répondre avec efficacité et volontarisme.

Le schéma que nous dévoilons aujourd'hui a été élaboré de manière collaborative, en concertation avec l'ensemble des acteurs de notre territoire : élus locaux, associations, professionnels de l'action sociale, établissements scolaires, et bien sûr, les familles elles-mêmes. Car nous sommes convaincus que c'est ensemble, en conjuguant nos forces, que nous pourrons relever ces défis.

Ce schéma s'articule autour de trois priorités :

- 1.** Assurer un accompagnement global et adapté pour chaque enfant et chaque famille. Qu'il s'agisse d'accéder à des services de qualité, de favoriser l'inclusion ou d'offrir un soutien précoce, notre priorité est d'apporter des réponses personnalisées et efficaces.
- 2.** Préparer les jeunes à devenir des citoyens éclairés et engagés. En mettant l'accent sur l'éducation, l'accès à la culture, et la prévention des discriminations, nous donnons à chacun les clés pour participer activement à la vie de notre société.
- 3.** Promouvoir un territoire solidaire et protecteur. Cela implique de renforcer nos dispositifs de protection de l'enfance, mais aussi d'innover dans nos pratiques pour prévenir les situations de crise.

Il traduit une vision : celle d'un territoire où chaque enfant peut grandir en toute sécurité, chaque jeune peut se projeter avec ambition, et chaque famille trouve le soutien dont elle a besoin.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce schéma. Votre engagement, vos idées et votre énergie sont les piliers de cette dynamique collective.

Ensemble, nous construisons un avenir où la solidarité, l'égalité et l'espoir demeurent au cœur de nos actions. Ensemble, nous faisons de ce schéma une réalité.

Avec toute ma confiance et mon engagement renouvelé.

Lucien SALIBER
Président de l'Assemblée

Sommaire

Préambule

5

1. Vers un Schéma de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille 7-15

1.1 La nécessité de répondre aux problématiques du territoire 7

1.2 Dans un cadre légal renforcé 9

1.2.1 Le contexte législatif et réglementaire 9

1.3 Selon une méthodologie d'élaboration basée sur la concertation et une vision partagée 12

1.3.1 Présentation des acteurs de la concertation 12

1.3.2 Présentation de la démarche méthodologique 15

1.3.3 Les outils d'élaboration de la démarche 15

2. Diagnostic des besoins du territoire 17-47

2.1 Les attentes de la population martiniquaise 18

2.1.1 Données sociodémographiques 18

2.1.2 Les principales caractéristiques de la population martiniquaise 19

2.1.3 Les demandes explicites formulées par les usagers 22

2.1.4 Les besoins relevés par les acteurs du territoire (professionnels & partenaires) 25

2.2 Présentation de l'offre en équipement sur le territoire 31

2.2.1 Présentation des structures et des dispositifs 31

2.2.2 Regard réflexif sur l'offre sociale et médicosociale 42

2.2.3 Synthèse AFOM : confrontation des résultats du diagnostic interne et externe 44

2.2.4 Les nouveaux enjeux du Schéma de l'Enfance, de la Jeunesse et la Famille 47

3. Plan d'action : vers une orientation stratégique des interventions 48-124

3.1 Les axes stratégiques du Schéma 49-64

3.2 Les actions identifiées 65

3.2.1 Focus sur les actions identifiées 65-67

3.2.2 Plan d'actions 68

Axe stratégique 1 69

Axe stratégique 2 79

Axe stratégique 3 97

Axe stratégique 4 111

3.2.3 Echéanciers 118

4. Les instances de pilotage, de suivi et d'évaluation 125-129

5. Cartographie des besoins en équipements en Protection de l'Enfance 130-134

Glossaire 135



Préambule

L'Enfance, la Jeunesse et la Famille constituent les bases fondamentales de toute communauté humaine. C'est pourquoi l'analyse des mutations de notre société, l'identification des enjeux nouveaux et la mise en œuvre des politiques publiques adaptées sont des étapes importantes pour donner une réponse aux problématiques récurrentes et émergentes qui touchent l'Enfance, la Jeunesse et la Famille.

C'est à travers un schéma que la Collectivité Territoriale de Martinique entend mettre en œuvre ces orientations en faveur des trois publics cibles (Enfance/Jeunesse/Famille).

Ce document de planification se veut être un instrument de pilotage des politiques à mener dans les trois domaines d'intervention.

Sur la base d'une analyse des besoins des usagers, d'un état des lieux de l'offre d'équipements et de services et d'une évaluation des ressources disponibles, le Schéma va permettre de programmer l'évolution des dispositifs actuels, la création de structures et la détermination d'un plan d'actions.

L'élaboration du schéma a été réalisée en partenariat avec les directions métiers œuvrant au sein de la Collectivité mais également avec les différents partenaires institutionnels :

CAF, ARS, Justice, Rectorat...intervenant sur les 3 thématiques.

Il s'agissait notamment de mettre en lumière les articulations interinstitutionnelles et inter partenariales afin de formaliser les niveaux de collaboration nécessaires à la réalisation des actions retenues dans les différents axes.



1

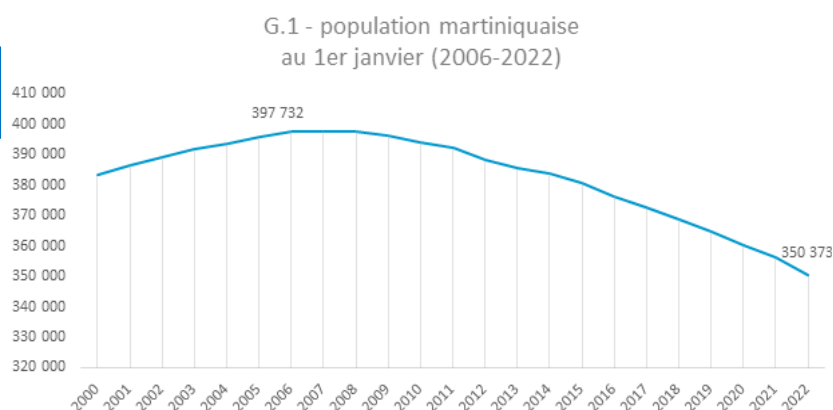
Vers un Schéma de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille en Martinique

1 Vers un Schéma de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille en Martinique

1.1 La nécessité de répondre aux problématiques du territoire...

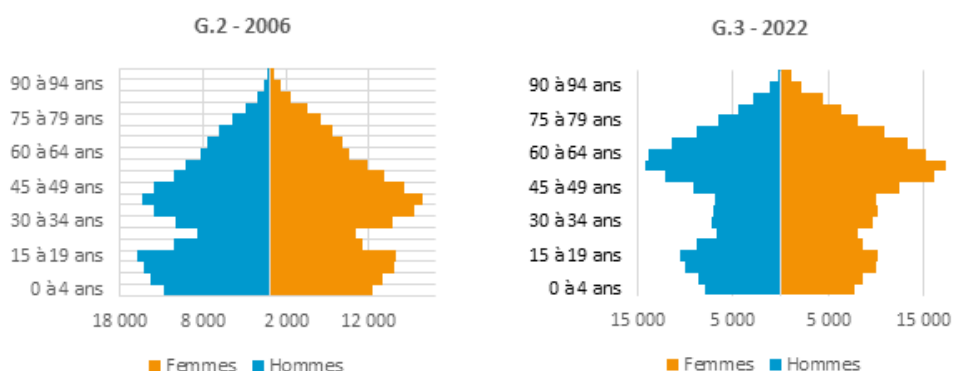
La Collectivité Territoriale de Martinique, forte de 361 019 habitants¹, est confrontée à diverses problématiques liées aux caractéristiques sociodémographiques et économiques du territoire : décès, forte chute des naissances, départ massif des 18-24 ans, augmentation du nombre de familles monoparentales en situation de précarité, prégnance du chômage (notamment celui des jeunes) dans une économie fragile, progression du phénomène de délinquance juvénile, etc.... Le territoire accuse en 16 ans, du 1^{er} Janvier 2006 au 1^{er} janvier 2022 une perte de 47 359 de ses enfants, soit -11,9 % de sa population entre 2006 et 2022.²

Données graphiques



La comparaison des pyramides des âges de 2006 et 2022 souligne une évolution marquée par l'augmentation du nombre et de la proportion dans la population totale des personnes âgées.

Pyramides des âges de la population martiniquaise



Ces problématiques affectent les familles martiniquaises, singulièrement les plus vulnérables. La prévention des risques qui y affèrent représente donc un enjeu majeur pour la Collectivité Territoriale.

¹ INSEE Flash Martinique n°210, paru le 19/12/2024

² INSEE, Estimation de la population au 1^{er} janvier 2022, Chiffres détaillés, 18/01/2022, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893198>



IL EST À NOTER

En 2019, la Collectivité a consacré un budget de **367,3 M€**

à l'action sanitaire et sociale, ce qui confirme que ce volet est au premier plan des dépenses et témoigne de son engagement en la matière. Y sont annexées les dépenses pour la formation professionnelle et l'apprentissage, l'éducation et l'enseignement supérieur.

Dans ce contexte, la nouvelle gouvernance territoriale cumulant les compétences exercées précédemment par le Conseil général et le Conseil régional a fait le choix de l'élaboration d'un schéma de l'organisation sociale et médico-sociale qui prendrait en compte toutes les spécificités des publics impactés. Outre **l'Enfance et la Famille**, sujets du schéma départemental de 2008-2012 précédent, un accent particulier a été mis sur **la Jeunesse** dont il est rappelé le départ massif du territoire pour d'autres conditions de vie, d'études et d'opportunités professionnelles. Il faut donc donner des perspectives à cette jeunesse pour conserver le dynamisme du Territoire. C'est pourquoi la Collectivité mène une politique volontariste en la matière, notamment à travers ce nouveau schéma. La jeunesse en devient une priorité affirmée.

Ainsi, le Schéma de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille s'inscrit dans la volonté de la Collectivité Territoriale de Martinique d'adapter sa politique sociale aux différentes problématiques relevées. Les solutions d'accompagnement et de soutien devront alors intégrer la transversalité des différentes thématiques Enfance, Jeunesse, Famille dans une démarche efficiente.

Ce schéma se présente donc comme un document fondé sur une vision partagée de tous les acteurs du territoire intervenant auprès des populations cibles, sur les cinq ans à venir. La mobilisation de tous a permis de définir des orientations qui seront au cœur des prochaines interventions et projets de prise en charge et permettront d'insuffler une nouvelle dynamique d'accompagnement des publics de manière durable.

L'élaboration de ce Schéma s'est inscrite dans un contexte législatif et réglementaire qui place la Collectivité Territoriale de Martinique comme **chef de file de l'action sociale et médico-sociale** et plus particulièrement en matière de Protection de l'Enfance.



En résumé

En résumé, eu égard aux problématiques du territoire et compte tenu de ses prérogatives, la Collectivité Territoriale de Martinique introduit un nouveau schéma prenant en compte les trois domaines de **l'Enfance, la Jeunesse et la Famille** pour répondre aux préoccupations prégnantes de ces publics.

L'élaboration du présent schéma Enfance Jeunesse Famille 2025-2030 tient compte du cadre institutionnel et législatif inhérent aux domaines dévolus, présentés ci-après.

Article L312-4 du Code de l'action sociale et de la famille et de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002

2 - Mémento : En vertu de l'article L312-5 du Code de l'action sociale et des familles et de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, les schémas d'organisation sociale et médico-sociale, établis pour une période maximum de cinq ans en cohérence avec ceux mentionnés aux articles L. 6121-1 et L. 6121-3 du code de la santé publique et les dispositifs de coordination prévus au chapitre V du titre IV du livre Ier :

- **Apprécie la nature, le niveau et l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux de la population.**
- **Dressent un bilan quantitatif et qualitatif de l'offre existante.**
- **Déterminent les perspectives et les objectifs de développement de l'offre et, notamment, ceux nécessitant des interventions sous forme de création, de transformation ou suppression d'établissements et services, et le cas échéant, d'accueils familiaux.**
- **Précisent le cadre de la coopération entre les établissements et les services afin de satisfaire les besoins précités**
- **et définissent les critères d'évaluation des actions mises en œuvre.**



Vers un Schéma de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille en Martinique

1.2 Dans un cadre légal renforcé...

1.2.1 Le contexte législatif

Plusieurs textes jalonnent le cadre légal des politiques publiques en faveur de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille, déterminant ainsi le socle des modalités d'accompagnement de ces publics. En outre, des dispositifs déployés sur les territoires de proximité concourent à une prise en compte concrète des problématiques de terrain.



La loi n°2004-804 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales concède aux conseils régionaux et départementaux des prérogatives en matière d'infrastructures scolaires et d'insertion des jeunes.

« Le Conseil départemental adopte (...) le schéma prévisionnel des formations des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spéciale, des lycées professionnels maritimes et des établissements d'enseignement agricole..., et arrête après avis du conseil départemental de l'éducation nationale, en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social, leur localisation, capacité d'accueil, secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves ». (*Art. L.213-1 et L. 214-1 du code de l'éducation*)

En matière de mise en œuvre des mesures ordonnées par l'autorité judiciaire, le service de l'aide sociale à l'enfance est seul compétent pour assurer la mise en œuvre des mesures prises par les magistrats au titre de l'article 375-2, du 3° de l'article 375-3, de l'article 375-4 et de l'article 375-5 du code civil. (*Art. 59- Mise en œuvre de la protection judiciaire de la jeunesse*).

Le conseil départemental est compétent pour attribuer aux jeunes en difficultés, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. Il est ainsi créé un fonds d'aide aux jeunes, placé sous son autorité. Tout jeune bénéficiaire d'une aide du fonds fait l'objet d'un suivi dans sa démarche d'insertion. (*Article L.263-3 du code de l'action sociale et des familles*).

La région adopte le plan régional de développement des formations professionnelles et s'assure de sa mise en œuvre. Dans sa partie consacrée aux jeunes, elle prend en compte les besoins liés à l'hébergement et à la mobilité de ces jeunes, permettant de faciliter leur parcours de formation. (*Art. L. 214-13. du code de l'éducation*).



La loi n°2005-706 du 27 juin 2005 cible la montée en compétence de l'assistant maternel et de l'assistant familial.

Cette loi vise à :

- Clarifier les statuts des assistants familiaux et des assistants maternels et à renforcer l'attractivité des métiers notamment en reconnaissant la profession par l'institution d'un diplôme d'État ;
- Améliorer la qualité de l'accueil, la professionnalisation et l'intégration des assistants familiaux dans les équipes de l'Aide sociale à l'enfance.



La loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance consacre le Département comme chef de file de la protection de l'enfance

La loi du 5 mars 2007 s'articule autour de quatre axes majeurs :

- **Le renforcement de la prévention et de la prise en charge précoce, dès la période périnatale**
Rôle pivot donné à la PMI avec extension de ses attributions dans le domaine de la prévention médico-sociale
Confirmation de la place de prévention spécialisée en matière de protection de l'enfance
- **L'amélioration du repérage et du traitement des informations relatives aux situations de danger, en réorganisant la procédure de signalement**
Substitution de la notion « d'enfant en danger » à celle de « maltraitance »
Centralisation des informations préoccupantes avec la création dans chaque département d'une Cellule opérationnelle départementale de signalement, « cellule de recueil, de traitement et d'évaluation d'informations préoccupantes (CRIP) ».
- **La diversification et l'individualisation des modes d'intervention/prise en charge des enfants protégés**
Affirmation du principe de subsidiarité de la protection judiciaire par rapport à l'intervention administrative
L'enfant est replacé au cœur du dispositif de protection de l'enfant (intérêt supérieur de l'enfant, prise en compte de ses besoins fondamentaux, respect de ses droits)
De nouvelles prestations concernant le mode de prise en charge sont créées, telles que :
 - « L'accompagnement en économie sociale et familiale »
 - « La mesure d'aide à la gestion du budget familial (MAGBF) »Possibilité d'accueil d'urgence du mineur pendant 3 jours sans accord parental, accueil modulable
- **La création de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) afin de « mieux connaître l'enfance en danger pour mieux prévenir et mieux traiter ».**



La loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance renforce la loi du 05 mars 2007 et la place de l'enfant au centre des interventions

Cette loi est construite suivant 3 enjeux majeurs :

- L'amélioration de la gouvernance nationale et locale de protection de l'enfance (avec notamment la création du CNPE, la mise en place de protocoles territoriaux interinstitutionnels, le renforcement des ODPE et de l'importance donnée à l'observation, la recherche et la formation, mise en place d'un médecin référent)
- La sécurisation du parcours de l'enfant en protection de l'enfance (renforcement de la place du PPE, ...)
- L'adaptation du statut de l'enfant placé sur le long terme (mise en place de commissions d'examen de la situation des enfants confiés, délai de placements, ...)
- **Elle précise le périmètre de la protection de l'enfance en distinguant 4 étapes d'intervention (actions de prévention, repérage, décisions administratives et décisions judiciaires prises pour sa protection).**



La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

Ses principaux objectifs :

- Créer les conditions de la généralisation de la culture de l'engagement citoyen tout au long de la vie : encourager la citoyenneté, l'engagement et la participation des jeunes au service de l'intérêt général
- Accompagner les jeunes dans leur parcours d'autonomie
- Agir sur le logement social et l'égalité d'accès au logement, favoriser la mixité sociale et le vivre ensemble et lutter contre les phénomènes de ségrégation territoriale
- Agir pour renforcer l'égalité réelle (...).



La loi n° 2022-140 du 7 Février 2022 de protection des enfants, dite Loi TAQUET

Objectifs visés par la loi :

- Améliorer le quotidien des enfants protégés, interdiction de séparer les fratries, interdiction des sorties sèches de l'enfant suivi par l'ASE, dès 2024 interdiction totale de l'accueil à l'hôtel des mineurs et jeunes majeurs...
- Mieux protéger les enfants contre les violences (contrôle systématique des antécédents judiciaires des professionnels et bénévoles intervenant auprès des enfants dans les structures pour mineurs, soutien matériel éducatif psychologique du mineur qui se prostitue occasionnellement...
- Améliorer l'exercice du métier d'assistant familial (spécialisation des assistants pour les cas d'urgence, amélioration de leurs conditions de travail...
- Renforcer la politique de protection maternelle et infantile (création d'1 maison de l'enfant et de la famille dans les départements volontaires...
- Mieux protéger les mineurs non accompagnés (accueil provisoire d'urgence pour tout mineur privé de la protection de sa famille...



1.3 Selon une méthodologie d'élaboration basée sur des principes de concertation et une vision partagée

Au regard des éléments qui précèdent, le Schéma de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille de la Martinique a pour vocation de devenir le document de référence et l'outil de pilotage et de suivi des politiques de la Collectivité Territoriale sur les trois thématiques pour les cinq années à venir.

La méthodologie d'élaboration adoptée a pour objectif de cibler et coordonner les problématiques relevées en vue de résultats réalisables.

Par ailleurs, il favorisera l'établissement d'un protocole - *avec les différents responsables institutionnels et associatifs amenés à mettre en place des actions de prévention en direction de l'enfant, de la jeunesse et de sa famille.*

Ce protocole *définira notamment les modalités de mobilisation et de coordination de ces responsables autour de priorités partagées pour soutenir le développement des enfants et prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives* » (Loi n°2016-297, art. 2 du 24 mars 2016).

Ainsi, cette démarche méthodologique qui vise la construction collective du Schéma de l'enfance, de la jeunesse et de la famille a mobilisé divers acteurs et partenaires.

1.3.1 Présentation des acteurs de la concertation

L'élaboration du Schéma a appelé le concours d'acteurs internes et externes à la Collectivité, au vu de leurs missions stratégiques ou opérationnelles. Bien entendu, les publics cibles y ont porté leur contribution.



Les acteurs de la Collectivité Territoriale

Les Élus de la CTM, en charge de l'éducation, de la jeunesse et des sports pour une vision politique et stratégique du Schéma Enfance, Jeunesse Famille

Les professionnels des directions qui interviennent sur les thématiques de l'enfance, la Jeunesse et la Famille

Les directions :

- Direction Prévention et Protection Enfance et Famille (DPPEF)
- Direction de la politique de Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Sexuelle
- Direction de l'Insertion
- Direction des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux
- Direction de la jeunesse, de l'engagement et de la vie associative
- Direction de l'emploi, de la formation, et de l'orientation
- Direction de la Transition numérique
- Direction des Sports
- Direction du développement et de la valorisation de l'action culturelle

Au sein des satellites de la CTM

- La Maison Martiniquaise des Personnes Handicapées (MMPH)
- L'AGEFMA



Les Partenaires institutionnels et associatifs

- La Caisse d'Allocations Familiales
- Les services de l'état dans leurs prérogatives :
 - Rectorat
 - Parquet
 - Tribunal de Grande instance
 - Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
 - Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
 - Agence Régionale de Santé (ARS)
 - Délégués du préfet
 - et chefs de projet à la politique de la ville
- L'Association des maires de Martinique, les EPCI pour une approche des problématiques de l'enfance, la jeunesse et la famille sur les différents territoires géographiques et les intercommunalités.
- Les Comités et Associations, pour la préservation des droits et l'épanouissement de l'enfance, la jeunesse et la famille en matière de logement, d'accompagnements divers, de sports et loisirs
- Les structures d'accueil associatives et autres (gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux).
- Des lieux d'accueil parent-enfant, notamment la Maison de la parentalité.
- Des représentants du domaine culturel (*théâtre, musique, etc.*).
- Des sociologues et psychologues.



Les usagers de l'enfance, la jeunesse et de la famille

À ce stade de l'étude, il est nécessaire de définir les termes « *enfance, jeunesse, « famille* » qui embrassent des dimensions très larges.



L'Enfance

Selon la *Convention internationale des droits de l'enfant*, est appelé « enfant », « tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ».

Globalement, la tranche d'âge de 0 à 15 ans est retenue pour définir la période de l'enfance, comprenant :

- la *petite enfance* de 0 à 6 ans : période d'acquisition des caractéristiques humaines et construction de la personnalité chez le tout-petit ;
- l'*enfance proprement dite*, de 6 à 15 ans : période de consolidation des apprentissages antérieurs et de construction sociale (en tant que membre d'une collectivité, l'enfant cherche la compagnie de ses pairs) et morale (il développe une conscience nécessaire à la vie sociale et communautaire).



La Jeunesse

Il n'existe pas de définition « *universelle* » du jeune et le recours au seul facteur de l'âge ne semble pas adéquat.

Selon l'ONU, les jeunes constituent la tranche d'âge comprise entre 15 et 24 ans. Au sens de l'INSEE, l'âge d'un jeune s'étendrait jusqu'à 29 ans. Une récente étude en dénombre 66 000 âgés de 15 à 29 ans en Martinique.

Le concept de « *jeunesse* » est donc un ensemble regroupant des individus très différents, par leur âge (écart entre un lycéen de 15 ans et un jeune adulte de salarié) mais aussi par leur situation sociale.

Il renvoie à une succession d'étapes vers l'autonomie et la maturité. Mais il est indiscutable que les seuils d'entrée et de sortie de la jeunesse dépendent des milieux sociaux. Ainsi, il n'est pas étonnant qu'aux environs de 12-13 ans des problématiques de la jeunesse soient observées.



La Famille

Selon l'INSEE, une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

La famille se définit essentiellement par les liens de parenté constatés par la généalogie familiale. Elle recouvre aujourd'hui des ensembles plus ou moins importants et diversifiés allant de la famille nombreuse à la famille monoparentale, en passant par la famille dite famille recomposée. Il existe donc plusieurs typologies de la famille selon que l'on vive seul(e) ou accompagné(e), avec son ou ses enfants.

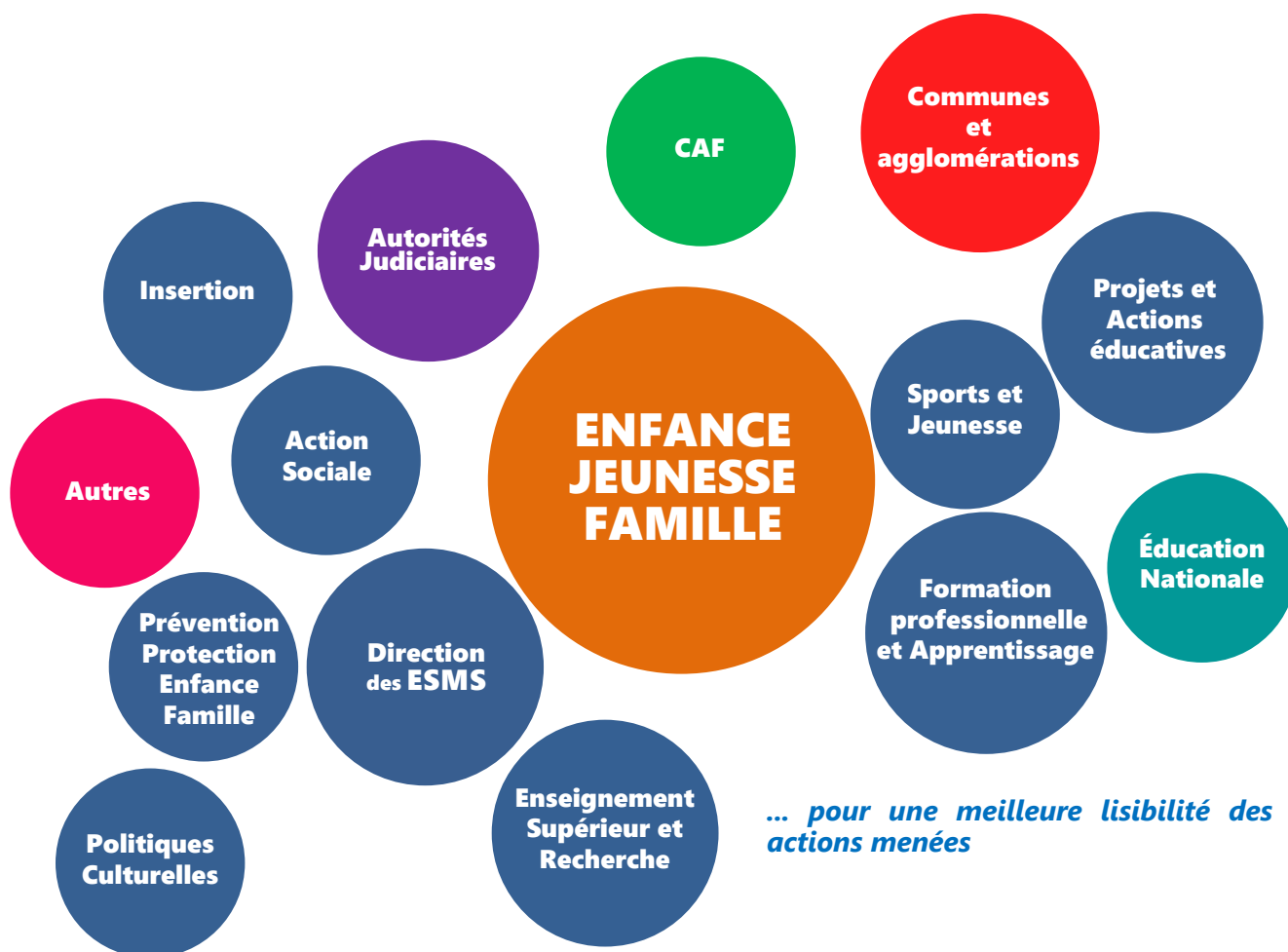


Conclusion

La mise en place d'une concertation en vue de l'élaboration du schéma de l'enfance, de la jeunesse et de la famille a été l'occasion de coordonner toutes les actions déjà déployées sur le territoire et d'entrevoir les projets à venir.

Tous ces acteurs ont coopéré pour l'étude des diverses thématiques du schéma prises dans leur ensemble.

Un besoin de transversalité entre les différents acteurs...



1.3.2 Présentation de la démarche méthodologique

Afin d'élaborer ce document stratégique et programmatique, la Collectivité Territoriale a privilégié une démarche permettant d'identifier et d'analyser les mutations de la société martiniquaise et de définir les politiques publiques à mettre en œuvre dans les trois domaines du schéma.

Ainsi, cette démarche comprend trois phases présentées comme suit :

Phase 1

Bilan des schémas existants et des politiques menées par la Collectivité Territoriale de Martinique en lien avec le périmètre du schéma.

Objectifs

Recenser les autres Schémas existants en Martinique sur les domaines de l'enfance, de la jeunesse et de la famille - Identifier les politiques menées par la Collectivité Territoriale sur ces domaines - Dresser un bilan quantitatif et qualitatif des schémas existants et des actions menées par la Collectivité de la Martinique sur les domaines de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.

Phase 2

État des lieux des structures et des besoins

Objectifs

Cette deuxième phase vise à réaliser un état des lieux des structures et des besoins sur le territoire en matière d'enfance, de famille et de jeunesse. Elle se base sur des analyses documentaires, des traitements de bases de données ainsi que des enquêtes de terrain.

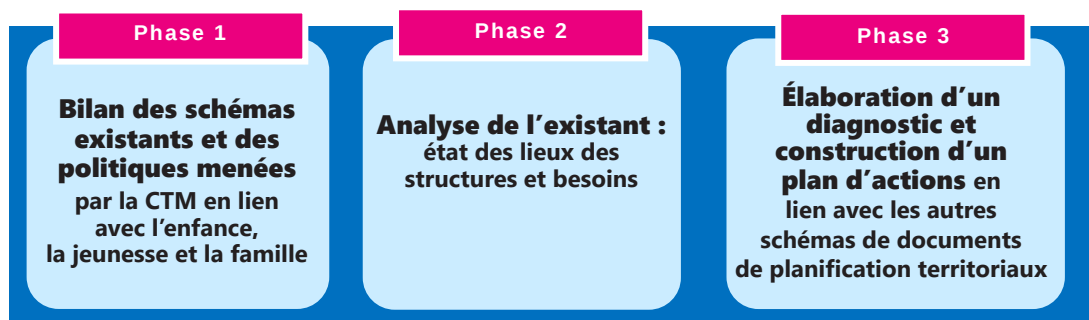
Phase 3

Élaboration du diagnostic et construction du plan d'action

Objectifs

Cette dernière phase consiste à élaborer en concertation et à rédiger le Schéma de l'enfance, de la jeunesse et de la famille de la Martinique 2025-2030

Au total : une intervention structurée autour de 3 phases



1.3.3 Les outils d'élaboration de la démarche

Plusieurs outils permettant une appréciation au plus proche des besoins de la population visée ont été utilisés.

- **Un questionnaire préalable à l'élaboration du Schéma** a été introduit afin d'avoir une première approche des problématiques prégnantes observées par ces directions. Elle consistait en une amorce de réflexions pour amener les partenaires à se questionner sur leurs propres observations.
- **Des ressources documentaires** émanant des directions de la Collectivité Territoriale de Martinique concernées par le schéma et autres partenaires ont été employées.

- Une **banque de données** a été créée via l'application *DROPBOX*, pour la transmission de documents en lien avec les 3 domaines du schéma par les différentes directions de la CTM.

D'autres outils de participation en direction des acteurs du territoire ont été utilisés pour appréhender et analyser les contours des trois thématiques du schéma.

- **Les entretiens et enquêtes de terrain**

Des acteurs ont été interrogés compte tenu de leur lien avec les thématiques du Schéma. De même des rencontres in situ ont eu lieu avec des gestionnaires de structures sociales et médico-sociales. Elles ont conforté l'état des lieux issu de la base documentaire mis à disposition par la CTM.

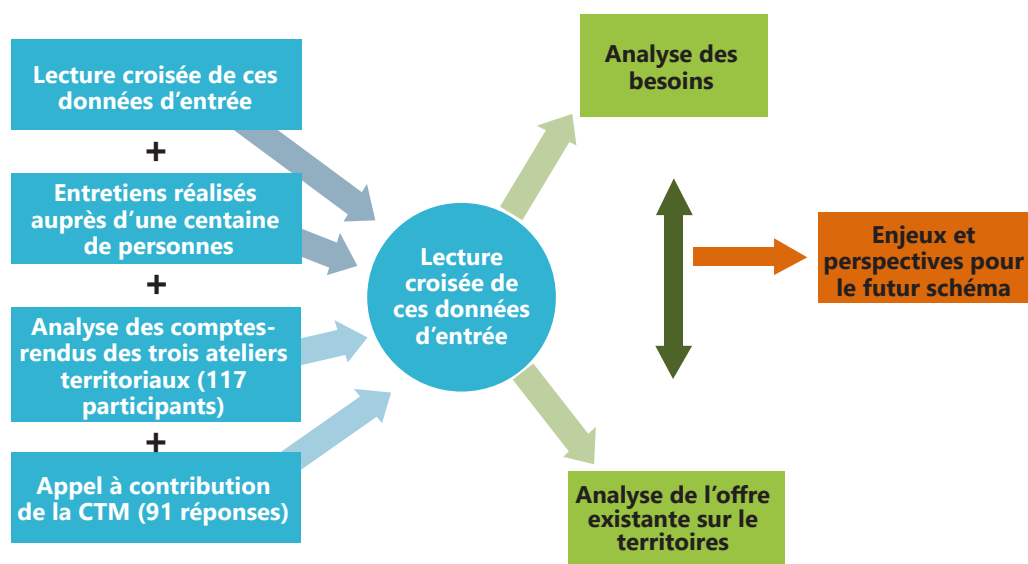
- **Un appel à contribution** en direction des publics de l'enfance, de la jeunesse et de la famille a été lancé permettant de répondre de manière anonyme à un questionnaire ciblant les difficultés qu'ils rencontreraient au quotidien et les solutions qu'ils souhaiteraient qu'il soit mis en œuvre en la matière.

Ce questionnaire concernait plusieurs volets, à savoir : *le Parcours scolaire, la formation, le logement, l'emploi, les moyens financiers et éducatifs, le transport, les informations sur les dispositifs existant sur le territoire, l'accès aux NTIC, à la culture, aux sports et loisirs et aux soins.*

- **La mise en place d'ateliers de concertation** sur les territoires géographiques du Nord, du Sud et du Centre de la Martinique.

Tous les partenaires (*élus, organismes publics, institutions, associations, professionnels de terrain, administrateurs, usagers...*) des différentes intercommunalités se sont rencontrés pour échanger autour des thématiques du schéma, réfléchir sur ses orientations et entrevoir les actions qui pourraient en découler.

La méthodologie d'élaboration du schéma est ainsi présentée



Conclusion

Le Schéma de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille de la Martinique 2025-2030 comprend donc l'élaboration :

- **D'un diagnostic partagé**, qui permet l'émergence de perspectives et d'objectifs de développement, communs.
- **D'une stratégie de territoire cohérente**, fonction d'ambitions identifiées, en particulier l'amélioration du repérage et du suivi des populations vulnérables, l'optimisation des dispositifs existants, et la (re) mobilisation de la jeunesse vers de nouvelles perspectives d'avenir

Afin d'atteindre ces ambitions, un plan d'actions est établi. Les fiches actions qui en découlent s'inscrivent dans le droit fil des orientations proposées par les différents acteurs et partenaires du schéma. Une mise en œuvre dynamique de la stratégie est attendue, qui tiendra compte des changements éventuels afin d'être au plus proche des besoins de la population.



2

Diagnostic des besoins du territoire

2.1 Les attentes de la population martiniquaise

2.1.1 Données sociodémographiques

Un territoire confronté à une décroissance démographique et un vieillissement de la population

Au 1er Janvier 2022, la Martinique comptait **361 019 habitants**³ répartis de manière inégale sur tout le territoire, près de la moitié de la population (44%) se trouvant dans le secteur géographique « Centre » (948 habitants/km²).

S'il existe des dynamiques démographiques entre ses différents territoires géographiques, avec une attirance marquée pour le secteur « Centre », la Martinique souffre d'une baisse continue de sa population depuis quelques années. Les naissances diminuent, la population vieillit et surtout, un nombre non négligeable de jeunes émigre vers l'Hexagone ou autres pays étrangers.

Ce phénomène migratoire, qui n'est pas nouveau, s'explique notamment par le fait que les **jeunes quittent le territoire** afin de trouver une offre de formation ou de meilleures perspectives d'emplois. Ces migrations sont donc aujourd'hui nourries « *par les contraintes que font peser sur les populations une offre éducative pas assez diversifiée, des marchés de l'emploi sous tension, des taux de chômage très élevés⁴ qui concourent à des difficultés d'insertion des jeunes* »⁵. Les jeunes martiniquais âgés de moins de 30 ans sont majoritairement concentrés dans le Centre, souvent la **dernière étape avant le départ** vers d'autres destinations.

En outre, il est constaté une **baisse de 2,17% du taux moyen annuel d'évolution sur les dix dernières années**.

Ainsi, il est mis en évidence une pénurie de jeunes sur le territoire, ce qui fonde la politique volontariste de la CTM en la matière.

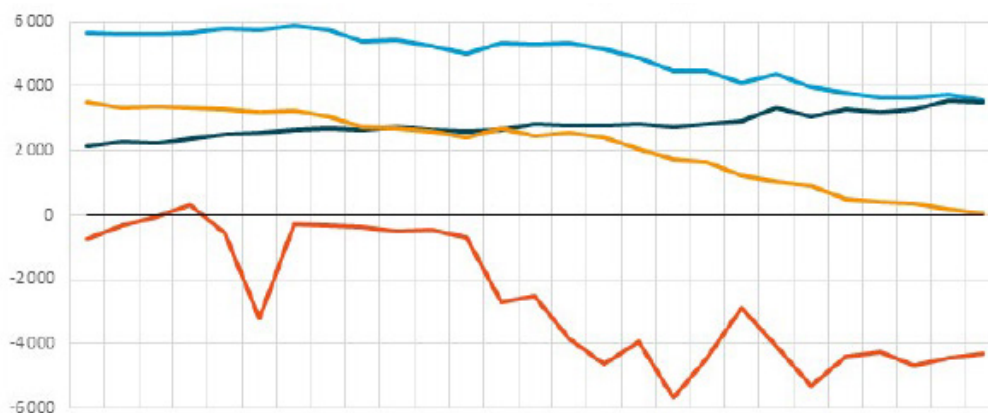
Depuis plusieurs années, on note une tendance à la diminution de la natalité. En 2022, 3490 enfants sont nés en Martinique soit 137 naissances de moins qu'en 2021⁶

La baisse des naissances provient également d'un taux de fécondité moins élevé chez les femmes : Il était de 1,88 enfant par femme en 2018 contre 1,66 en 2022⁷.

Par ailleurs, en 2020, il est mis en évidence un nombre de décès plus important que de naissances sur le territoire.⁵

Les projections de l'INSEE donnent, en 2030, un ratio inférieur à l'unité (0,7 naissances pour un décès⁸). Le solde naturel négatif viendra donc amplifier le dépeuplement.

G.4 - Mouvement naturel et solde migratoire apparent



3 INSEE Flash Martinique n°210, paru le 19/12/2024

4 18,6% à la Martinique contre 9,4% pour l'UE (taux de chômage au sens du BIT). Source : Eurostat 2015, in Observatoire des territoires.

5 TEMPORAL F., « Insertion professionnelle des jeunes ultramarins : DOM ou métropole ? », in Population, vol. 66, n° 3, 2011, p. 556.

6 INSEE, Flash Martinique n°189, paru le 25/09/2023

7 INSEE, Flash Martinique n°207, paru le 17/10/2024

8 INSEE, Flash n°66, juin 2017, « La décroissance démographique martiniquaise s'amplifierait à l'horizon 2030 ».

2.1.2 Principales caractéristiques de la population martiniquaise

Une structuration familiale marquée par l'histoire et aux caractéristiques particulières



En Martinique, les familles monoparentales représentent plus de la moitié des ménages avec enfants. Aux Antilles, plus que la monoparentalité elle-même, c'est sa durée qui la distingue radicalement des manières de faire famille qui s'observent ailleurs. Le modèle classique de la famille (couple/ enfant) y demeure très largement minoritaire.

En 2021, 51% des enfants en Martinique vivent avec leur mère dans une famille monoparentale contre 17% dans l'Hexagone.⁹

Nadine LEFAUCHEUR

Sociologue au CNRS et
à l'Université des Antilles

« Cette incidence particulièrement élevée de la monoparentalité et sa précocité dans la vie des mères comme dans celle des enfants invitent à s'interroger sur les spécificités des formes familiales antillaises, sur les modes de constitution des familles, et plus particulièrement des familles monoparentales, ainsi que sur les normes en matière de conjugalité et de parentalité dans l'espace caribéen. »¹⁰ Ainsi, plusieurs configurations dans la constitution de la famille sont présentes, comme la configuration « matrimoniale » (le mariage avant l'enfant) pour laquelle les situations monoparentales résultent de séparations ou de divorces. Ou encore la configuration « conjugale » à laquelle peuvent être associées plusieurs séquences monoparentales (la naissance d'enfant(s) précède fréquemment la cohabitation du couple parental et sa consécration ou non par le mariage).

« **Le couple mère « potomitan »-père absent [voir parfois père « potomitan »-mère absente]** représente un autre mode, fréquent, de constitution de la famille aux Antilles et de genèse des situations monoparentales [...] ». C'est un mode sans période de cohabitation parentale, où « la mise au monde ne conduit pas à la mise en couple ».

Mais le modèle de la mère « potomitan », porté en idéal sacrificiel (sans doute avec la contribution des politiques sociales et familiales), serait actuellement contesté, comme en témoigne la déclaration de la bloggeuse « La Tchapie » en 2012 : « *Moi, Femme Antillaise Poto Mitan, je démissionne de mes fonctions* ».

Plus encore, pour **Nadine LEFAUCHEUR**, « il semble que de nouveaux modèles de paternité et de coparentalité se cherchent, soit dans les tentatives de « mise à l'honneur » par les Églises du modèle nucléaire du couple parental marié et fidèle, soit dans la lutte contre les stéréotypes de genre et la recherche de nouveaux modèles, égalitaires, de relations entre les hommes et les femmes (*Almar et al.*, 2014), soit encore dans l'encouragement, par divers organismes de soutien à la parentalité et de médiation familiale, à la conception d'une coparentalité détachée de la conjugalité ».

Stéphannie MULOT

Professeure de sociologie
et anthropologie

rappelle, dans son écrit :

« Redevenir un homme en contexte antillais post-esclavagiste et matrifocal »¹¹, le caractère post-esclavagiste de notre société, et l'impact de ce passé sur les relations de genre et le système familial actuel : « les rapports de genre sont inscrits, encore aujourd'hui, dans une organisation familiale singulière – la matrifocalité – qui, si elle ne touche pas toutes les familles antillaises, représente cependant un type de structure et surtout de relations familiales courant et ancien ». Elle précise : le « consensus sur l'illégitimité du pouvoir paternel constitue la grande différence entre la matrifocalité antillaise et la monoparentalité telle que la société française la vit aujourd'hui par exemple » (le code noir ayant entériné la destitution paternelle des esclaves).

Nadia CHONVILLE

Docteure en sociologie et
professeure d'histoire géographique

Pour **Nadia CHONVILLE**¹², si nous sommes bien dans une société matrifocale, le patriarcat et la domination masculine restent réels. Par ailleurs, la place donnée à la relation mère-enfant comme seul lien familial reconnu pendant la période esclavagiste, n'était pas un phénomène culturel mais bien, pour elle, dès le départ, un phénomène politique qui présente un impact à long terme. C'était une volonté d'instaurer et de faire persister la déstructuration des liens familiaux, des liens tribaux, des structures africaines préexistantes qui auraient pu aider les africains mis en esclavage à lutter davantage encore contre la domination.

9 INSEE, Analyses Martinique n°75, paru le 14/01/2025

10 LEFAUCHEUR N. (2018), Situations monoparentales à la Martinique et idéal sacrificiel du potomitan, in Revue des politiques sociales et familiales, n°127, Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité », pp. 23-35.

11 MULOT S. (2009), Redevenir un homme en contexte antillais post-esclavagiste et matrifocal, in Revue Autrepard, 2009/1, n°49, pp. 117-135

12 Intervention lors de la journée d'étude sur les violences intrafamiliales, - Observatoire de la protection de l'enfance de Martinique (avril 2019)

13 Peter Wilson, cité par N. CHONVILLE dans thèse : Vers une déconstruction de la fiction hétéronormative dans le système scolaire martiniquais, 2017.

14 Idem

De plus, tout comme **Stéphanie MULOT**, elle s'appuie sur la dialectique réputation/respectabilité, développée Peter Wilson en 1969, pour analyser les relations de genre actuelles ; les valeurs de réputation trouvant « leurs sources dans l'organisation de la vie des esclaves, où les hommes de couleur n'avaient de valeur aux yeux des maîtres qu'à l'aune de leur force physique et de leurs qualités reproductives »¹³ pendant que la respectabilité se définit comme « un statut que les femmes antillaises cherchent à acquérir puis à conserver tout au long de leur vie en pratiquant la fidélité dans leur couple, une certaine discrétion sexuelle et une religiosité visible [...] »¹⁴.

Mais pour **Nadia CHONVILLE**, notre système de genre, aussi complexe soit-il, démontre en réalité la capacité d'adaptation de notre société ; sa capacité à inventer des systèmes adaptés à sa situation propre. C'est notre « compétence créole »¹⁵.

Un constat social préoccupant : une population peu qualifiée, au chômage et pauvre

Les données de l'INSEE font le constat du **niveau de qualification** moins élevé de la population martiniquaise en moyenne par rapport à la France hexagonale : le taux de non diplômés est de 2,4 points supérieurs à la valeur nationale et le taux de diplômés de l'enseignement supérieur est de sept points de pourcentage inférieurs à la valeur nationale. Toutefois, il existe une part importante de bacheliers, ce qui alimente l'hypothèse d'un **difficile accès à l'enseignement supérieur**. Cela est accentué par l'existence de **fortes disparités territoriales**, notamment en termes d'études supérieures.

Par ailleurs, il faut noter que plus de 70% des jeunes expatriés sont titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme du supérieur. Parmi les natifs de Martinique, la proportion de diplômés du supérieur est nettement plus élevée chez ceux qui résident hors de Martinique¹⁶.

Répartition des natifs hors de la Martinique de 15 à 34 ans selon le niveau de diplôme et le lieu de résidence (%)

	Diplôme Supérieur	Baccalauréat	CAP/BEP	Sans diplôme
Hors de la Martinique	42%	30%	18%	11%
Martinique	29%	31%	21%	15%

Enfin, toujours selon l'INSEE, près de 26 % des jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) soit deux fois plus qu'en France hexagonale¹⁷. Ils sont intégrés dans le halo autour du chômage comme des personnes inactives, mais proches du marché du travail (définition INSEE).

Les jeunes constituent une population fortement touchée par le chômage. En effet, le chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) est de 24% en 2023, chez les jeunes de 15 à 29 ans, contre 13% en France hexagonale¹⁸. En 2021-2022, 14% des 15-34 ans sont dans le halo autour du chômage vs 5,5 en France hexagonale¹⁹. En outre, 18 % des jeunes occupés sont en situation de sous-emploi²⁰ (

En plus d'installer les jeunes dans la précarité, ces épisodes de transitions peuvent plonger ces jeunes dans des périodes « d'oisiveté ». Si elles sont trop longues, elles peuvent faire sortir les jeunes du système, entraîner du découragement. Ce constat a été nettement confirmé lors des entretiens. La « valeur de l'effort », le « goût du travail » et l'intérêt même de travailler sont totalement dénigrés par certains jeunes. Ils restent ainsi sans vision d'avenir et rencontrent des difficultés à s'investir dans un parcours professionnel consolidé.

Toutefois, les jeunes Martiniquais mettent en œuvre des stratégies pour s'adapter et échapper à ces périodes. Par exemple, le départ massif des jeunes vers l'hexagone ou l'étranger en est une, ainsi que l'alternance entre des emplois courts, souvent précaires et les aides sociales. En outre, le recours à l'économie informelle est privilégié. Pour certaines jeunes femmes, comme dit précédemment, l'accès à la maternité semble être une stratégie afin d'acquérir un statut social face au difficile accès à la formation et/ou à l'emploi. Enfin, certains professionnels ont mis en évidence une pratique récurrente chez certains jeunes, qui « consomment » les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle pour avoir rapidement un revenu.

Néanmoins, nombreux sont les jeunes qui souffrent de cette image « d'assistés » et qui ont besoin d'être soutenus et encouragés pour avancer dans leur vie personnelle et professionnelle.

Ces constats en appellent à un autre, celui de la **forte proportion de Martiniquais confrontés à la pauvreté**.

15 MULOT S. (2008), *Chabines et métisses dans l'univers antillais : entre assignations et négociations identitaires*, CLIO, Femmes, Sté, 27, pp. 115-134

16 (CESECEM/ Données INSEE Du 09/12/2020, diplômes- formations en 2017

17 Insee Analyses Martinique N°62 du 30/03/2023

18 INSEE, *Conjoncture Martinique* n°29, paru le 13/06/2024

19 INSEE, *Focus* n° 303, paru le 28/06/2023

20 CESECEM Principaux indicateurs sur l'emploi, le chômage et l'activité par

DOM, chiffres détaillés, 05/05/2021 INSEE

En effet, l'Agence Régionale de Santé met en exergue le fait que la Martinique « compte proportionnellement deux fois plus de ménages pauvres qu'en métropole et une forte proportion de bénéficiaires d'allocations attribuées en dessous d'un certain niveau de ressources, comme l'allocation parent isolé (API), l'allocation adulte handicapé (AAH), le revenu de solidarité active (RSA) et l'allocation solidarité vieillesse (ASV).

En 2022, la Caisse d'allocations familiales de la Martinique (CAF) dénombre 34 440 foyers bénéficiaires du RSA (-0,5 % sur un an) et 58 945 personnes couvertes²¹, soit 16,32 % de bénéficiaires contre 5,13 % en France hexagonale.

Les professionnels interrogés confirment ce constat. Cette précarité économique a des **conséquences sur la santé, la vie sociale et la mobilité des personnes**. Elle pose aussi la question de la **reproduction des inégalités sociales**, puisqu'un tiers des jeunes vit dans une famille dont les parents ne sont ni en emploi, ni retraités, ni étudiants. Par la même, il peut arriver que certains enfants et jeunes soient peu socialisés au monde du travail, ou ne disposent de modèles sur lesquels prendre exemple, ce qui rend plus complexe leur propre relation au travail et son rôle dans leur socialisation.

Pour s'en sortir, les enfants et les jeunes doivent avoir des **ressources subjectives** telles que la confiance en soi, le goût de l'effort... transmises par la famille, les parents et autres références éducatives. Enfin, les jeunes sont particulièrement touchés par la précarité car jusqu'à leurs 25 ans, ils ne peuvent accéder au revenu de solidarité active (RSA) et ne disposent donc pas d'aide malgré l'instauration de la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisée (MASP) qui permet de soutenir des jeunes majeurs sur des périodes renouvelables, jusqu'à quatre ans.



21 IEDOM, Rapport annuel économique 2022, p.49

22 Réseau Santé Périnatal Matnik, données statistiques

23 Données MMPH

2.1.3 Les demandes explicites formulées par les usagers

Dans le cadre de cette étude, un appel à contributions a été lancé auprès d'usagers martiniquais, ayant permis de récolter

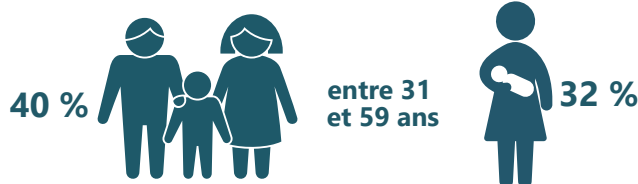
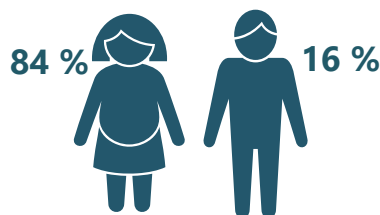
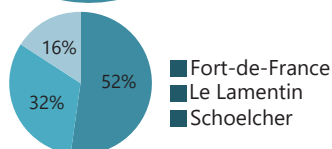
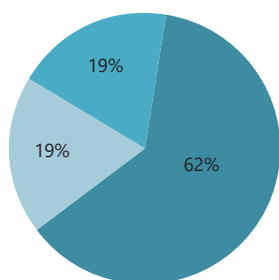
91 réponses exploitables



Les répondants sont pour plus des trois quarts des femmes, mères seules ou en couple, entre 31 et 59 ans. Elles habitent pour la plupart au centre de l'île. Les répondants étaient invités à noter sur 10 le niveau de difficulté rencontrée sur certaines thématiques (douze au total), expliquer la nature de ces difficultés et proposer des pistes d'actions. Celles-ci ayant inspiré la stratégie du présent schéma sont exposées ci-après.

■ Centre ■ Nord ■ Sud

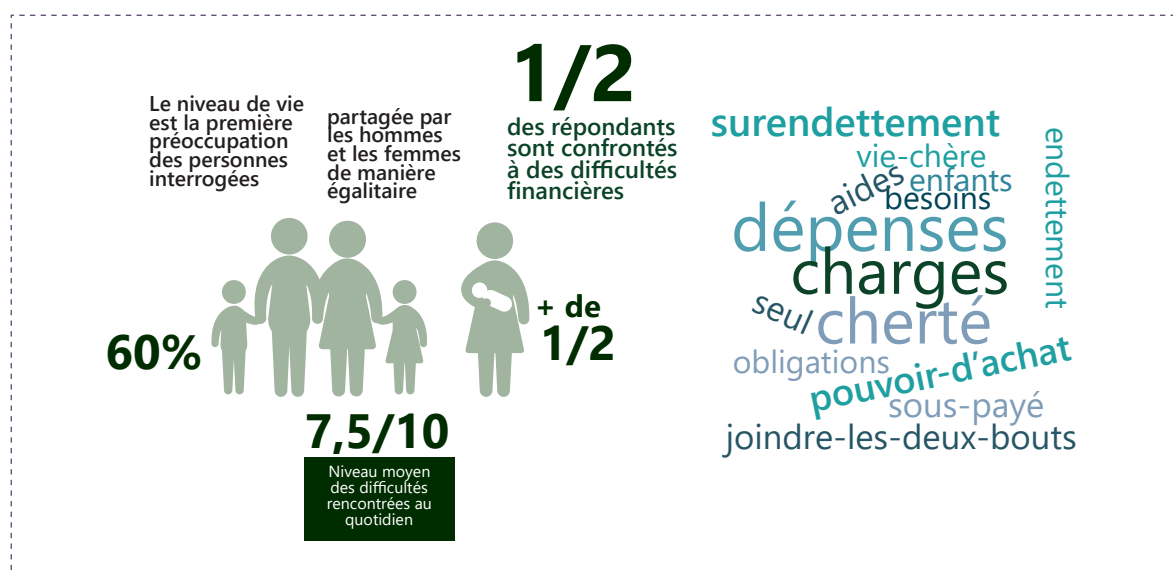
Caractéristiques des répondants



Parmi les 12 thématiques abordées sur les difficultés rencontrées par les Martiniquais dans leur quotidien, trois ressortent et sont les plus partagées par les répondants. D'abord, les difficultés quotidiennes en matière financière (51% des répondants), puis de transport (41%) et enfin en matière d'accès aux services existants (36%). En termes de niveau des difficultés rencontrées, sur une échelle de 1 à 10, l'emploi et le transport ont le niveau de difficulté le plus élevé parmi les thématiques abordées, avec 8/10. Suivent le logement et le niveau de vie, dont le niveau de difficulté est de 7,5/10.

Types de difficultés rencontrées par les répondants de l'appel à contribution

Le **niveau de vie** cristallise le plus de difficultés et concerne la moitié des répondants, avec un niveau de difficulté élevé (7,5/10). Les répondants aimeraient voir le coût de la vie baisser, le maintien des allocations durant un contrat à durée déterminée, ainsi que sensibiliser les familles à la gestion de leur budget.



Les difficultés liées au **parcours scolaire** évoquées seraient, selon les répondants, atténuées par la création de structures spécialisées pour prendre en charge les enfants à besoins éducatifs particuliers et la formation des personnels éducatifs à ces enjeux.

Une augmentation des moyens des établissements scolaires et une meilleure communication sur l'existant améliorerait le quotidien des parents et enfants sur la thématique du parcours scolaire.

26% des répondants sont confrontés à des difficultés **quotidiennes** en matière de **parcours scolaires**

95% sont des répondants femmes, dont 50% élèvent leur(s) enfant(s) seules



7/10

Niveau moyen des difficultés rencontrées au quotidien

décrochage
prostitution
troubles
inadéquation
orthographe
illettrisme
familles
transport
addictions
violences
parentalité
absentéisme
handicap
illisibilité
dys
apprentissage
harcèlement
chômage
orientation
précarité
motivation

31% des répondants sont confrontés à des difficultés **quotidiennes** en matière de **formation**

97% sont des répondants femmes, dont 60% élèvent leur(s) enfant(s) seules



7/10

Niveau moyen des difficultés rencontrées au quotidien

Le logement

est une thématique avec un fort niveau de difficultés (7,5/10). Pour y remédier, les répondants demandent la construction de logements à loyers modérés et la rénovation du parc existant.

négligences
organisation
limitée
manque
inadéquation
informations
lisibilité
coûts
complexité
temps
reconnaissance
insuffisance

La complexité quotidienne liée à l'éducation

ne concerne que 15% des répondants à l'appel à contribution. Des cours de civisme, de savoir-vivre ainsi que le soutien à la parentalité, notamment pour les familles avec un enfant à besoins éducatifs particuliers sont des demandes des répondants.

Il ne s'agit que de femmes, le plus souvent **parent seul**



6/10

Niveau moyen des difficultés rencontrées au quotidien

mauvaise-influence
réseaux-sociaux
autorité
vols
valeurs
harcèlement
handicap
coûts
manque
prévention
modèles
garderie
prostitution
adolescence
défaillances

La thématique de l'emploi

est une de celles avec le niveau de difficulté le plus haut (8/10). Les pistes d'actions proposées se concentrent sur la valorisation des acquis par les employeurs, mais aussi par la création de structures innovantes, notamment dans le domaine de la petite enfance, qui en plus de répondre à certains besoins déjà évoqués précédemment, créerait de l'emploi.

23% des répondants sont confrontés à des difficultés **quotidiennes** en matière de **d'emploi**

62% sont des mères seules



8/10

Niveau moyen des difficultés rencontrées au quotidien

conditions
sur-qualifié
discriminations
inadéquation
précarité
inexpérimenté
jeunes
rareté
non-qualifié
chômage



Les difficultés quotidiennes relatives aux transports

sur l'île concernent 41% des répondants. Ceux-ci proposent d'améliorer le réseau de transports martiniquais afin que le service public soit fiable et de qualité. Certains demandent également le développement d'une offre de transports proposant une alternative à la voiture.

Plus d'un tiers des personnes ayant répondu à l'appel à contribution rencontrent des difficultés pour obtenir des **informations sur les dispositifs existants**. Une piste d'action suggérée est le développement de la communication ainsi que le développement d'une plateforme en ligne avec des focus sur chaque commune

41%

des répondants sont concernés par des difficultés de transport



80% de parents seuls ou en couple



8/10

Niveau moyen des difficultés rencontrées au quotidien

désorganisation
instabilité
inaccessibilité
carburant
pollution
engorgement
grèves
embouteillages
défaillance
défaillance
irrégularités

Les Technologies de l'Information et de la Communication

Concernant l'**accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC)**, une très large majorité des répondants (87%) ne se sent pas concernée par ces difficultés. Pour autant, les répondants préconisent une amélioration de la qualité de réseau et une actualisation des informations des sites de la collectivité.

87% des répondants n'ont pas de difficultés d'accès aux TIC

Les 13% en difficultés sont des femmes, mères, seules ou en couple

60%



40%

6,5/10

Niveau moyen des difficultés rencontrées au quotidien

problèmes
mauvaise qualité
fiabilité
coûts
lenteur
médiocrité
qualité numérique
réseau épouvantable
défaillances
problèmes de réseau

Les activités culturelles, de loisirs ou sportives

Pour bénéficier des **activités culturelles, de loisirs ou sportives**, presque un tiers des répondants rencontrent des difficultés quotidiennes.

La décentralisation des offres, ainsi que des tarifs plus attractifs et une organisation des transports pour permettre d'assister à des activités en dehors de son lieu d'habitation sont des pistes d'actions proposées par les

1/3

des répondants rencontrent des difficultés pour accéder à la culture, aux loisirs et aux activités sportives

80% ont des enfants
60% sont des parents seuls



6/10

Niveau moyen des difficultés rencontrées au quotidien

insuffisance
horaire
isolement
tarifs
distance
coûts
transport
informations

L'accès au soins

Enfin, la dernière thématique abordée était celle de l'**accès aux soins**. Près d'un tiers des répondants rencontrent des difficultés quotidiennes en la matière. Il s'agit en majorité de parents. Selon eux, rendre attractive l'île pour les médecins, ainsi que le développement de centres médicaux et la mise en place de caravanes mobiles composées de médecins seraient des actions qui rendraient leur quotidien moins compliqué.



26% des répondants sont confrontés à des difficultés quotidiennes en matière de santé
Ils sont tous parents

7/10

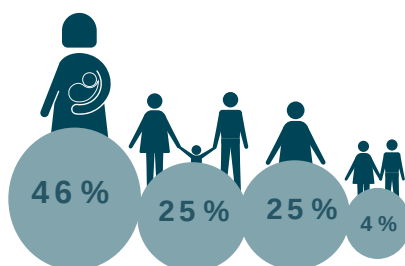
Niveau moyen des difficultés rencontrées au quotidien

centralisation
peu-de-médecins
parcours-du-combattant
désert médical
coûts
attente
délai
délais
spécialistes
longueur
inadéquation



Autres difficultés exprimées

24 %
des répondants sont confrontés à d'autres difficultés au quotidien



RELATIONS SOCIALES
Racisme sur les réseaux sociaux
Relations femmes/hommes conflictuelles
Tensions
Méfiances
Valeurs
Education
Mal-être des parents

QUALITÉ DE LA VIE
Pollution de l'air de la mer, bruits
Accessibilité pour les personnes en situation de handicap
État des Infrastructures
Transports

COÛTS DE LA VIE QUOTIDIENNE
Garde d'enfants
Loyers
Assurances
Équipements
Voyages
Loisirs

JUSTICE
Accès aux informations
Connaître ses droits

SANTÉ
Prise en charge des personnes âgées
Allergies

LES JEUNES
Mauvaise Éducation
Errance
Mal-être
Insécurité
Impuissance

2.1.4 Les besoins relevés par les acteurs du territoire (professionnels & partenaires)

2.1.4.1 Bilan des schémas de planification

Cette partie a pour objectif de tirer les enseignements des différents schémas ou documents de planification sur les thématiques de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille (qui ont été) à l'œuvre sur le territoire martiniquais. Le diagnostic qui en découle, débouche ainsi sur une première identification des problématiques dont le nouveau schéma se saisira.

Cette analyse porte principalement sur :

- Le **Schéma Enfance-Famille 2008-2012** de l'Ex Conseil Général de Martinique.
- Le **Schéma stratégique martiniquais des services aux familles 2016-2019** de la Caisse d'Allocations Familiales.

Nb : Il est à noter que les problématiques traitées par la CAF et aujourd'hui par la CTM, sont à la fois spécifiques et transversales aux domaines de compétences des deux acteurs.

• Le schéma départemental de l'enfance et de la famille 2008- 2012

Établi sur la période de 2008 à 2012, l'ancien Schéma départemental de l'enfance et de la famille s'inscrivait dans une dynamique centrée sur l'intérêt des enfants et des familles. Cette ambition s'est déclinée en quatre objectifs distincts :

- Renforcer le rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants
- Conforter les interventions précoces
- Constituer un réseau permettant la mise en synergie des moyens existants
- Diversifier les réponses de protection

Ces objectifs qui étaient fixés dans un contexte martiniquais marqué par plusieurs problématiques médico-sociales urgentes, que sont l'enfance en danger, la délinquance des mineurs et l'aide aux jeunes, les enfants séparés de leurs familles, l'intervention auprès des familles et des enfants ainsi que l'observation et l'évaluation des dispositifs et actions réalisés.

Dans ce cadre, 15 fiches-actions avaient été élaborées avec un taux de réalisation « mitigé ». En effet, sur ces 15 actions, 4 ont été réalisées totalement, 7 partiellement, et 4 n'ont pas pu être mises en œuvre. Les problématiques abordées, qui concernaient principalement **l'amélioration des dispositifs de prévention et d'accompagnement des publics cibles**, ainsi qu'une **meilleure coordination des interventions des professionnels**, sont des problématiques toujours prégnantes du territoire.



- Les problématiques issues du Schéma de l'enfance et de la famille 2008- 2012

Il en ressort du bilan du Schéma de l'enfance et de la famille 2008-2012 la nécessité de maintenir des objectifs suivants encore d'actualité :

- **soutenir les assistants familiaux** dans la prise en charge des enfants : la population professionnelle vieillit et présente notamment des difficultés à répondre aux problématiques du terrain (*action 18 « Améliorer l'accueil familial »*) ;
- **finaliser le dispositif d'accueil d'urgence** pour lequel des places manquent et la question de la sortie des enfants de ce dispositif reste à travailler (*action 19 « Mettre en place un dispositif d'accueil d'urgence »*) ;
- **créer une structure d'accueil pour les situations de crise** (*action 20 « Créer une structure d'accueil pour les situations de crise »*) ;
- **actualiser le dispositif de parrainage** au vu des changements législatifs de 2016 (*action 25 « Mener une étude sur le parrainage »*) ;
- **renouveler et ajuster les dispositifs d'accueil mère-enfant**, en s'intéressant notamment à la possibilité d'intégrer la mère et l'enfant au sein de familles d'accueil (*action 26 « Garantir la qualité de la prise en charge dans les dispositifs d'accueil mère/enfant*).

▪ Le schéma stratégique martiniquais des services aux familles de la CAF 2016-2019

Afin d'affiner les besoins sur le territoire et d'y répondre de manière adaptée, le Schéma stratégique martiniquais des services aux familles 2016-2019 « vise à élaborer une politique partagée de la petite enfance et du soutien à la parentalité valorisant les enjeux éducatifs communs et les compétences parentales ».

Ainsi, il identifie également des problématiques pour les 3 secteurs de l'enfance, la jeunesse et la famille.

Les problématiques issues du Schéma stratégique des services aux famille de la CAF



L'Enfance

Outre les problématiques de la prévention, des enfants en situation de vulnérabilité, de la protection de l'enfance, des modes de garde déjà connues, celles se référant aux relations aux familles ainsi qu'au fonctionnement de l'offre ont été mises en exergue.



La Jeunesse

Les phénomènes en lien avec le chômage, le manque d'insertion professionnelle, la représentation négative du territoire, la prégnance des comportements addictifs, déviants et violents, le déficit de ressources personnelles et familiales, la déscolarisation, l'illettrisme, l'importance part de maternités précoces, la précarité sont également observées. Autant de problématiques qui forment un système de difficultés économiques et sociales interdépendantes et exigent un traitement qui s'inscrit dans une réflexion globale du territoire, aussi bien sur son développement économique, éducatif, social qu'environnemental.



La Famille

Le constat de la chute de la fécondité, de la prégnance des grossesses précoces avec le retrait de certains pères dans les responsabilités éducatives, la recherche de pertinence/cohérence/efficacité des actions, le manque d'étude scientifique sur les familles et la parentalité, le manque de réseau entre partenaires/acteurs du territoire en faveur de la parentalité sont les nouvelles questions qui devront être traitées dans le nouveau schéma.



2.1.4.2 Lors du lancement des travaux du « Schéma Enfance Jeunesse Famille »

Dans la phase de lancement des travaux du « Schéma Enfance Jeunesse Famille », les professionnels de la Collectivités ont été questionnés sur les problématiques rencontrées dans le cadre de leurs missions.

Les pistes de réflexions qui en découlent sont énumérées ci-après :



Accompagner les familles dans la prise en charge socioéducative de leurs enfants pour le maintien au domicile

Accompagner spécifiquement les familles monoparentales présentant des risques sociaux éducatifs en mettant l'accent sur l'égalité hommes / femmes.

Favoriser les apprentissages par le développement d'actions culturelles et sportives.

Renforcer l'accompagnement des familles dans la gestion du quotidien (alimentation, budget familial, soins quotidiens des enfants).

Aider sur le volet de la parentalité (tiers dignes de confiance et familles issues de l'immigration).

Faciliter l'intégration des familles issues de l'immigration en favorisant les échanges interculturels et linguistiques dans les territoires marqués par une forte immigration en prévention de la marginalisation, de l'échec scolaire etc.

Favoriser la restructuration et la resocialisation de la cellule familiale pour les personnes sous-main de justice et sortants (cadre de vie, formation professionnelle, parentalité, sociabilité).

Accompagner les jeunes et jeunes adultes au retour dans la cellule familiale.

Favoriser les apprentissages de la langue par le développement d'actions culturelles et sportives pour les familles issues de l'immigration.

Accompagner à la reconstruction de la cellule familiale pour les femmes victimes de violences intrafamiliales ou intraconjugales.

Accompagner la scolarité des jeunes issus des familles en grandes difficultés (école famille quartier) en prenant en compte le contrat local d'accompagnement à la scolarité de la Caf et les crèches à vocation d'insertion sociale et d'insertion professionnelle.

Globalement, ces réflexions renvoient à la nécessité d'accompagner l'évolution de la structure familiale en favorisant l'épanouissement de chaque membre, notamment par une meilleure identification des rôles, le soutien à la parentalité, une aide à la gestion du quotidien, un développement des apprentissages notamment culturels et sportifs.

Lors des entretiens

Lors des entretiens et des ateliers territoriaux, les professionnels martiniquais de l'accompagnement social et médico-social ont eu l'occasion de s'exprimer sur les principaux besoins de la population. Ceux-ci se résument en cinq points :

1. Donner des **perspectives d'avenir**.
2. **Faciliter l'accès aux services**, notamment dans le domaine de la formation, de la santé, du social, de la culture et du sport.
3. **Faciliter l'accès à un logement adapté** à l'évolution des besoins des jeunes.
4. **Développer l'accompagnement pluridisciplinaire** en réponse à la complexité des situations.
5. **Faire l'état des lieux** de la situation en Martinique relative aux problématiques de l'Enfance, la Jeunesse et la Famille, en faisant notamment une comparaison avec la situation à la fin des années 1990.

■ 1. Donner des perspectives d'avenir

Au regard de la situation économique et sociale de la Martinique évoquée précédemment, le territoire peine à proposer à une frange importante de la population des perspectives d'avenir. Ainsi, il est important que la Martinique s'appuie sur la richesse que constitue sa jeunesse pour soutenir le développement de son territoire, en mettant en place diverses actions :

- « Le déploiement d'espaces de vie renforçant le sens d'une communauté soutenable par la création de connexions et la réduction des situations d'isolement.
- La création d'opportunités de projets individuels.
- La création d'emplois correspondant à des activités commercialement, socialement et écologiquement soutenables.
- Le développement d'une offre d'éducation et de formation tout au long de la vie. »²⁴

24 Jean-Alain HERAUD ; « Quelles politiques de développement pour les territoires en difficulté ? Réflexion autour d'un cas australien » ; La lettre du financier territorial – N°346 – Septembre 2019

▪ 2. Faciliter l'accès aux services, notamment dans le domaine de la formation, de la santé, du social, de la culture et du sport

Il est primordial que l'offre de services en matière de formation, de santé, de culture et de sport soit accessible aux citoyens. Afin de faciliter cet accès, deux axes de développement complémentaires sont possibles :

- **Renforcer le maillage territorial** de ces services,
- **Faciliter la mobilité des martiniquais**,

Dans le domaine de la formation d'abord, les comptes rendus des assises des Outre-mer en Martinique ont révélé une **répartition inégale des établissements de formation** sur le territoire martiniquais. En effet, les cartographies de l'offre de formation post-baccalauréat mettent en exergue une offre de formation davantage développée au sein de la CACEM que de la CAESM et de la zone CAP Nord.

Outre cette répartition territoriale inégale, les professionnels constatent également **l'absence de perspectives diversifiées en matière de poursuites d'études**, ce qui provoque le départ de bacheliers vers l'Hexagone.

D'ailleurs, les causes et les conséquences de ces inégalités territoriales ont été évoquées lors des comptes rendus des assises des Outre-mer en Martinique :

La zone CAP Nord a :

- **Un taux d'illettrisme supérieur** aux autres bassins d'emplois,
- **Une forte propension au chômage de longue durée**,
- **Des formes d'exclusion ou d'isolement social**.
- **Le réseau de transport collectif, peu développé aux niveaux intra communal et intercommunal**, engendre également certains freins à l'accès à la formation.
- De plus, les **formations étant peu diversifiées**, cela a plusieurs conséquences.

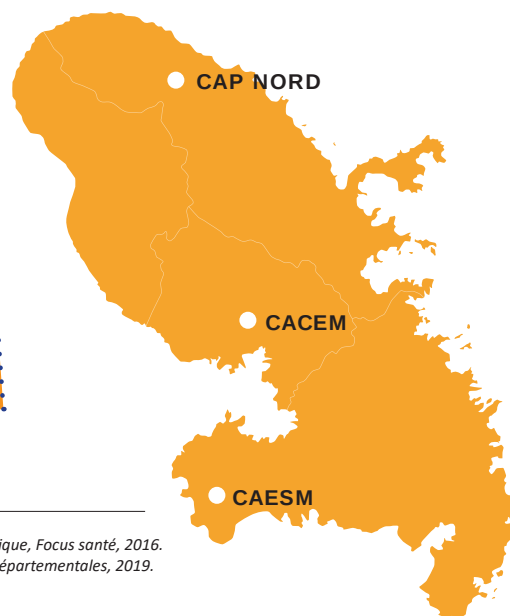
D'abord, une inadéquation entre les qualifications et les besoins du territoire. Ensuite, une forte émigration des jeunes, freinant de fait l'ouverture de nouvelles structures. Enfin, la faible variété de l'offre ne permet pas à chaque jeune d'accéder à son souhait d'orientation. Cela provoque un manque de motivation, pouvant engendrer du décrochage scolaire ou l'abandon de la formation.

La CAESM bénéficie :

- **D'une forte activité touristique** grâce à la présence de nombreux hôtels, restaurants, etc. Par conséquent, de nombreux demandeurs d'emploi s'orientent vers ce type de carrière, alors que leurs qualifications et leur niveau en langues étrangères n'est pas adapté à ces métiers. Cela alimente le chômage de longue durée, et une multiplication des emplois précaires, généralement saisonniers.
- Il a également été noté, comme frein à la formation et à l'emploi, **le coût et la longueur des voies de transport public**.
- Enfin, **l'offre de formation**, malgré la présence de nombreuses structures de formation initiale et continue, **reste peu diversifiée**. Cela a pour conséquence une incompatibilité entre les volontés d'orientation des jeunes et la poursuite de leur parcours scolaire, ce qui entraîne un phénomène de décrochage et d'abandon des études.

Ainsi, il existe des différences plus ou moins fortes **entre les trois EPCI** de Martinique en termes de niveau de qualification par tranche d'âge.

Les territoires du Nord et du Sud ont de plus faibles proportions de diplômés de l'enseignement supérieur et de plus fortes proportions de non diplômés (Nord) ou de diplômés de niveau CAP/BEP.



25 Observatoire de la Santé de Martinique, Insertion sociale et professionnelle des jeunes en Martinique, Focus santé, 2016.
26 INSEE, Chiffres-clés Équipement automobile des ménages en 2016, Comparaisons régionales et départementales, 2019.

Concernant **l'accès aux soins**, l'Observatoire de la Santé de Martinique met en lumière les premières causes de renoncement aux soins : elles sont liées aux « *délais d'attente pour un rendez-vous trop long* » ainsi qu'à des « *difficultés financières* ». Il est souligné que « *10% des 15-30 ans déclarent renoncer à une consultation de soin pour des raisons de transport* »²⁵.

La mobilité restreinte des jeunes et des familles limite donc l'accès aux soins.

Sur le plan de la mobilité en Martinique, il a été souligné lors des ateliers des **transports en commun trop peu développés ou irréguliers**, d'autant que 27% de la population n'a pas forcément de véhicule, ni les moyens de financer l'obtention du permis de conduire. Ces enjeux liés à la mobilité touchent particulièrement les populations situées au Nord et au Sud de l'île, malgré les efforts consentis en la matière depuis l'arrivée du délégataire de service public, Martinique Transport.

Même si ces enjeux concernant la mobilité touchent particulièrement les populations du Nord et du Sud de la Martinique, l'ensemble des citoyens est potentiellement touché par cette problématique, à travers différents aspects :

- Les **transports scolaires**, car il s'avère qu'en milieu rural, les enfants et les adolescents scolarisés se lèvent très tôt et rentrent tardivement chez eux. Cela a un impact négatif sur leur concentration, le niveau de fatigue en classe, la réalisation des devoirs et donc sur la réussite scolaire.
- **L'accès aux soins est limité** par le manque ou les irrégularités de transports en communs, l'importance des embouteillages ou encore l'absence de véhicule ou de permis de conduire.
- Ce constat est le même pour les **activités sportives et culturelles**. Lors des ateliers, il a été noté un trop faible accès aux équipements sportifs et culturels, particulièrement au Nord de la Martinique.

Enfin, il est mis en relief une difficulté rencontrée par les collégiens de 3^{ème} qui ne trouvent pas de lieu d'accueil dans le cadre de leur stage obligatoire à la vie professionnelle.

• 3. Faciliter l'accès à un logement adapté à l'évolution des besoins des jeunes

Les professionnels constatent un besoin accru d'accompagner les jeunes vers un logement autonome. Sur ce point, le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) insiste sur la notion de socialisation par le logement. En effet, l'étude de 2016 de l'AG du Cerfasso et de l'Observatoire de la DJSCS Martinique²⁷ met en exergue le fait que l'ALS (Association pour le Logement Social) stipule dans son rapport d'activité de 2013 que le plus souvent, le public rencontré est âgé de moins de 25 ans. Ce besoin d'accompagnement auprès des jeunes révèle également une certaine **pénurie de logements sociaux en Martinique** : en 2014, sur les 10 000 nouvelles demandes de logements locatifs sociaux par an, seulement 16,5% d'entre elles aboutissent. Par conséquent, en 2011, 49% des jeunes sont locataires du parc social martiniquais.

Près de 72% des jeunes de 15 à 29 ans vivent chez leurs parents en 2011 (contre 49% en métropole en 2011²⁸), alors même qu'ils sont majoritairement en emploi, en couple ou eux-mêmes parents. Ce fort taux de cohabitation met en exergue le besoin des jeunes d'accéder à un logement. Dans ce contexte, la CTM a par ailleurs choisi d'instituer un « nouveau cadre d'intervention dans l'habitat et le logement social », avec quatre axes : les aides à la réhabilitation, les aides à la construction, les aides aux associations et dispositifs partenariaux, les aides du fonds de solidarité pour le logement (FSL). L'objectif visé est d'améliorer l'offre de logement, tant qualitativement que quantitativement²⁹.

En outre, le besoin en matière de places et d'accompagnement au logement autonome est d'autant plus important pour les **jeunes ayant des situations sociales complexes**. En effet, chaque année, environ 200 jeunes majeurs sont pris en charge par l'ASE. A leurs 21 ans, ils devront trouver un logement par leurs propres moyens. De même, en 2014, environ 550 jeunes de 18 à 30 ans sont incarcérés : lors de leur sortie, ces derniers devront trouver un logement.

Enfin, le **parc de logements du centre du territoire**, qui est un bassin porteur d'emploi et d'organismes de formation, n'est **pas adapté au besoin des jeunes**. En effet, les logements les plus demandés par les jeunes (soit les T1/T2), ne représentent que 21% des logements proposés au centre du territoire.

Ainsi, les jeunes résidant hors de la CACEM ne peuvent choisir entre rester en dehors du centre du territoire, ou se rapprocher de leur lieu d'études ou de vie. Ainsi, en 2011, 16 500 jeunes élèves, étudiants ou stagiaires de 15 à 25 ans habitant Cap Nord ou la CAESM doivent se déplacer, et plus de 4 000 jeunes effectuent les trajets entre les différents EPCI pour raison professionnelle

27 AG du CERFASSO et Observatoire de la DJSCS Martinique, en collaboration avec la DEAL Martinique, Insertion sociale et professionnelle des jeunes en Martinique, Focus logement, janvier 2016.

28 AG du CERFASSO et Observatoire de la DJSCS Martinique, en collaboration avec la DEAL Martinique, Insertion sociale et professionnelle des jeunes en Martinique, Focus logement, janvier 2016.

29 Délibération n°18-187-1 portant définition du cadre d'intervention de la collectivité territoriale de Martinique dans l'habitat et le logement social, affichée le 18 juillet 2018.

4. Accompagnement pluridisciplinaire en réponse à la complexité des situations

Enfin, concernant les publics fragiles nécessitant un accompagnement sur le plan social et/ou médico-social, il a été noté le besoin de leur apporter une **réponse pluridisciplinaire**. En effet, les difficultés qu'ils rencontrent ont de multiples aspects : social, financier, médical, géographique, etc.

Il est donc **nécessaire d'accentuer la mobilisation de professionnels de différents milieux (éducatif, sanitaire, social, etc.) dans une approche concertée et partenariale**, mais aussi **d'investir dans la formation des professionnels**, en ayant pour objectif de leur donner les moyens de prendre en charge ces situations complexes.

5. Faire un état des lieux de problématiques des 3 secteurs, comparativement avec la situation en 1999

Lors des ateliers territoriaux d'avril 2019, les professionnels ont été invités à exprimer leur ressenti sur l'enfance, la jeunesse et la famille en Martinique, en 2019. Il en est ressorti ce qui suit.

Regards croisés des professionnels sur les thématiques de l'enfance, la jeunesse et la famille



L'Enfance

Les professionnels ont manifesté leur inquiétude face au phénomène « d'enfant roi » à qui on ne refuse rien qui touche la période de **l'enfance**.

En découleraient des comportements difficiles et des carences éducatives. La distinction des rôles enfant/parent peut paraître floue. Il est également souligné le manque de protection des enfants vis-à-vis du « monde des adultes ».

Les enfants sont confrontés aux violences, à la précarité ainsi qu'à des événements extérieurs qu'ils ne devraient pas avoir à subir. En outre les enfants sont sur-stimulés notamment par les écrans, les réseaux sociaux, les contenus audiovisuels inappropriés diffusés sur les médias, entraînant une précocité et le développement de troubles.

Enfin, les familles qui ont un enfant en situation de handicap se retrouvent souvent isolées face au manque de structures et d'informations.



La Famille

S'agissant de la **famille**, les professionnels interrogés soulignent un exercice parental difficile, avec des parents dépourvus et des enfants précoces qui mettent à mal l'autorité parentale. Si les professionnels constatent une évolution positive concernant les pères qui s'impliquent de plus en plus, certains demeurent absents. En particulier, lorsque les couples avec enfant(s) se séparent, ils ont des difficultés à exercer leur parentalité.

Les situations familiales, la précarité économique, sociale et sanitaire provoquent une dislocation des familles et notamment une perte de liens avec la famille élargie. Les mères, soulignent les professionnels, sont dans une certaine fragilité psychique. Enfin, le dialogue se perd entre les familles.



La Jeunesse

Concernant la **jeunesse**, les manques soulevés sont nombreux. D'abord, les jeunes martiniquais manquent de repères, de confiance en soi de cadres et sont très consommateurs d'écrans, de télévision, d'internet. Les professionnels signalent aussi de multiples comportements déviants qui nuisent à la santé mentale et physique des jeunes (mauvaises habitudes alimentaires, obésité, drogues, violences, addictions, activités illicites, oisiveté ...).

Les jeunes semblent être bloqués dans l'état de « jeunesse », sans motivation pour aller de l'avant. Ils sont captés par les réseaux sociaux et paraissent déconnectés de la société, sans véritable lien social. Enfin, il existe un véritable besoin de prises en charge spécifique pour les problématiques récurrentes auxquelles font face les professionnels (handicap, illettrisme, orientation, décrochage...) et aussi un besoin en formation des professionnels, notamment pour prendre en charge les troubles multiples du comportement qui touchent les jeunes.

Les professionnels soulignent une méconnaissance des profils des jeunes. Toutefois, les professionnels y voient de l'espoir, car ces jeunes veulent être écoutés, valorisés. Ils sont aussi ouverts sur le monde.



De manière transversale

Les professionnels font remonter un besoin de se rencontrer, de travailler en réseau et surtout d'échanger. Ils souhaitent la mise en place d'une « politique de bientraitance », de différencier les actions prises selon les territoires.

Ils soulignent aussi des manques, en termes de structures adaptées (notamment pour les enfants avec des troubles psychiatriques) et de moyens financiers. Ils aimeraient aussi pouvoir prévenir les troubles psychiatriques et améliorer l'engagement des familles.

2.2 Présentation de l'offre en équipements sur le territoire

2.2.1 Présentation des structures et des dispositifs du territoire

L'état des lieux de la politique territoriale en faveur de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille s'appuie sur un panel de dispositifs, portés à la fois par les services de la Collectivité Territoriale et par des partenaires externes (institutions, administrations...)

Le Secteur de la « Petite Enfance »

L'accueil collectif du secteur de la Petite Enfance, est porté par les « Etablissements d'accueil de Jeunes Enfants » (EAJE).

En référence au Code de la Santé Publique, les Etablissements d'accueil de Jeunes Enfants (EAJE) et services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale de ceux ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Ils apportent leur aide aux parents afin de permettre à ces derniers de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Ainsi, l'accueil des jeunes enfants dans des milieux de vie autres que le domicile familial s'organise au sein de plusieurs catégories d'établissements agréés par la Collectivité.

Il s'agit :

- des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE)
- des Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)
- des Assistants Maternelles et Assistants Familiaux (ASMAT / ASFAM)
- des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et accueils en périscolaire (ALSH)

Ces structures prennent en charge les bébés.

Quelques définitions...

Les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) ce sont des structures publiques ou privées qui accueillent des enfants de manière régulière, souvent pendant la journée, et proposent diverses activités (éducatives, pédagogiques et ludiques) adaptées aux besoins des tout-petits. Les types d'EAJE sont les suivants :

Crèches collectives

Ces structures accueillent des groupes d'enfants en journée, avec une organisation et des **horaires adaptés aux besoins des familles (généralement de 7h30 à 18h30)**. Elles sont souvent gérées par des collectivités locales (communes, départements) ou des associations.

Crèches familiales

Ces structures proposent un **accueil individualisé, avec des enfants gardés à domicile par des assistantes maternelles agréées**. La structure regroupe ces assistantes, qui bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement pédagogique.

Jardins d'enfants

Il s'agit d'un **établissement qui accueille des enfants de 2 à 6 ans avant leur entrée à l'école maternelle**. Le jardin d'enfants offre un environnement structuré avec des horaires et des activités qui préparent l'enfant à l'école.

Micro-crèches

Des **crèches de petite taille, accueillant entre 10 et 12 enfants maximum**, avec une attention plus individualisée et un environnement plus intime.

Haltes garderies

Ces **structures accueillent les enfants de manière ponctuelle et temporaire, sur de courtes durées** (par exemple, quelques heures par semaine). Elles permettent aux parents d'avoir un moment de répit ou de prendre soin de certaines obligations.

Les EAJE ont donc un rôle primordial dans l'éveil des jeunes enfants, et leurs activités sont basées sur plusieurs grands axes de développement, notamment :

- **Le développement moteur** : favoriser la motricité fine (manipulation, dessin, construction) et la motricité globale (marcher, courir, sauter)
- **Le développement cognitif et langagier** : stimulation de la parole, des échanges verbaux, des jeux de langage et des premières notions (comptines, jeux de mots)
- **Le développement affectif et social** : apprentissage du partage, de l'autonomie, de la gestion des émotions et de la socialisation

- **L'éveil sensoriel et artistique** : exposition à différentes textures, sons, couleurs, formes, et développement de la créativité à travers des jeux d'arts plastiques.

Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)

Les MAM offrent un cadre collectif tout en respectant l'accueil individualisé. Les activités proposées sont souvent centrées autour du développement des enfants, dans un environnement sécurisé et stimulant. Elles incluent :

L'objectif est d'offrir un cadre flexible qui combine les avantages de l'accueil en petite structure (moins d'enfants) avec l'aspect social d'un groupe.

Assistants Maternelles (ASMAT) et Assistants Familiales (ASFAM)

- **Assistants Maternelles (ASMAT)** : l'accueil se fait généralement à domicile, et les activités varient en fonction de l'âge des enfants accueillis. Elles peuvent inclure :
 - o **Lecture et contes** : activités autour des livres pour stimuler l'imaginaire et le langage.
 - o **Jeux éducatifs** : jeux de construction, jeux de société adaptés, jouets d'éveil pour développer la motricité.
 - o **Activités extérieures** : promenades, jeux dans le jardin, sortie au parc, pour renforcer la sociabilité et la motricité globale.
 - o **Rituels** : La répétition de certaines activités (chants, danse) pour structurer la journée et rassurer les enfants.
- **Assistants Familiales (ASFAM)** : elles s'occupent généralement des enfants placés par les services sociaux, et les activités proposées sont davantage orientées vers la reconstruction et la stabilité émotionnelle. Cela inclut :
 - o **Éducation et soutien à l'autonomie** : accompagnement dans la gestion du quotidien (routines, règles de vie, etc.).
 - o **Activités créatives et manuelles** : pour favoriser l'expression de soi et la gestion des émotions.
 - o **Soutien scolaire** (si nécessaire) : aide à la scolarité et au développement des compétences.
 - o **Activités de socialisation** : sorties culturelles, événements sociaux pour permettre à l'enfant de s'intégrer et d'apprendre à vivre en société.

Accueils de Loisirs Sans Hébergement et Accueils en Périscolaire (ALSH)

Les ALSH et accueils périscolaires se déroulent en dehors des heures de classe et pendant les vacances, et offrent de nombreuses activités pour les enfants :

- **Jeux collectifs** : Sportifs, d'équipe, de coopération, jeux de ballons, courses en relais pour développer la socialisation et la motricité.
- **Ateliers créatifs** : Peinture, théâtre, musique, création de petits objets, décors pour stimuler la créativité.
- **Activités culturelles** : Sorties au musée, spectacles, événements locaux, pour éveiller les enfants à la culture.
- **Sports et activités physiques** : Parcours d'obstacles, jeux en plein air, danse, pour encourager l'activité physique.

- **Ateliers thématiques** : découverte de la nature, ateliers scientifiques, cuisine, jardinage, etc.
- **Activités relaxantes et ludiques** : jeux de société, activités de détente comme la relaxation ou la méditation (pour certains établissements).



Les structures d'ALSH organisent des périodes thématiques pendant les vacances scolaires, comme par exemple des semaines sur les arts, l'écologie, la nature, etc. Les enfants participent à des projets collectifs qui les impliquent activement.

La mission de suivi de ce secteur est dévolue à l'actuelle Direction de la Politique de la Protection Maternelle et Infantile et de Santé Sexuelle et est centralisée au sein du Service Unité Mode d'Accueil.

La mise en œuvre sur les secteurs géographiques est opérée par les équipes de terrain.

Des contrôles sont effectués régulièrement et portent sur les conditions de sécurité physique et sanitaire des enfants accueillis au sein de ces établissements. L'intégration d'enfants en situation de handicap fait l'objet d'un protocole d'accueil particulier et d'un personnel approprié.

Le potentiel d'accueil des jeunes enfants

	Secteur Petite Enfance		
	Catégories	Nombre de structures agréées	Nombre de places
	Micro-crèches (-13 places)	39	424
	Petites crèches (13 à 24 places)	4	74
	Crèches (25 à 39 places)	14	426
	Grandes crèches (40 à 59 places)	28	1204
	Très grandes crèches (60 places ou +)	3	876
	Crèches familiales	1	40
	Jardins d'enfants	4	163
	Petits jardins d'enfants	4	151
	Total	97	3358

Le diagnostic de l'offre d'accueil

Un taux de couverture en garde d'enfant en-deçà de la moyenne nationale

En 2019, le taux de couverture de l'ensemble des modes de garde de la Martinique est de 45%.³⁰. Il est en-deçà de la moyenne nationale (54%)³¹.

Une offre d'accueil tournée majoritairement vers l'accueil collectif

L'accueil collectif³² est largement majoritaire en Martinique : il **représente 65% des places proposées en 2019**. De plus, le taux de couverture est supérieur à la moyenne nationale (24,8% contre 11,4%).

Les zones géographiques les mieux pourvues en EAJE correspondent à celles où se concentre l'activité économique de l'île (CACEM). Le taux de remplissage des structures n'atteint pas toujours 100%, notamment dans les structures municipales où il est autour de 75% en moyenne.

En 2024, le territoire compte 108 EAJE, toutes structures confondues (*multi-accueils collectifs publics ou privés, jardins d'enfants, micro-crèches*) pour un total de **3 358** places.

Les structures associatives représentent plus de la moitié des accueils collectifs (60%).

La Caisse d'Allocations Familiales relève notamment un **déficit de places dans les zones Sud et Nord Atlantique par rapport aux besoins**. « Une dizaine de communes du Nord et du Sud ne disposent d'aucun établissement d'accueil du jeune enfant. »³³

³⁰ Données émanant de la Collectivité Territoriale de Martinique.

³¹ Schéma stratégique martiniquais des services aux familles. Petite enfance-jeunesse-parentalité, 2016-2019.

³² Crèches collectives, micro-crèches, haltes-garderies, structures multi-accueil, jardins d'enfants et jardins d'éveil, crèches familiales.

³³ Schéma stratégique martiniquais des services aux familles. Petite enfance-jeunesse-parentalité, 2016-2019.

³⁴ Source : CTM

Illustration : Répartition des EAJE par circonscription

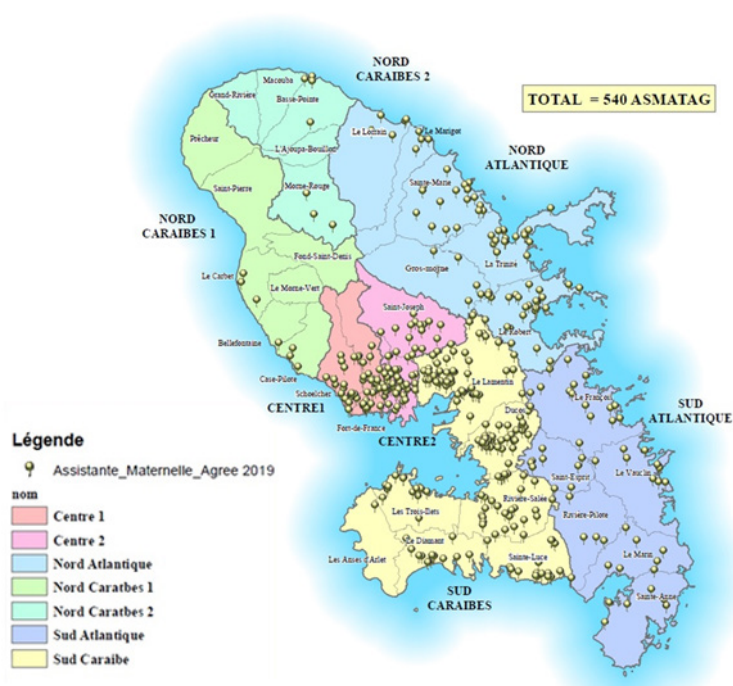


Illustration : répartition des assistantes maternelles agréées (ASMATAG) par circonscription

-> Une offre d'accueil individuel limitée mais en développement

L'accueil individuel chez les assistantes maternelles

Depuis 1977, toute personne désireuse d'accueillir des enfants mineurs à son domicile est tenue de solliciter un agrément auprès du Président du Conseil Exécutif de Martinique. L'agrément est délivré pour 1 à 4 enfants maximum après instruction de la demande (*décret du 14 septembre 2021*).

En 2022, on dénombre :

492 assistantes maternelles en activité et agréées par la Collectivité de Martinique pour une capacité de **1627 places**³⁵.

Ces assistantes maternelles agréées ne peuvent accueillir d'enfant avant d'avoir reçu une formation de 80 heures, payées par la CTM et elles doivent poursuivre cette formation dans les 2 années qui suivent l'accueil du 1^{er} enfant pour un total de 120 heures en formation obligatoire (*Arrêté du 23 octobre 2018*).

Les assistantes maternelles peuvent aussi travailler en **crèche familiale** en étant salariées d'une collectivité ou d'une association.

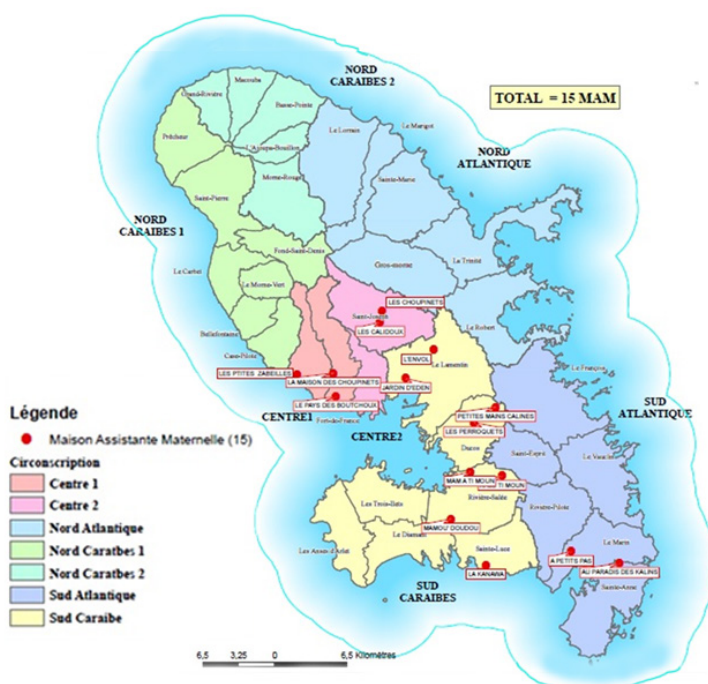


Illustration : répartition des Maisons d'Assistants (MAM) par circonscription

-> L'accueil individuel en Maison d'Assistants Maternelles

Les assistantes maternelles peuvent accueillir les enfants en **Maison d'Assistants Maternelles** (MAM). Chaque MAM peut regrouper :

2 à 4 assistantes maternelles, avec une capacité d'accueil globale maximale de **16 enfants**.

A ce jour, sont dénombrées **15 MAM** sur l'ensemble du territoire avec la répartition suivante.

Ces MAM permettent aux assistantes maternelles de rompre leur isolement et de mettre en commun leurs ressources pédagogiques.

³⁵ Source CTM

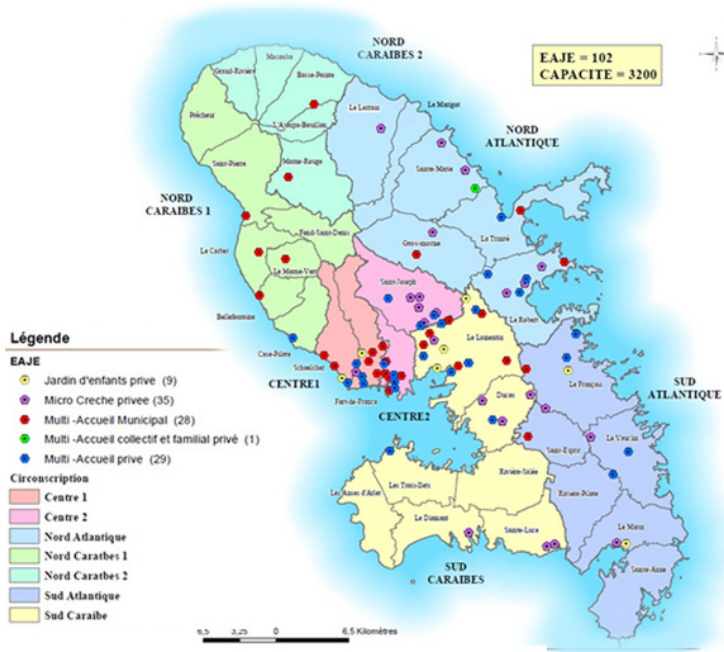


Illustration : répartition des établissements d'accueil pour jeunes enfants (EAJE) par circonscription

-> Une scolarisation précoce de plus en plus demandée

La scolarisation précoce, la garde à domicile

- La scolarisation précoce (2 à 3 ans) : Elle est de plus en plus demandée par les parents ; c'est ainsi qu'en 2019/2020, ont été inscrits 579³⁶ enfants de moins de 3 ans, soit environ 15% des enfants de la tranche d'âge.
- La garde à domicile rémunérée : C'est un mode très peu développé en Martinique (< 5% des enfants)

-> Une faible prise en charge des enfants en situation de handicap

La Caisse d'Allocations familiales met en exergue un manque de prise en charge des enfants en situation de handicap au sein des structures collectives, tandis qu'elle se révèle « *quasi nulle auprès des assistantes maternelles* »³⁷.



Conclusion

L'offre d'accueil globale en Martinique est de **4 893 places occupées en 2023** (accueil collectif et individuel), non compris la scolarisation précoce des moins de 3 ans..

L'accueil individuel³⁸ est sous-représenté par rapport à la moyenne nationale, avec un taux de couverture de 9,4% (vs. 20,9%), et particulièrement déficitaire dans le Nord (il regroupe 17% des assistants maternels du territoire).

Le nombre d'assistants maternels est néanmoins en augmentation, et la Martinique compte deux relais d'assistants maternels **RAM** (le relai d'assistants maternels de Sainte-Marie et le relai intercommunal Enfants Harmonie, au Marin). En outre, « *l'hypothèse de modes de garde informels peut être avancée* » dans un contexte de « *fortes solidarités familiales et de voisinage* »³⁹.



³⁶ Données émanant de la Collectivité Territoriale de Martinique.

³⁷ Schéma stratégique martiniquais des services aux familles. Petite enfance-jeunesse-parentalité, 2016-2019.

³⁸ Assistants maternels agréés, maisons d'assistants maternels, garde à domicile en direct, garde à domicile avec un prestataire.

³⁹ Ces réseaux ont pour objectif de regrouper physiquement les assistants maternels d'un même territoire et de partager des outils et du matériel commun.

Secteur de la Protection de l'Enfance

1. L'offre d'hébergement

L'accueil des enfants au sein des établissements services est un enjeu majeur car il est primordial d'offrir un lieu d'accueil en adéquation avec les besoins repérés de l'enfant. La diversification des lieux d'accueil reste donc essentielle dans la politique à mener. Ainsi, en lien avec l'évolution sociétale et l'évolution des situations familiales, l'offre d'accueil pour les mineurs confiés devra évoluer.

Aujourd'hui, la Collectivité accompagne les mineurs confiés au sein de plusieurs types de structures allant du foyer territorial de l'enfance, des Maisons d'Enfants à Caractère Social, des lieux de vie et d'accueil, des centres maternels

Catégories	Nombre d'Etablissements et services autorisés	Nombre de places installées
Foyer de l'Enfance	1	91
Maisons d'Enfants à caractère social (MECS)	4	181
Centres maternels	2	34
Lieux de vie et d'accueil	2	15
TOTAL ETABLISSEMENTS	9	321
Service de Techniciens.nes de l'Intervention Familiale (TISF)	1	Non mesuré
Service d'Action Educative à Domicile Ouvert Classique (SAEMO) (file active)	1	700
Service d'Action Educative à Domicile Ouvert Renforcée (SAEMO R) (file active)	1	60
Service d'Action Educative à domicile (file active)	1	20
TOTAL SERVICES	4	780

2. Quelques éléments de diagnostic

Les mesures de placement

Au 31 décembre 2021 :

- 1 332 enfants bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) se trouvaient placés hors du foyer de leurs parents (contre 1 326 en 2020 soit une hausse de +0,45 %) ;
- les types de mesures : - accueil à l'aide sociale à l'enfance : 1079 enfants (81%) - placements par le juge auprès de tiers digne de confiance : 253 enfants (19%) ;
- 65% en familles d'accueil ; 26% en établissements ; 9% autres.

L'accueil en structures d'hébergement

Un accompagnement dans ce secteur aux prises avec de nombreuses problématiques

L'accueil en établissement type Foyer Territorial de l'Enfance

Le Foyer Territorial de l'Enfance de la Martinique est un établissement public social autonome financé par la CTM. Il accueille des jeunes filles de 5 jours à 18 ans et des garçons de 5 jours à 12 ans, dans le cadre d'OPP du juge ou d'un contrat avec l'ASE. Dans certains cas, le foyer accueille des jeunes jusqu'à 21 ans, dans le cadre des contrats jeunes majeurs. Sa capacité globale de places autorisée est 91. Le foyer, sous l'impulsion des juges, développe l'accueil séquentiel, c'est-à-dire que les jeunes alternent entre des séjours en foyer et la cellule familiale.

Un accueil toutefois limité et problématique

Un taux d'occupation de 100% sur la tranche d'âge 0-3 ans.

Le besoin d'assouplir la notion de cloisonnement par âge des publics accueillis, afin d'adapter la prise en charge au regard des profils accueillis et de la mentalité de chaque enfant.

Une difficulté à faire face à l'augmentation de la prise en charge d'enfants souffrant de troubles d'ordre psychologiques ou psychiatriques, du fait d'un manque de structures adaptées pour ces profils.

L'accueil en établissement type Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)

En 2019, la Martinique comptait 4 MECS autorisées, ayant une capacité d'accueil totale de 230 places.

Des problématiques de sécurité de la prise en charge de certains mineurs ont amené la Collectivité à procéder à la fermeture d'une structure de 60 places, réduisant ainsi l'offre d'hébergement à 170 places en 2024.

Un accueil confronté à des situations complexes

Les jeunes accueillis souffrent de véritables carences affectives et éducatives (phénomène de déscolarisation). De plus, au sein de l'établissement, 55% des résidents consomment de l'alcool et/ou de la marijuana, engendrant des difficultés pour les professionnels à nouer des relations.

Un retour en famille faible

Actuellement, 40% des retours se font dans la famille, ce qui semble trop faible au regard des textes réglementaires qui incitent à privilégier les liens familiaux. Aussi, la MECS développe autant que possible le lien familial via la médiation, les rencontres, etc.

Une augmentation du nombre de jeunes relevant davantage de structures spécialisées

Pour jeunes délinquants ou jeunes souffrants de troubles du comportement.

• L'accueil en établissement type Lieu de Vie et d'Accueil

Un public de jeunes atteints de plus en plus de troubles psychiatriques difficile à contenir

Dans ces structures, il est noté une **évolution des publics accueillis** : de plus en plus de jeunes souffrent de troubles psychiatriques, certains avec QI très faibles.

Les professionnels font donc face à des **situations de crises**, d'autant plus que les solutions de prise en charge des jeunes par des spécialistes est très difficile, voire impossible, en raison de **manques dans le système médico-social martiniquais** (ITEP, IME, IMRPO, ESAT, etc.).

• L'accompagnement par le Service Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)

Le Service d'Action Educative en Milieu Ouvert s'adresse aux mineurs âgés de 6 à 18 ans. Il agit sur mandat des magistrats de l'enfance (ordonnance de demande de prise en charge) et met en œuvre des mesures d'action éducative directes auprès des jeunes (psycho-éducatives, socio-éducatives, etc.), et indirectes auprès des parents, de la fratrie, etc.

L'accueil en structures d'hébergement (suite)

Une prise en charge au-delà de la capacité autorisée par rapport à la demande

Si le SAEMO dispose d'une habilitation pour prendre en charge 600 mineurs et jeunes majeurs, il est dénombré au 31/déc. 2021, 644 bénéficiaires d'AEMO présents. C'est à cet effet qu'il a été procédé à une augmentation des mesures passant de 600 à 700.

Le service fait face à une population de plus en plus vulnérable :

60 à 70% des mères sont sans emploi, 35 à 40% des pères. En outre, un certain nombre de parents rencontrent des difficultés dans l'exercice de l'autorité parentale. Ces difficultés touchent de plus en plus des classes sociales moyennes et supérieures. Il est également noté une hausse du nombre de familles acceptant moins l'accompagnement.

Un besoin de renforcer le service (AEMO Renforcé) par rapport à l'augmentation de situations complexes

Il est noté des situations d'échec scolaire de plus en plus précoce.

Par ailleurs, des situations complexes sont ciblées : oisiveté, addiction (drogue, alcool, jeux), dépression, mal-être, exclusion de la famille, échec scolaire, troubles psycho-affectifs, troubles psychiques, inadaptation sociale, incivilité, refus de l'autorité, violences banalisées (intrafamiliales, dans les établissements scolaires, automutilations, etc.), rançonnage, etc.).

• L'accompagnement par le Service Action Educative à Domicile (AED)

La mesure d'AED est exercée par des professionnels de la DPPEF (CTM).

Un déficit de moyens humains face à une augmentation du nombre d'admission

Les AED sont des mesures de soutien apportées par une équipe psycho éducative à un enfant maintenu dans son milieu familial. Ces mesures visent également à rétablir les relations parents-enfants.

En 2021, 602 mesures d'Aide Educative à Domicile (AED) « classiques » ont été exercées par l'équipe psycho-éducative de l'Unité Prévention Enfance et Famille, soit une augmentation de 52 mesures entre 2017 et 2021. On note que ce chiffre est en croissance régulière.

• L'Accompagnement par le Service Action Educative à Domicile Renforcée (AEDR)

Le dispositif d'AED-Renforcée est mis en œuvre par le SAE de Bois Joli géré par l'Association d'Action Educative (AAE) près du Tribunal de Fort de France. Il accueille des mineurs de 13 à 17 ans orientés par les services de l'ASE pour une prise en charge de 20 mesures.

En 2021, 46 mesures d'AED « renforcées » ont été confiées au Service d'Action Educative (SAE) Le Bois Joli.⁴⁰

Le SAE développe des interactions avec le Rectorat et les Etablissements scolaires afin de lutter contre les difficultés et le décrochage scolaire.

Un dispositif sous-dimensionné rencontrant

Des **délais de notification importants** pouvant engendrer des dégradations de situations chez les jeunes accueillis.

Le **besoin de développer des approches pluridisciplinaires** pour répondre à la complexité des situations et à l'hétérogénéité des profils accueillis.

• Les Assistants familiaux

En 2021, la Martinique compte 343 assistants familiaux.

• Un besoin d'accueil en accroissement face à une baisse du nombre d'assistants familiaux

Malgré un accroissement du nombre du nombre d'enfants confiés en famille d'accueil, il est constaté une baisse du nombre d'assistants familiaux et une baisse du nombre de places réellement mobilisables.

⁴⁰ Rapport d'activité 2021 – DGA Solidarités - CTM

Secteur de la Jeunesse

1. L'offre d'accompagnement

Beaucoup de dispositifs mis à la disposition des jeunes dont le fonctionnement est touché notamment par l'évolution des profils

Les Foyers de Jeunes Travailleurs

La Martinique dispose de deux FTJ⁴² offrant un total de 176 places.

Ils rencontrent les difficultés suivantes :

- Très peu de jeunes travailleurs sont hébergés dans ces structures.
- Les jeunes accueillis sont de plus en plus en très grande précarité. En outre, cette précarité se trouve renforcée pour la tranche d'âge des 21-25 ans sortant du dispositif Jeunes Majeurs.
- Une problématique spécifique en matière d'hébergement des personnes souffrant de handicap.

Au-delà de 30 ans, il n'est plus possible de les garder au sein du FJT. Or, un retour au domicile familial n'est pas envisageable et le territoire manque de solutions alternatives.

Ainsi, il semble important **de mieux préparer la sortie des jeunes, d'adapter l'offre de logement aux publics accueillis et de la diversifier** (développement de l'hébergement des jeunes, et en particulier l'hébergement d'urgence, prise en compte de la complexité et de la diversité des profils, mise en place d'accompagnements spécifiques pour les 21-25 ans, etc.).

Les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C)

Deux Ecoles de la Deuxième Chance sont présentes en Martinique permettant d'accueillir environ 200 jeunes : l'E2C Centre et l'E2C Sud.

Un profil des jeunes ayant beaucoup évolué ce qui lèse l'accompagnement

Ces écoles accueillent de plus en plus de jeunes souffrant de troubles psychologiques. Un grand nombre se trouve en rupture familiale et sociale. De plus, la consommation de stupéfiants est très fréquente. Par ailleurs, l'enjeu pour ces structures est de pouvoir diversifier le panel de propositions à faire aux jeunes en termes de formation.

Enfin, il est à noter également l'existence d'un dispositif équivalent : le RSMA (Régiment de Service Militaire Adapté), qui accueille chaque année une centaine de jeunes.

Des dispositifs qui peinent à poursuivre leur mission du fait de l'augmentation de fréquentation et l'émergence de problématiques diverses

Le Point d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) de l'Association « La Ruche » déployé dans le Centre Martinique (Fort-de-France) et sur CAP Nord (Nord-Caraïbe) qui propose un service de proximité aux adolescents et jeunes majeurs, mais également aux parents et aux enfants à partir de 10 ans, rencontrant diverses difficultés : conflits familiaux, mal être, échec scolaire, conduite à risque, violences, délinquance, fugue, errance.

Il est noté

- Une hausse des jeunes en situation d'hébergement précaire, sans résidence stable, ou avec des problèmes d'addictions
- Une fragilisation des jeunes en rupture familiale
- L'importance d'accompagner les jeunes mères rencontrant des difficultés dans l'éducation de leur enfant.

La Cellule d'intervention spécialisée de l'Association La Ruche dont la mission de mieux répondre aux besoins des jeunes (200) et de faciliter leur parcours au sein des dispositifs, en proposant de courts séjours de 5 à 10 jours par groupe de 8 à 10 jeunes.

Au regard de la **montée en puissance du nombre de jeunes aux profils complexes** et des demandes de la part des établissements⁴³, cette cellule semble sous-dimensionnée. Aussi, cette dernière a mis en place un quota par établissement.

⁴² Seul le FJT La Ruche a été rencontré. Le second est le FJT Les Cycas.

⁴³ Certains établissements solliciteraient des séjours pour une dizaine de jeunes de leur établissement.

Toutefois, un accompagnement efficient est mis à la disposition des jeunes à travers :

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), chargé d'accompagner les jeunes de 16 à 30 ans qui connaissent des difficultés à accéder seuls à un logement par les parcours classiques, et pour lesquels l'absence de logement représente un frein majeur pour pouvoir engager des démarches de formation et d'insertion, ou accéder à un emploi.

Le Dispositif Atout Inclusion qui intervient dans le cadre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020. Il est doté de plus de 6,6 millions d'euros pour un accompagnement des jeunes sur 11 mois autour de trois phases : intégration, immersion, et évaluation.

La Maison des adolescents nouvellement créée, qui constituera un lieu d'écoute, d'accompagnement et de conseil dédié aux jeunes âgés de 11 à 21 ans, ainsi qu'à leurs parents.

Cette structure, dont les actions sont organisées en partenariat avec les PAEJ, proposera des évaluations et des prises en charges adaptées aux jeunes en souffrance psychique, en situation de mal-être, en rupture sociale ou familiale.

Les Accueils Collectifs de Mineurs à caractère éducatif (ACM)⁴⁴ dont la mission est de permettre aux enfants qui leur sont confiés de bénéficier de loisirs éducatifs de qualité, dans des conditions optimales de sécurité.

Les municipalités, les associations, les comités d'entreprises sont les principaux organisateurs de ces offres d'accueil et de séjour déclarés auprès du ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'aide aux jeunes qui s'adresse aux 18-25 ans sans revenu ou ayant de faibles ressources, et qui ont des difficultés matérielles, d'insertion professionnelle et sociale. Son financement et sa gestion relèvent de la CTM. Le transport et l'alimentation constituent les principales aides du FAJ.

Secteur de la Famille

L'offre d'accompagnement et de prise en charge

Des équipements proposés en nombre mais dont le fonctionnement est altéré par des problématiques organisationnelles, de locaux et de situation géographique.

Le Service de Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) dont le but de soutenir les familles dans la gestion du quotidien et d'accompagner les professionnels de l'ASE note une baisse de son activité

Il est constaté une baisse généralisée de l'activité entre 2013 et 2017 : diminution de 20% d'heures réalisées et de 71% de familles bénéficiaires.

Les Centres Maternels (CM) sont chargés de la protection sociale des mineures isolées en situation de grossesses précoces. Ils proposent un hébergement adapté à la situation de chaque femme et de chaque famille, un accompagnement avec une équipe pluridisciplinaire, un suivi de la santé des adolescentes et de leur enfant, un suivi de leur scolarité et de leur projet professionnel, et un maintien de la relation avec la famille et le père du bébé. La Martinique compte deux centres maternels.

Toutefois, ils connaissent des difficultés dues à :

- La localisation de la structure (CM OASIS dans le Nord Atlantique) au sein d'une cité avec des locaux en eux-mêmes ne permettant pas d'isoler les jeunes mères pour gérer une situation de crise.
- Une augmentation du nombre de jeunes filles de moins de 20 ans (CM SOS Maternité dans le Centre), souvent en situation de décrochage scolaire et un accroissement des profils « délinquants ».

Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents,

lieux de rencontre, d'écoute et de parole pour les enfants et les parents, l'objectif étant de conforter la relation enfant-parent et de valoriser les compétences des parents. La CTM et la CAF soutiennent ce dispositif. La cartographie des besoins issue du Plan Territorial d'Accessibilité aux Services de 2017 met en exergue, au vu de la densité d'enfants de moins de 6 ans sur le territoire, le besoin de 3 LAEP au centre, 2 au nord et 2 au sud.

Les Ateliers d'aide à la parentalité

Ces ateliers s'adressent en premier lieu à des familles en situation de vulnérabilité sociale, afin de leur apporter un soutien de proximité. L'objectif est également de favoriser les échanges entre pairs et de valoriser des compétences parentales au travers de différents supports : échanges autour d'un café, ateliers cuisine-nutrition, groupes d'échanges sur des thématiques liées à l'éducation, etc.

⁴⁴ DJSCS, service d'Etat en charge de la protection des mineurs en Martinique ;
CAF de la Martinique.

Le CENDRA

Le Centre Départemental de Ressourcement et d'Accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants est ouvert depuis avril 2006 mais connaît des difficultés de maintien de l'activité aujourd'hui.

Ses actions, organisées par une équipe pluridisciplinaire, sont multiples (prise en charge psychologique, accompagnement socio-éducatif, psychologique, scolaire et éducatif pour les enfants, et accompagnement à la vie quotidienne).

En 2017, selon le rapport d'activité de la Direction Prévention Protection de l'Enfant et de la Famille, il est constaté une **baisse des admissions** (11 femmes hébergées en première admission en 2016 avec 18 enfants contre 1 femme en 2017 avec 2 enfants).

Le CHRS ALEFPA

L'Association Laïque pour l'Education, pour la Formation, la Prévention et l'Autonomie a mission de garantir l'accès effectif des femmes aux droits fondamentaux dans les domaines de la protection individuelle de la mère et de l'enfant, de la justice, de l'emploi, du logement, de la protection sociale, de l'éducation et de la culture. Il s'agit d'un partenaire régulier de la Collectivité Territoriale de Martinique

L'ALEFPA accueille des femmes enceintes ainsi que leurs enfants, âgés de moins de 3 ans en hébergement de type CHRS et organise des visites médiatisées (c'est-à-dire des rencontres entre l'enfant placé et un ou ses parents en présence d'un tiers, afin de renouer des liens).

Les Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale (CHRS) sont mises en place grâce aux subventions de la convention liant la CTM à l'ALEFPA.

De manière transversale sur les secteurs Enfance, Jeunesse et Famille

Des prises en charge sont mises en place et d'autres dispositifs proposés. Ils sont très investis par les publics cibles. On peut citer :

Les Centres de PMI et de Santé Sexuelle dont l'objectif est de réduire la morbidité et la mortalité (maternelle et infantile), et de promouvoir la santé des familles.⁴⁵ Toutefois ils connaissent des problématiques en matière de locaux vétustes : certains sites ont été fermés pour des raisons d'insalubrité et d'insécurité.

Le Service de Planification d'Information et d'Orientation Familial, qui vient en complément des actions de la PMI. Depuis 2016, la PMI est en charge du planning familial. En 2022, le planning a reçu 1 663 patientes, et réalisé 2 822 consultations.

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce – CAMSP qui permet le dépistage précoce des handicaps. Ses missions sont les suivantes : le dépistage, le diagnostic, la prise en charge et la prévention des handicaps chez les enfants de moins de 6 ans, sous forme de cure ambulatoire avec une équipe pluridisciplinaire.

En 2024, la Martinique compte un CAMSP, d'une capacité totale de 170 places.

Le Dispositif Ecole-Famille-Quartier (actuellement suspendu) qui était destiné à créer des connections et à favoriser la cohérence du discours éducatif entre école, famille et quartier. Il devrait être déployé sur l'ensemble du territoire notamment ceux à risque et également étendu aux écoles primaires et lycées.

Le Dispositif Sport-Vacances,

dispositif d'accueil collectif de mineurs sans hébergement de la CTM, qui se déroule lors de grandes vacances scolaires en juillet et qui vise à prendre en charge de 8h à 17h les enfants défavorisés, de 7 à 14 ans, afin de les faire participer à des activités sportives, éducatives et culturelles, généralement inaccessibles au vu de leur coût.

La MMPH

La Maison Martiniquaise des Personnes en situation de Handicap est une institution au service des personnes en situation de handicap et de leur famille, qui vise à faciliter leurs démarches et leur accès aux droits.

Depuis 2012, il est constaté une hausse régulière du nombre de personnes ayant déposé un dossier. Dix ans plus tard, en 2022, il est observé 21 507 visites dans un point d'accueil de la MMPH, soit une hausse de 48,91% par rapport à l'année précédente (10 518 visites).

⁴⁵ Direction action et prévention sanitaires, rapport d'activité 2017

2.2.2 Regard réflexif sur l'offre sociale et médico-sociale

Afin de mettre en relief les nouveaux besoins de la population cible, une analyse de l'offre est introduite. Elle prend en compte les dispositifs déployés par la CTM et les autres partenaires du territoire.

Au vu des éléments précédents, quatre caractéristiques majeures peuvent être notées :

- Une offre sous-dimensionnée
- Une offre/approche trop segmentée, trop peu diversifiée et inadaptée à l'hétérogénéité des profils accueillis
- Des locaux et/ou des localisations inadaptées
- Un manque de suivi et de propositions à la sortie des dispositifs

■ Une offre sous-dimensionnée

L'offre paraît, d'une part, sous-dimensionnée en termes de capacité d'accueil et/ou d'accompagnement notamment pour :

- L'accueil et l'hébergement des enfants âgés de 0 à 3 ans dans le cadre des Etablissements d'Accueils de la petite enfance, des assistants ou centres maternels ou encore des pouponnières
- Les dispositifs d'action éducative
- Les accueils collectifs de mineurs
- Les séjours proposés par la Cellule d'Intervention Spécialisée de l'Association La Ruche, qui a dû, suite à l'accroissement des demandes mettre en place un quota de deux jeunes par établissement pour mener ses actions
- L'accompagnement à l'exercice de la parentalité

D'autre part, certaines structures souffrent d'un manque de moyens humains, notamment sur des postes d'éducateurs spécialisés, de psychologues et de psychiatres.

■ Une offre trop segmentée, trop peu diversifiée et inadaptée à l'hétérogénéité des profils accueillis

Les professionnels de l'offre sociale et médico-sociale notent une évolution des comportements chez les plus jeunes : hausse de la violence et des comportements à risques (alcool, drogue, prostitution). Par conséquent, l'offre actuelle d'hébergement collectif semble de moins en moins adaptée, voire même dangereuse (certains jeunes ayant des conduites à risques peuvent entraîner les autres jeunes vers ce type de comportement par effet d'imitation).

De plus, certains jeunes sont « expatriés » en Guadeloupe, en Guyane ou en Métropole, ou placés dans des structures martiniquaises de l'ASE inadaptée à l'accueil de jeunes relevant de la PJJ, par manque de structure adaptées sur le territoire martiniquais.

En outre, les professionnels interrogés ont mentionné la hausse du nombre d'enfants ayant des besoins éducatifs spécifiques (en raison de leur handicap ou de leur besoin d'aide psychologique). Ces derniers ne sont pas pris en charge par les ITEP (Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques) car ils ne disposent pas d'internat.

Ces profils de plus en plus complexes impactent l'offre en famille d'accueil.

D'un côté, un certain découragement est ressenti par les assistants familiaux (dont le nombre diminue, de 944 à 727 entre 2015 et 2017)⁴⁶.

D'un autre, la complexité des profils accueillis ne permet parfois pas d'en accueillir d'autres, limitant de fait le nombre de places réellement mobilisables.

Enfin, les difficultés des jeunes étant multiples (psychologiques, cognitives, sociales, financières, etc.) et l'offre actuelle restant segmentée, elle ne permet pas de répondre à l'ensemble de ces besoins. Il est donc essentiel d'agir en :

- diversifiant les dispositifs d'accueil répondant à la diversité des profils accueillis
- développant le travail partenarial
- formant les professionnels aux profils et situations complexes

⁴⁶ Rapport d'activité de l'ODPE, 2017.

▪ 3. Des locaux et/ou des localisations, inadaptés

Certains locaux peuvent être inadaptés aux profils des publics accueillis et/ou vétustes, comme certains centres de PMI.

D'autre part, la desserte ou la localisation de certaines structures n'est pas nécessairement adaptée au profil de la population, comme pour l'accès aux locaux de la MMPH, délicat en raison de sa position excentrée par rapport au centre de Fort-de-France.

▪ 4. Un manque de suivi après et de propositions à la sortie des dispositifs

Les entretiens ont mis en évidence un manque d'accompagnement des jeunes en sortie de dispositif, voire même d'une absence totale de suivi. Cela pose un réel problème, dans la mesure où les allers-retours dans les circuits d'accompagnement ont pour conséquence un **manque de lisibilité et de cohérence dans le parcours des jeunes, et alimentent les facteurs d'échec de leur intégration sociale.**

Enfin, la question de la sortie de dispositif est particulièrement importante dans le cas du dispositif d'aide jeune majeur. En effet, il existe une absence d'aide pour les 21-25 ans, qui engendre des situations complexes (errance...) Dans ce cas, il a été noté un manque de place de type CHRS pour cette catégorie de population jeune.



2.3 Synthèse AFOM : confrontation des résultats du diagnostic interne et externe

Une synthèse des atouts/Forces/Opportunités/Menaces (AFOM) du diagnostic interne et externe a été réalisée sur les 3 champs portés par le Schéma.

Plusieurs questionnements en ont découlé, présentés dans les tableaux synthétiques ci-après :



Atouts / opportunités

- La place de l'enfant renforcée dans la réglementation permettant de les protéger davantage.
- Les enfants sont vus comme intelligents et ouverts sur le monde.
- Le développement des dispositifs d'accueil des jeunes enfants permettant une socialisation des enfants dans une perspective de mixité sociale.
- Une hausse du taux de préscolarisation (entre 2 et 3 ans) permettant aux jeunes enfants de découvrir l'école et les règles plus tôt.
- Recommandation 7 de l'Observatoire de protection de l'enfance de Martinique fait remonter l'intérêt de mettre en place des mesures d'aide à la gestion du budget familial « afin de réduire les placements qui en seraient directement liés »

Faiblesses / menaces

- L'enfant parfois perçu comme un « enfant roi », ce qui engendre des comportements difficiles et des carences éducatives.
- Une évolution du modèle familial : la distinction est parfois floue entre parent/enfant, les enfants sont de plus en plus livrés à eux-mêmes, sans protection vis-à-vis du monde des adultes pouvant entraîner des troubles du comportement, du langage, et le développement d'addictions aux NTICS.
- Des enfants sont sur-stimulés (par les écrans, réseaux sociaux...) entraînant une précocité et le développement de troubles.
- Une faible prise en charge des enfants en situation de handicap au sein des structures collectives et auprès des assistantes maternelles, alors même qu'il y a une hausse des enfants en situation de handicap. Ainsi, les familles ayant un enfant en situation de handicap se retrouvent souvent isolées en raison d'un manque de structures et d'informations.
- Des transports scolaires trop peu développés, impactant négativement la scolarité des enfants de milieu rural qui se lèvent tôt et rentrent tard, notamment leur concentration, le niveau de fatigue en classe, la réalisation des devoirs et donc la réussite scolaire.
- Des lacunes en matière de développement des compétences parentales et d'autonomie en matière de gestion du budget familial

Questionnaire

- Comment combler les carences éducatives des « enfants rois » devant l'échec des tentatives d'aide contrées sur eux ?
- Comment maintenir l'ouverture des enfants sur le monde tout en luttant contre les addictions et sur-stimulations développées par l'utilisation des écrans ?
- Pourquoi les enfants en situation de handicap ne bénéficient pas des mêmes traitements que ceux dits normaux ? Comment et par quoi répondre à l'absence de structures d'accueil ?
- Comment enrayer le manque de distinction entre parents/enfants dans certaines situations ?
- Comment accompagner le développement des compétences parentales et leur autonomie en matière de gestion du budget familial ?

Atouts / opportunités

- Une jeunesse ambitieuse au vu des métiers choisis par certains (professions à fort rendement).
- Une jeunesse pleine d'espoir, qui s'adapte à la situation économique (inadéquation besoins employeurs-formations, fort taux de chômage) en mettant en place diverses stratégies (alternance de « petits boulots » etc.). Cela démontre également l'envie des jeunes de casser l'image « d'assistés » qu'ont les adultes sur eux.
- Un taux élevé de bacheliers, leur permettant d'avoir diverses perspectives d'avenir.
- Une forte maîtrise du numérique et des réseaux sociaux.
- L'envie de la jeunesse d'être soutenue et encouragée, d'autant que de nombreux dispositifs existent pour les jeunes mais ont besoin d'être plus lisibles.
- Les migrations des jeunes sont toutefois largement temporaires : « près de 40% des résidents domiens sont des « natifs de retour »

Faiblesses / menaces

- Une émancipation précoce des jeunes filles et une augmentation du nombre de mères précoces qui gèrent seules l'éducation de leur enfant.
- Un nombre non négligeable de jeunes émigre vers l'étranger afin de trouver une offre de formation ou de meilleures perspectives d'emploi au vu des perspectives restreintes sur le territoire en matière de poursuites d'études et du faible maillage territorial de l'offre de formation.
- Prénance du chômage entraînant du découragement chez les jeunes
- Une offre de formation peu diversifiée générant des phénomènes d'émigration et/ou d'orientation subie.
- Forte proportion de « NEET » (jeunes de 15-24 ans ni scolarisés, ni en stage, ni en emploi).
- Une inadéquation entre les besoins des employeurs et les formations des jeunes, entraînant ces derniers dans la précarité et pouvant engendrer des périodes d'oisiveté, voire du découragement.
- Un manque de vision d'avenir (au vu du fort taux de chômage) entraînant des difficultés pour les jeunes à s'investir dans un parcours professionnel consolidé.
- Un tiers des jeunes, vit dans une famille dont les parents ne sont ni en emploi, ni retraités, ni étudiants, ce qui pose la question du risque de reproduction des inégalités sociales.
- Les jeunes souffrent des inégalités territoriales, au regard du fort taux d'illettrisme dans la zone CAP Nord : le réseau de transport peu développé est un frein pour les jeunes à l'accès à la formation.
- Une augmentation de la consommation d'alcool, de cannabis et de drogues dures (telle que le crack) ayant des incidences négatives sur les aptitudes cognitives et la santé mentale des jeunes.
- Une fragilisation des jeunes en rupture familiale, confrontés à un risque d'isolement accentué qui les expose comme des proies faciles à divers réseaux (drogues, prostitution, radicalisation sectaires, politiques, religieuses)
- Des situations de plus en plus problématiques et complexes chez les jeunes ayant de multiples difficultés (psychologiques, cognitives, sociales, financières, etc.) que l'offre actuelle (très segmentée) ne parvient pas à prendre en charge de manière globale et efficiente.
- Une progression de l'excès de poids chez les jeunes (un jeune sur deux en situation d'obésité) pouvant constituer un obstacle important dans leur parcours personnel et professionnel.
- Un fort taux de cohabitation pour les jeunes (quel que soit leur statut), mettant en exergue le manque de logements sociaux.

Questionnaire

- Comment prévenir les phénomènes de grossesses précoces ?
- Comment donner des perspectives d'avenir à la jeunesse ?
- Comment aligner l'offre de formation sur le territoire martiniquais par rapport aux attentes du secteur économique ?
- Quel accompagnement pour le jeune dans son environnement familial pour prévenir les ruptures et l'isolement vecteurs de déviances diverses ?
- Quelle (s) solution(s) pour remédier aux situations complexes rencontrées par la jeunesse et qui conduisent à des difficultés psychologiques, cognitives, sociales, financières, ... ?



Atouts / opportunités

- Les évolutions récentes de la place de la femme au sein des familles martiniquaises montrent que le principe de matrifocalité tend à s'atténuer, de même que les attributs de genre qui enfermaient parfois les hommes et les femmes.
- Les pères s'impliquent de plus en plus dans l'éducation de leurs enfants
- Une augmentation des places en structures de petite enfance permettant aux mères de travailler

Faiblesses / menaces

- Le lien familial et intergénérationnel s'effrite car les familles ne cohabitent plus à l'instar d'autrefois, entraînant une implication moindre des membres de la famille élargie dans l'éducation des enfants et des jeunes.
- L'autorité parentale est remise en cause par les plus jeunes car les enfants sont de plus en plus précoces
- De nombreuses familles sont en situation de précarité et de pauvreté, ce qui induit un exercice parental difficile et une reproduction des inégalités sociales.
- Concernant la mortalité en couche, la Martinique est un des territoires français les plus touchés (15,5 décès pour 100 000 naissances vivantes) ; les naissances sont plus souvent qu'en hexagone prématurées et la mortalité infantile y est plus importante. C'est surtout dû aux situations auxquelles sont confrontées les jeunes martiniquaises en âge de procréer, car elles souffrent plus souvent de la précarité, d'addictions et de maladies chroniques, dont l'obésité fait partie.
- Les familles avec un enfant en situation de handicap se trouvent isolées et soulignent un manque d'infrastructures adaptées.
- Les professionnels constatent que l'exercice parental est difficile. Les familles ont des difficultés à dialoguer.
- Les professionnels ont constaté que certaines mères sont dans une certaine fragilité psychique.
- Ils constatent aussi un manque d'investissement des parents. Lors d'une séparation, le couple a des difficultés à rester parents.
- 90% des familles monoparentales sont des femmes seules avec enfant.
- Les familles ont des difficultés à se déplacer et se cantonnent à une mobilité restreinte, ce qui limite l'accès aux soins.
- Il n'y a pas suffisamment de logements sociaux pour que les familles en situation de vulnérabilité soient correctement logées.
- La Martinique souffre du vieillissement de sa population, couplé à une baisse de la natalité.
- Les grossesses précoces sont nombreuses (notamment pour les jeunes filles issues de milieux populaires), pouvant engendrer des situations familiales conflictuelles (notamment si la mère est mineure) et des situations financières précaires.
- Recrudescence du phénomène de violences intrafamiliales intraconjugales

Questionnaire

- Comment faire renaître la cohabitation dans les familles et ainsi consolider le lien familial ?
- Comment repositionner l'autorité familiale au sein des familles ?
- Quelles institutions créer en réponse aux carences observées dans la prise en charge des enfants en situation de handicap ?
- Comment détecter les signes de fragilisation psychiatrique au sein des familles et quel appui pour
- Quelle éducation/assurance en réponse à la dénatalité en direction des personnes en âge de procréer ?
- Comment soutenir le maintien du rôle parental dans les situations de rupture familiale ?
- Quelles aides, autres que financières, en direction des familles monoparentales ?
- Quelles innovations en matière de parentalité au regard de l'évolution de la société martiniquaise ?
- Quels dispositifs pour prévenir et/ou protéger les personnes face aux violences intrafamiliales ?

2.4 Les nouveaux enjeux du Schéma EJJ

- **Enjeu de consolidation de l'accompagnement des enfants confiés à l'ASE** par le biais du renforcement des actions de prévention, le développement de structures d'accueils, la création de solutions de plaques judiciaires, de prise en charge de problématiques psychiques, de la formation des professionnels.
- **Enjeu de coordination des actions à mener et de collaboration entre les différents acteurs** socio-médico-sociaux pour un accompagnement optimal des publics cibles ;
- **Enjeu de développement de solutions d'accompagnement des familles** pour une meilleure vision de la structure familiale, un soutien à la parentalité plus efficient et au plus près des publics concernés par la prévention constante des violences intrafamiliales, intraconjugales.
- **Enjeu de (ré)appropriation de la jeunesse de son territoire** par l'offre de meilleures perspectives dans les domaines de la formation, l'emploi, la santé, la mobilité, le logement, etc.

Dès lors, une **stratégie territoriale** cohérente est mise en œuvre en réponse aux **nouveaux besoins** des publics ciblés.





3

Plan d'actions : vers une orientation stratégique des interventions

3 Plan d'actions : vers une orientation stratégique des interventions

3.1 Les axes stratégiques du Schéma

Au regard des éléments mis en lumière dans le diagnostic sur les thématiques de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille, **quatre grands axes stratégiques structurent ce Schéma**.

Le premier axe « **Améliorer la prévention, le repérage et le suivi des populations vulnérables** » vise à répondre au changement législatif dû à la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, qui complète la loi du 5 mars 2007. Il s'agit d'un **axe préalable à tout autre**, le territoire devant s'appuyer sur les changements législatifs pour améliorer l'aide à l'enfance, la jeunesse et la famille.

Le deuxième, « **Optimiser les dispositifs existants et les partenariats** » consiste à améliorer les dispositifs présents au sein du territoire, mais qui sont soit sous-développés au vu de la demande, soit perfectibles.

Le troisième, « **Donner des perspectives à la jeunesse** », vise spécifiquement les orientations en direction des jeunes. En effet, il a été souligné lors du diagnostic l'importance de (re)donner des perspectives et de l'espoir à la jeunesse.

Et enfin, le quatrième et dernier axe : « **Accompagner l'évolution de la structure familiale** », se veut d'assister les parents dans leur rôle auprès de leurs enfants.

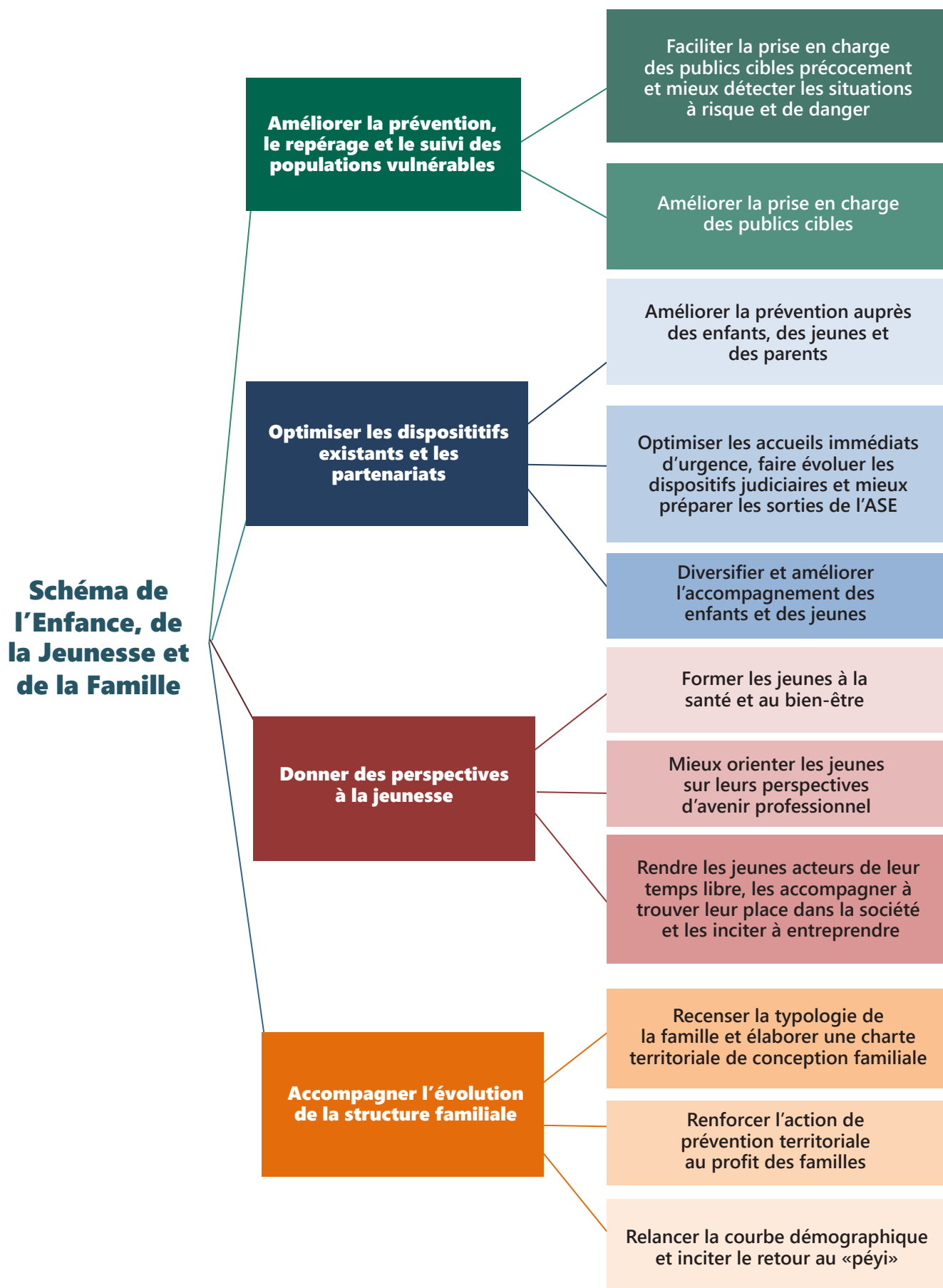
Face à la diversité et complexité des situations auxquelles sont confrontés les acteurs du territoire, différentes solutions, répondant au plus de problématiques possibles, sont proposées à travers une déclinaison de fiches actions. En effet, il n'était pas possible de se concentrer sur une unique facette des situations rencontrées, ainsi, il a été fait le choix de proposer des actions touchant aux différents sujets étudiés.

Ces axes renvoient à une construction pyramidale :

- Le premier axe vise à doter le territoire du socle nécessaire de dispositifs et outils permettant de répondre aux besoins urgents de la population martiniquaise. Cet aspect est d'autant plus prégnant qu'un récent rapport du Conseil Économique, Social et Environnemental⁴⁷ met en lumière les carences en matière de services publics en Outre-Mer du fait notamment de l'absence d'une implication pérenne de l'État pour ses territoires ultra-marins.
- Le second axe vise à renforcer l'efficacité des dispositifs par la collaboration de l'ensemble des acteurs intervenants dans les politiques de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.
- Le troisième axe porte la mise en place d'un travail structurel de fond visant à donner des perspectives d'avenir à la jeunesse martiniquaise.
- Le quatrième axe se tourne concrètement vers la famille pour un meilleur positionnement du père et de la mère autour de la prise en charge de leur enfant, et un renforcement des liens.



47 Conseil Économique, Social et Environnemental ; L'accès aux services publics dans les Outre-mer ; Rapport de Michèle CHAY et Sarah MOUHOUSSEINE ; janvier 2020.



3.1.1 Axe stratégique 1 : Améliorer la prévention, le repérage et le suivi des populations vulnérables

L'évolution récente du cadre réglementaire est l'opportunité de mettre en œuvre les actions issues du Schéma départemental de l'Enfance et de la Famille (2007-2012) qui demeuraient toujours des problématiques prégnantes du territoire.

En effet, la **loi du 14 mars 2016** a modifié le cadre réglementaire de la protection de l'enfance, en partant du constat qu'il faut :

- renforcer la coopération entre les acteurs de la protection de l'enfance
- mieux protéger les enfants en danger
- éviter les ruptures dans les parcours et enfin
- mieux évaluer l'impact des dispositifs mis en place

Elle implique **un repositionnement de la protection de l'enfance centrée sur les besoins (affectifs, psychiques, physiques) de l'enfant** et un rôle important de l'**Observatoire de la Protection de l'Enfance**.

Cette loi s'articule autour de trois orientations majeures :

- mieux prendre en compte les besoins de l'enfant
- améliorer le repérage et le suivi des situations de maltraitance, de danger et de risque de danger et, développer la prévention

Objectif 1 : Faciliter la prise en charge des publics cibles précocement et mieux détecter les situations à risque et de danger

La loi du 5 mars 2007 introduit expressément la prévention des risques de danger et des dangers pour l'enfant dans le champ de la protection de l'enfant. A cet égard, il en ressort que les familles ne sont pas suffisamment informées de leurs droits aux prestations d'aide sociale à l'enfance. Il conviendrait donc **d'améliorer l'accès** notamment par une action de communication renforcée.

Ce cadre légal dispose l'importance de la prévention des situations de maltraitance. Il met également en avant le rôle central de la CTM dans le recueil et le traitement des informations préoccupantes (IP). Au cours de l'année 2022, 1 867 IP ont été enregistrées, dont 396 demandes d'évaluation (contre 1567 en 2017). Cette augmentation du signalement entraîne des délais plus longs de traitement de ces IP.

C'est pour cela qu'il est nécessaire de **mettre en place un protocole partenarial de recueil et de suivi de l'information préoccupante**, afin que le traitement soit facilité (**Actualiser, et renforcer le protocole de recueil des informations préoccupantes, Action 2**) et la prise en charge plus efficiente.

À noter qu'une information préoccupante est définie, selon l'**article L. 221-3 du code de l'action sociale et des familles**, comme « la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement, pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être. [...] La finalité de cette transmission est d'évaluer la situation d'un mineur et de déterminer les actions de protection et d'aide dont ce mineur et sa famille peuvent bénéficier. » Cette action s'inscrit entièrement dans la volonté de la Collectivité Territoriale de Martinique de **renforcer l'efficacité et la coordination entre acteurs et dispositifs du territoire**.

Ce partenariat permettra aussi de **renforcer la coordination des acteurs de la protection de l'enfance en matière de prévention, Action 3**).

Ce protocole a pour principe la centralisation de l'information, d'autant plus que la Martinique compte différents centres médico-sociaux et acteurs, pouvant relayer ces informations préoccupantes.

Informé l'ensemble des professionnels sur le traitement de ces informations préoccupantes répond à **l'objectif de la loi du 14 mars 2016**, qui se concentre sur le principe de pluridisciplinarité et dont l'un des deux principaux axes est de décloisonner la politique de protection de l'enfance, pour la rendre davantage transversale.

Afin de veiller à la meilleure prise en charge possible des enfants, la loi met également en lumière la **nécessité de former l'équipe pluridisciplinaire** (composée d'au moins deux professionnels) chargée de l'évaluation de la situation d'un mineur.



Objectif 2 : Améliorer la prise en charge des publics cibles

Au-delà de l'enjeu consistant à mieux détecter et prévenir les situations à risque, il convient également d'améliorer la prise en charge des publics cibles.

D'abord, il a été noté lors des entretiens et des ateliers un déficit de personnel médical, notamment de psychologues et de psychiatres. La loi du 14 mars 2016 rappelle l'importance de prendre en compte la santé physique et psychique de l'enfant.

Il est donc nécessaire de systématiser les bilans d'admissions et les bilans psychologiques (**Améliorer la prise en compte de la santé physique et psychique de l'enfant (action 6)**). Le protocole de prise en charge psychiatrique pour enfants et jeunes, signé par la CTM et l'Etat, doit être mis en place afin d'atteindre l'ambition de ce schéma (**Mettre en œuvre le protocole de prise en charge psychiatrique (action 7)**).

Au vu du manque de coopération évoqué par certains professionnels de l'enfance, l'amélioration de la prise en compte de la santé physique et psychique de l'enfant est également liée au **développement d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs** autour de l'enfance, de la jeunesse et de la famille⁴⁸. Ce partenariat permettra aux acteurs de mieux se connaître et donc d'améliorer la prise en charge des publics cibles en les orientant vers les acteurs les plus à même de prendre en charge la problématique rencontrée, de manière fluide et transparente.

L'objectif d'améliorer la prise en charge des publics cibles concerne également les jeunes. En effet, lors des entretiens, il a été noté que **L'Action Educative en Milieu Ouvert renforcée**, attendue par les SAEMO⁴⁹ depuis 2007, n'a pas encore pu être mise en place en Martinique. Cette absence ne permet pas la prise en charge correcte des enfants et des jeunes. En effet, cette mesure relève d'une décision judiciaire et implique la mise en place d'une évaluation par le juge tous les six mois. Il s'agit du placement de préadolescents et d'adolescents en situation de rupture familiale et aux comportements à risque. **L'accompagnement est plus soutenu** que pour l'AEMO classique : en effet, l'éducateur rencontre le jeune et la famille au minimum une à deux fois par semaine. En plus de cet accompagnement individuel, des actions collectives peuvent être effectuées, soit avec les parents et les enfants, soit uniquement avec les enfants ou adolescents. **L'objectif est de remobiliser les parents dans leur rôle éducatif**, et de redonner une confiance en soi aux parents et aux jeunes. Un éloignement peut également être fait, sous la forme d'un séjour de rupture ou d'un passage dans une institution pendant une durée maximale de deux semaines. Des visites médiatisées peuvent être organisées : il s'agit de **renouer le lien parent-enfant** dans un cadre sécurisé, afin de rétablir ou de consolider le lien familial.

Globalement, il est attendu un **renforcement de l'action éducative à domicile et en milieu ouvert** (TISF, ASEF, MJAGBF, AED, AEDR, AEMO et AEMOR) (**action 8**).

Améliorer la prise en charge des publics cibles en respectant le cadre réglementaire suppose également de **renforcer la mise en œuvre du dispositif « Contrat Jeune Majeur (CJM)**. Ce dispositif, qui vise à **éviter les sorties sèches de l'ASE**, a été évoqué lors de différents entretiens. Les acteurs ont ainsi mis en lumière les problématiques actuelles de jeunes qui, en sortie de dispositif ASE, ne bénéficient pas de l'aide de leur famille et risquent donc d'entrer en situation de très grande précarité ; ne bénéficiant pas de logement ou d'aide sociale. En effet, les jeunes de moins de 25 ans ne sont pas éligibles à certaines formes d'aide sociale, notamment le Revenu de Solidarité Active (RSA). En moyenne, en 2018, 70% des jeunes sortant de l'ASE bénéficient de ce contrat (soit 181 CJM au total)⁵⁰. Cela permet de **poursuivre l'accompagnement des jeunes jusqu'à l'âge de 21 ans**, par l'équipe ayant suivi le jeune durant sa minorité, l'objectif final étant d'arriver à l'autonomie. (**Renforcer la mise en œuvre du Contrat Jeune Majeur (action 9)**).

Ainsi, le référent et le jeune élaborent les **modalités de l'accompagnement socio-éducatif et financier**, qui peut être :

- **Un hébergement en Foyer de Jeunes Travailleurs, en Maison d'Enfants à Caractère Social ou encore en famille d'accueil**
- **Une aide financière** à travers des allocations mensuelles, la prise en charge des frais d'hébergement, d'étude, de formation, etc.
- **Un accompagnement** à un projet scolaire et professionnel
- **Une couverture santé** par l'adhésion à la CMU et à la CMU-C.



⁴⁸ Cette action a été évoquée par l'ODPE, dans la troisième recommandation de son rapport publié en 2017.

⁴⁹ Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert.

⁵⁰ Selon la Feuille de route sortie sèche ASE 2018



Enfin, l'objectif d'améliorer la prise en charge des publics cibles concerne également les familles. En effet, en 2015, 41% des familles martiniquaises sont monoparentales (contre 15% en France hexagonale⁵¹). Sur le plan économique, la Martinique « *compte proportionnellement deux fois plus de ménages pauvres qu'en métropole et une forte proportion de bénéficiaires d'allocations attribuées en dessous d'un certain niveau de ressources [...]* 22,8% des Martiniquais sont couverts par le RSA en 2016, contre 7,7% dans l'Hexagone »⁵². L'ensemble des acteurs interrogés lors d'entretiens partagent également ce constat. Ainsi, la précarité économique peut engendrer des situations d'endettement, où les familles ont besoin d'être accompagnées. Afin d'atteindre cet objectif, le cadre législatif met en avant la **possibilité de mise en place de l'Aide à la Gestion du Budget Familial (AGBF)**. Il s'agit d'une mesure judiciaire, d'assistance éducative décidée par le juge des enfants si les prestations familiales ne sont pas utilisées prioritairement pour répondre aux besoins de l'enfant.

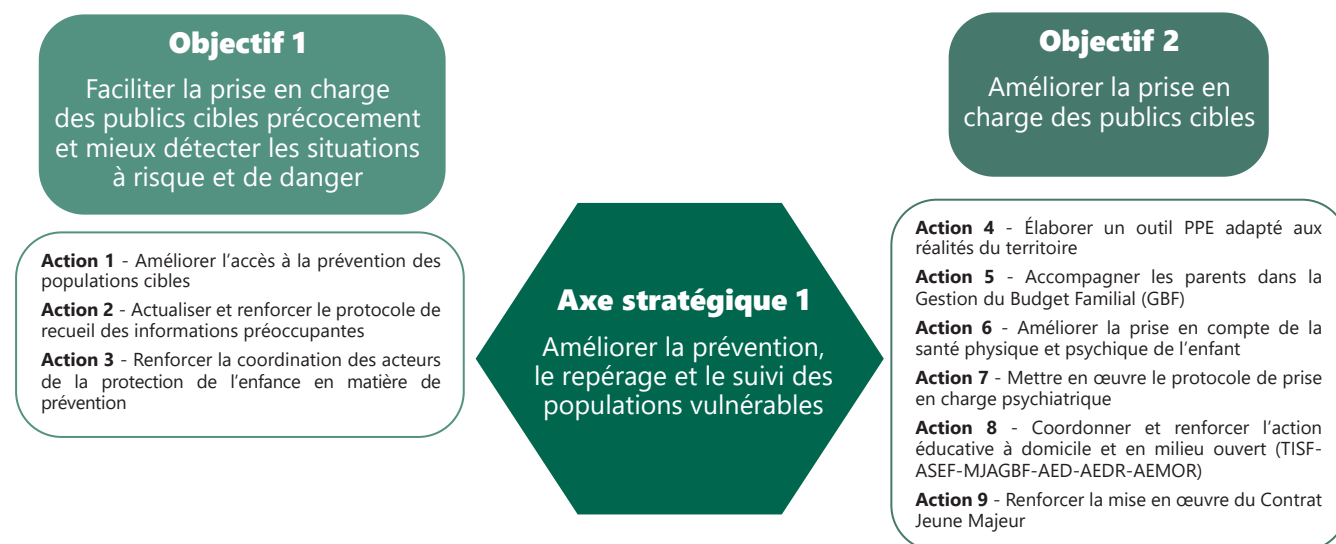
Dans ce cas, le juge des enfants désigne un professionnel diplômé du travail social (conseiller en économie sociale et familial, éducateur spécialisé, assistant de service social) pour assister la famille en matière de gestion budgétaire. (**Accompagner les parents dans la Gestion du Budget Familial – GBF (action 5)**).

Par ailleurs, les acteurs interrogés lors des entretiens menés ont tous évoqué la recherche d'efficience dans la protection de l'enfance. Cela peut se traduire par la **structuration du Projet Pour l'Enfant (PPE) adaptés aux réalités du terrain (action 4)**. En effet, en complément de l'amélioration de la prise en charge des publics cibles et compte tenu de l'évolution législative de la loi du 14 mars 2016 à travers l'article 12 qui attribue à l'ASE la mission de « *veiller à la stabilité du parcours de l'enfant confié et à l'adaptation de son statut sur le long terme* », l'objectif d'**adapter les prises en charge aux besoins de l'enfant** est mis en exergue.

Ainsi, la réforme de la loi de la protection de l'enfance a amené le cadre réglementaire à un changement de paradigme, centré sur l'intérêt de l'enfant et de ses besoins. Ce changement est incarné par l'outil « *Projet Pour l'Enfant* ». Comme les parcours des enfants placés ne sont pas linéaires, la mise en place, prévue par la **loi du 14 mars 2016**, du PPE, Projet Pour l'Enfant, vise à sécuriser les parcours des enfants pris en charge par l'aide sociale ou faisait l'objet d'une mesure judiciaire, en apportant davantage de cohérence et de continuité lors de prises en charges parfois émaillées de ruptures.

Cette loi précise le périmètre, l'objectif et le contenu du PPE. Ce document de référence doit donc être **mis en place en concertation avec l'ensemble des acteurs**, ainsi qu'avec l'enfant lui-même, et donner suite à une évaluation médicale et psychologique de l'enfant. Il doit en principe être élaboré rapidement : dans un délai de trois mois après le début de la mesure judiciaire ou de la prise en charge. Il doit prendre en compte « *les domaines de la vie* », couvrant ainsi un champ très large. Enfin, il a vocation à être **très opérationnel**, car il doit contenir les différents objectifs à atteindre ainsi que les actions à mettre en place pour y parvenir. Afin de suivre au mieux les enfants placés, le PPE doit **être actualisé au moins tous les ans** pour les enfants de plus de deux ans, et au moins tous les 6 mois pour les enfants de deux ans.

Schéma récapitulatif de l'axe stratégique 1



⁵¹ INSEE, RPP 2015

⁵² Agence Régionale de Santé Martinique, PRS2.

Projet régional de santé Martinique. Cadre d'orientation stratégique 2018-2027.

3.1.2 Axe stratégique 2 : Optimiser les dispositifs existants et les partenariats

En effet, les acteurs rencontrés en entretiens ont tous évoqué l'importance d'optimiser les dispositifs existants et les partenariats afin de **répondre aux diverses problématiques** présentes au sein du territoire :

- **Une perte d'autorité et de repère de la part de certains parents face à l'évolution des comportements à risque chez les plus jeunes,**
- **Des comportements déviants chez les jeunes de plus en plus tôt,**
- **Un manque d'accueil d'urgence et de crise au sein de l'ASE,**
- **L'offre en protection de l'enfance encore trop peu diversifiée face aux besoins**
- **Un manque de concertation entre les professionnels, mis en exergue dans l'ensemble des entretiens menés.**

Afin de répondre à ces diverses problématiques, le constat est le suivant : de nombreux schémas et dispositifs existent au sein de la Martinique (le Plan Pauvreté, le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Projet Régional de Santé, le Schéma Stratégique Martiniquais des Services aux Familles, etc.)

L'ambition du présent Schéma de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille est de **s'appuyer sur les dispositifs présents**, et de les rendre davantage efficaces en répondant aux besoins du territoire par :

- **Une meilleure prévention envers les enfants, les jeunes et les parents.**
- **L'amélioration de l'accueil d'urgence et de crise pour assurer la sécurité des enfants et permettre aux professionnels et aux jeunes une meilleure prise en charge.**
- **L'optimisation des partenariats, l'accompagnement et la couverture du territoire en combinant les interventions, diversifiant les modes de protection et en coordonnant davantage les actions des professionnels et les dispositifs des partenaires.**
- **La garantie d'une meilleure sortie de dispositif de protection de l'enfance, en rendant les jeunes autonomes afin de ne pas les entraîner dans des situations de grande précarité en cas de sortie sèche de l'ASE.**

Objectif 1 - Améliorer la prévention auprès des enfants, des jeunes et des parents

Les comportements violents apparaissent de plus en plus précocement chez les jeunes qu'auparavant. Les parents et les professionnels sont parfois démunis face à cette situation. Le **développement de la prévention**, que recommande par ailleurs l'ARS dans le cadre de son Plan Régional de Santé 2023-2027, est une nécessité. Le PAEJ et la Maison des Adolescents sont des relais qui pourraient porter ces actions de prévention. **Mieux informer les publics cibles** est d'autant plus important qu'un besoin a été relevé (**Actions 12, 13**).

En effet, l'enquête auprès des familles, menée dans le cadre du Schéma départemental du Jeune enfant (2013) avait souligné l'insuffisante information des familles concernant l'offre disponible et la méconnaissance de certains dispositifs. D'autre part, les groupes constitués de gestionnaires sur le terrain ont confirmé cela, et précisé la **faiblesse des informations disponibles sur le territoire** et notamment le **manque de relais d'information** dans les maternités, les PMI et les mairies.

En parallèle, des actions précoces d'accompagnement avant la naissance permettent de gérer et soigner au mieux les carences ou traumatismes rencontrés durant la période de grossesse. Il en est de même de l'accompagnement proposé après la naissance durant les **1000 premiers jours de l'enfant (Action, 10)**. Par ailleurs, les familles très tôt affectées par l'annonce d'un handicap et les difficultés qui s'en suivent, en particulier celles concernant la **prise en charge de l'enfant en situation de handicap** bénéficieront d'un accompagnement spécifique (**Action, 11**). De même, les difficultés touchant particulièrement les jeunes notamment au moment des crises identitaires de l'adolescence donneront lieu au renforcement de solutions d'écoute **notamment via le PAEJ (action 14)**.

Enfin, malgré la **dextérité certaine** des jeunes avec les outils technologiques, ils n'ont **pas suffisamment accès aux informations** (dispositifs d'aides existants, points d'accueil) par l'intermédiaire d'internet et du numérique (**Création d'une plateforme numérique pour les adolescents (action 16)**).

Il s'agit de sensibiliser les jeunes au moyen d'outils qu'ils maîtrisent, car la jeunesse martiniquaise semble se mettre plus en danger qu'avant.

En effet, les professionnels de la protection de l'enfance constatent une augmentation des comportements à risque (drogue, alcool, agressivité) chez les jeunes. Afin de limiter cela, les dispositifs de prévention et de sensibilisation doivent être ciblés et réguliers (**Développer les actions de la Maison des Adolescents (action 15)**).

Objectif 2 : Optimiser les accueils immédiats d'urgence, faire évoluer les dispositifs judiciaires et mieux préparer les sorties sèches de l'ASE

Les entretiens menés auprès des professionnels ont révélé une **hausse de la violence et des comportements dits à risques** (alcool, prostitution, drogue) chez les plus jeunes. Face à cette évolution des comportements, l'offre et notamment en matière d'hébergement collectif semble inadaptée : il n'y a pas d'espace spécifique à ces situations qui permettrait aux professionnels de gérer au mieux l'augmentation constatée des comportements déviants chez les jeunes. Un autre danger est que la présence de ces jeunes dans un groupe peut être dangereuse pour les autres jeunes, à travers l'influence dans des conduites à risque. Ainsi, l'accueil de crise permettra également aux autres enfants de ne pas être en danger ou influencés (**Créer un dispositif de gestion des mineurs en situation de crise, action 18**)

D'autre part, ces comportements à risque chez les jeunes entraînent des situations de plus en plus complexes et tendues avec l'entourage familial. Les ateliers ont révélé l'importance de mettre en place un accueil d'urgence. (**Renforcer le dispositif d'accueil d'urgence par une mise à l'abri de l'enfant dans les 72H, action 17**) Néanmoins, la **notion d'urgence reste à définir**, et afin d'optimiser le dispositif d'accueil d'urgence, il est nécessaire de mettre en place un protocole, dans une logique pluridisciplinaire, afin que les professionnels puissent échanger sur cette thématique. Par ailleurs, la **prise en charge de jeunes délinquants multirécidivistes** pose question. En effet, pour éviter l'incarcération, ils peuvent être envoyés en centre éducatif fermé (CEF) mais en hexagone, en Guyane ou en Guadeloupe car il n'y en a pas sur le sol martiniquais. Néanmoins, si les CEF sont une solution, cela provoque des ruptures avec l'environnement habituel du jeune. De plus, ces jeunes, s'ils ne sont pas admis en CEF ni incarcérés, sont pris en charge par l'ASE. Cela engendre d'autres problématiques car ils sont alors mélangés avec des publics qui n'ont pas les mêmes difficultés et les professionnels ne sont pas formés pour l'encadrement des jeunes délinquants.

C'est pourquoi il faut réfléchir autour de dispositifs judiciaires à mettre en place pour répondre à cette situation complexe (**Améliorer et diversifier les dispositifs de placement [exclusif Etat, et conjoints] pour les jeunes délinquants, action 19**).

En accord avec la Stratégie Nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'objectif d'une meilleure préparation de sortie de dispositif pour les jeunes vise à **éviter les sorties sèches**. En moyenne en 2018, 30% des jeunes sortant de l'ASE en Martinique ne bénéficient pas de dispositif d'accompagnement spécifique⁵³.

Comme **les missions de l'ASE perdent leur caractère obligatoire à la majorité du jeune**, sa prise en charge et son accompagnement sont laissés à l'appréciation de la collectivité. Une des actions de ce Schéma consiste à poursuivre la stratégie dans laquelle s'est engagée la Martinique à travers la signature le 10 octobre 2019, d'une convention (entre la CTM et l'Etat) d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté. Cette dernière consiste à :

- constituer des sous-groupes de travail et de réflexions autour des engagements de la Stratégie Pauvreté, c'est-à-dire préserver le lien, le point de référence, l'accès au logement, l'accès aux droits et à des ressources, l'insertion sociale, professionnelle et la mobilité, la couverture santé et l'accès aux soins,
- conclure des conventions partenariales d'objectifs et de moyens,
- instaurer une commission d'orientation vers l'autonomie,
- instaurer un contrat d'autonomisation.

Un des objectifs phares de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté est de mettre un terme aux sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance, notamment au moyen d'une convention d'appui de 5 engagements signée entre l'Etat et les collectivités en charge de l'Aide sociale à l'enfance portant sur la préservation du lien, du point de référence, l'accès au logement, l'accès aux droits et à des ressources, l'insertion social, professionnelle et la mobilité, la couverture santé et l'accès.

⁵³ Selon la Feuille de route sortie sèche ASE 2019



La CTM apporte déjà une réponse à la problématique des sortants de l'ASE, par le Contrat Jeune Majeur (CJM) qui propose un accompagnement socio-éducatif à l'autonomie jusqu'à l'âge de 21 ans, assurant au jeune un hébergement, un soutien financier, un accompagnement à l'accès à ses droits sociaux, et à la poursuite du projet scolaire et professionnel etc,...

Aujourd'hui la CTM doit renforcer et consolider cet accompagnement en mobilisant des moyens financiers supplémentaires émanant de l'Etat et également déployer une offre spécifique en direction des jeunes qui font le choix à leur sortie de l'ASE de ne pas souscrire au CJM ou qui ne disposent pas des savoirs et savoir-être les permettant de s'inscrire dans la dynamique projet du CJM.

Cet objectif répond au constat fait par de nombreux acteurs lors des entretiens et ateliers menés sur le territoire : lorsque l'accompagnement se termine à 18 ans, certains jeunes qui n'ont pas le soutien matériel de leur famille peuvent se retrouver dans des situations de très grande précarité : pas de logement ni d'aide sociale (comme le RSA) avant 25 ans, et donc ils sont confrontés à de grandes difficultés économiques. A cet effet, il convient de **(consolider et renforcer le dispositif de lutte contre les sorties sèches de l'ASE, Action 20)**.

Afin de mieux préparer la sortie de dispositif, le jeune peut renouer des liens avec sa famille. Pour cela, les contacts avec elle doivent être maintenus.

Un élément récurrent apparaît dans les entretiens menés auprès des acteurs. La jeunesse martiniquaise semble en effet désorientée, en pertes de repère. Elle se sent dévalorisée et souffre d'un regard négatif que porte sur elle les autres générations. En outre, la réalité sociale difficile dans laquelle elle se trouve l'empêche de voir au-delà de la survie quotidienne et ne lui permet donc pas de se projeter. Pourtant lorsque les jeunes sont valorisés, encouragés à s'engager et à faire pour la communauté, ceux-ci sont volontaires et enthousiastes. Ainsi l'ambition trois vise à ouvrir le champ des possibles des jeunes martiniquais, leur redonner espoir et confiance en eux.

Objectif 3 : Diversifier et améliorer l'accompagnement des enfants et des jeunes

Un constat est fait par les acteurs territoriaux : il existe des situations de plus en plus problématiques et complexes chez **les jeunes confrontés à de multiples difficultés** (psychologiques, cognitives, sociales, financières, etc.). Or, l'offre actuelle pour l'enfance et la jeunesse, très segmentée, ne permet pas de répondre pour chaque partenaire à l'ensemble de ces besoins de manière globale.

Au vu de ces éléments, la prise en charge des enfants et des jeunes est de plus en plus complexe, et les assistants familiaux, qui ont accueilli 59% du total des enfants admis au 31 décembre 2017⁵⁴, peuvent ressentir un certain découragement. Des **actions de sensibilisation et de formation** doivent donc être mises en place pour ces assistants familiaux. D'autre part, il a été noté qu'en raison de la complexité des jeunes accueillis, ces familles ont un nombre de places réellement mobilisables limitées. Pour y pallier et répondre à l'objectif de diversification et d'amélioration de l'accompagnement des enfants et des jeunes, des campagnes d'information et de recrutement d'assistants familiaux doivent être organisées conjointement par la CTM et ses partenaires **(Action 21 : Adapter l'accueil familial au profit des jeunes dans le cadre de l'accueil spécialisé)**.

L'accompagnement des enfants comprend également la diversification des modes de garde. Lors de la phase d'état des lieux des structures et des besoins martiniquais, il a en effet été souligné :

- Une offre d'accueil collective qui semble peu diversifiée : « les crèches familiales et halte garderies sont peu développées et il n'y a pas de crèche parentale ». « Certains dispositifs comme les jardins d'éveil, les halte-garderie et les multi-accueil sont peu connus des familles⁵⁵.
- Un accueil individuel⁵⁶ sous-représenté par rapport à la moyenne nationale, avec un taux de couverture de 9,4% (vs. 20,9%). L'offre est particulièrement déficitaire dans le Nord (17% des assistants maternels du territoire).



⁵⁴ DPPEF, Rapport d'activité 2017.

⁵⁵ Schéma stratégique martiniquais des services aux familles. Petite enfance-jeunesse-parentalité, 2016-2019.

⁵⁶ Assistants maternels agréés, maisons d'assistants maternels, garde à domicile en direct, garde à domicile avec un prestataire.

Ainsi, afin d'améliorer l'accompagnement des enfants, il convient de diversifier les modes de garde (**Action 22 : Expérimenter d'autres modes d'accueil pour les jeunes enfants**).

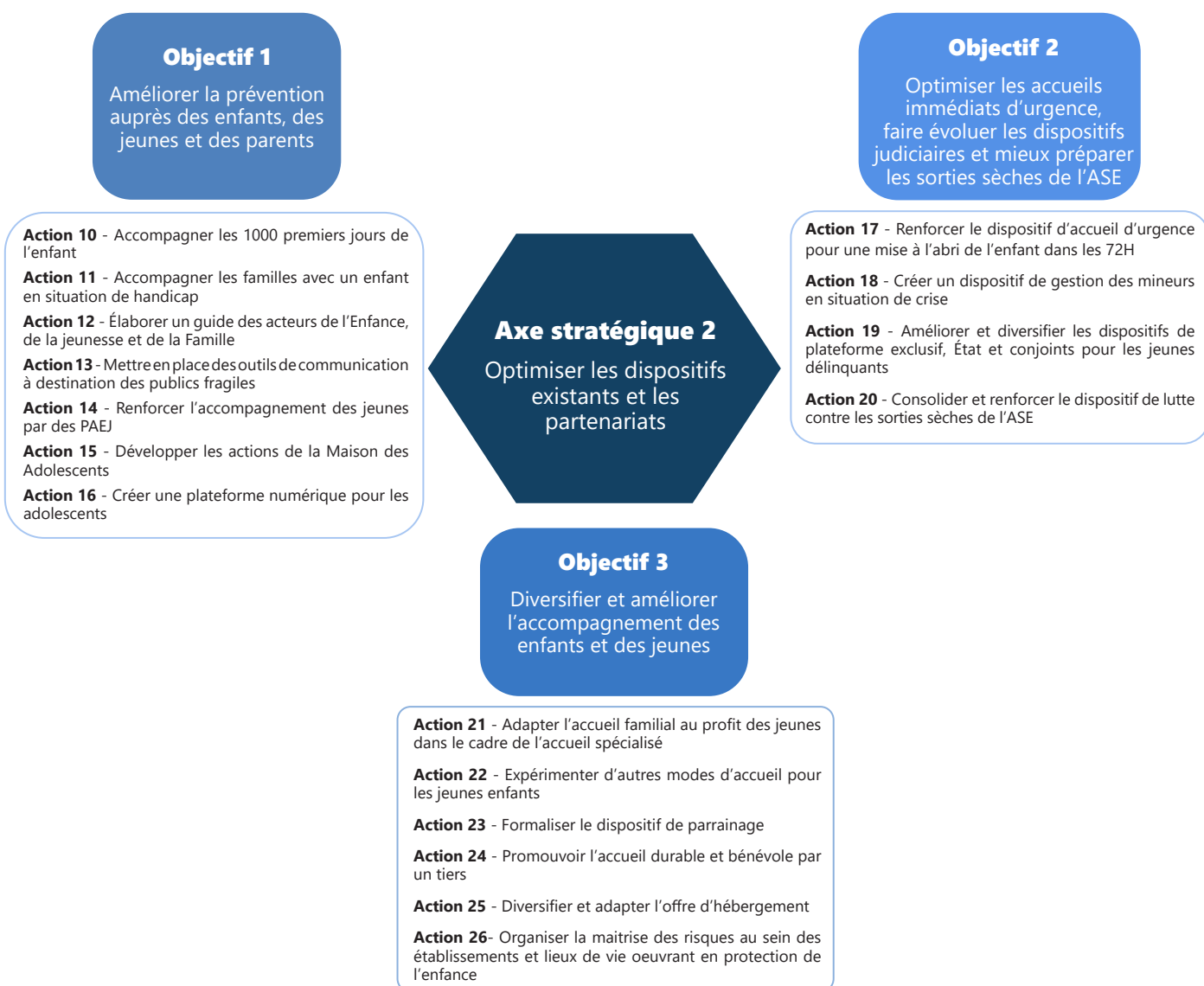
En outre, diversifier l'accompagnement suppose également, comme il a été précisé lors du précédent Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille, de mener une étude précise sur le parrainage, afin d'apporter de nouvelles réponses en matière de protection (**Action 23 : Formaliser le dispositif de parrainage**).

Mais la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant va bien au-delà : elle a introduit un nouveau mode d'accueil qui permet de confier à un tiers bénévole l'accueil au quotidien d'un enfant relevant de l'aide sociale, au titre de la protection administrative. Le décret du 2016-1352 du 10 octobre 2016 en trace les contours de cette nouvelle solution d'accueil durable et permanent qu'il conviendra de promouvoir. (**Action 24 : Promouvoir l'accueil durable et bénévole par un tiers**)

Plus qu'une démarche à faire : **diversifier et adapter l'offre d'hébergement (action 25)** en cas de complexité de la prise en charge, notamment chez certains adolescents pour lesquels les placements dits « classiques » s'avèreraient inadéquats.

Parallèlement, il s'agira de prévenir et juguler les phénomènes de violence au sein des établissements et lieux de vie par l'organisation de la maîtrise des risques (**action 26**) en interne et autre action à mener par le ou les autorités de contrôle.

Schéma récapitulatif de l'axe stratégique 2



3.1.3 Axe stratégique 3 : Donner des perspectives à la jeunesse

La jeunesse martiniquaise est confrontée à diverses problématiques. Dans cette ambition, les objectifs sont à destination des jeunes, qui ont entre 11 à 25 ans.

Sur le plan économique, la jeunesse martiniquaise est **caractérisée par un taux de chômage élevé** : Le chômage au sens du bureau international du travail (BIT) est de 29 % en 2020, chez les jeunes de 15 à 29 ans. Il était de 36 % en 2019 et toujours supérieur à 35 % au cours des 5 années précédentes.

Aux 5700 chômeurs de 2020 s'ajoutent 65000 autres jeunes qui figurent dans le halo du chômage ; En outre, 18 % des jeunes occupés sont en situation de sous-emploi (CESECEM/ Martinique : initiatives pour inverser les flux migratoires)

De plus, le document de présentation du PIA Martinique met en lumière les **dangers liés aux épisodes de transition** entre la formation et l'emploi des jeunes. Ainsi, « la mise en activité est souvent assortie de périodes « creuses », périodes de « non-occupation » qui, quand bien même elles seraient transitoires, plongent un grand nombre de jeunes, de facto en situation d'oisiveté⁵⁷. » La multiplication des **situations d'oisiveté apparente** chez certains jeunes a été relevée lors des entretiens et ateliers par de nombreux acteurs. Ceux-ci ont mis en avant le risque potentiel de mise en place de stratégies d'adaptation face à ce contexte économique⁵⁸, telles que :

- **La migration, principalement en hexagone afin d'obtenir un emploi. En effet, même les jeunes les plus qualifiés ont des difficultés à accéder au marché de l'emploi.**
- **Cette migration est par ailleurs un véritable problème pour la Martinique, qui se trouve en « pénurie de jeunes » : 43,5% de jeunes martiniquais résident hors Martinique, pour faire ou poursuivre des études, pour chercher du travail⁵⁹**
- **Le recours à l'économie informelle et à la délinquance, notamment la vente de produits stupéfiants.**
- **L'accès à la maternité pour les jeunes femmes qui, face aux difficultés d'accéder à un emploi ou une formation, peut leur permettre d'atteindre un certain statut social.**

Le chômage peut s'expliquer par plusieurs raisons. L'offre de formations sur l'île n'est pas adaptée aux besoins des entreprises qui recrutent. Les jeunes se tournent vers les secteurs touristiques sans avoir de formations dans le domaine et enchaînent les petits emplois, sans véritable perspective de carrière. Par conséquent, ils souffrent d'une mauvaise réputation. Enfin, la valeur travail n'est pas forcément une valeur positive pour eux.

Les phénomènes de **déterminisme social** jouent un rôle dans la perte de confiance en l'avenir des jeunes : plus d'un tiers des jeunes martiniquais vit dans une famille dont les parents n'ont pas d'emploi et ne sont ni retraités ni étudiants (contre 10,9% en France hexagonale)⁶⁰. La **relation à l'emploi des jeunes** est donc **complexifiée** par l'absence d'une socialisation au monde du travail, et par des difficultés économiques, d'autant plus que l'accès au Revenu de Solidarité Active (RSA) n'est possible qu'à partir de 25 ans. C'est pourquoi il est important d'impliquer les jeunes dans des activités qui sortent du cadre scolaire où ils ne se sentent pas toujours à leur place. Notamment pour les élèves en rupture avec l'école ou suspendus de leur collège ou lycée, des activités appropriées permettent de **découvrir d'autres horizons**, de **se réapproprier leur territoire et leur patrimoine**, de **redonner de l'espoir** et de **leur prouver qu'ils sont capables de faire**, ce dont ils peuvent parfois douter à cause d'une mauvaise estime de soi (**Illustration : Schéma récapitulatif de l'action 3**).

Ces activités (*de loisirs, culturelles, de bénévolat*) ouvrent le champ des possibles des jeunes Martiniquais et contribuent à la consolidation d'un écosystème favorable à leur épanouissement personnel et professionnel. De même, la participation des aînés à ces actions aura pour but de favoriser le lien intergénérationnel entre les « anciens » et les jeunes et garantir la transmission du patrimoine culturel (action 30).

Objectif 1 : Former les jeunes à la santé et au bien-être

L'état de santé des jeunes martiniquais est sous de nombreux aspects préoccupant. En effet, la jeunesse est marquée par la « forte prévalence de l'obésité et des comorbidités ». Selon l'Agence Régionale de Santé, « près d'un jeune (15-29 ans) sur deux est concerné par la surcharge pondérale, et près de 10% de cette tranche d'âge est en situation d'obésité, contre 6,1 en France hexagonale ». L'excès de poids est, en outre, en progression.

« Depuis une trentaine d'années la situation se dégrade et la prévalence de l'obésité augmente pour atteindre des niveaux très supérieurs aux moyennes hexagonales, particulièrement chez les femmes. » Cette situation peut devenir un obstacle dans leur parcours personnel et professionnel.

⁵⁷ L'HORTY Y., « La persistance du chômage ultramarin : un problème aux causes multiples », in *Revue française des affaires sociales*, n° 4, 2014, pp. 114-135.

⁵⁸ TEMPORAL F., « Les jeunes ultramarins : quelle(s) réalité(s) ? », in *Cahiers de l'action*, vol. 2, n° 49, pp. 7-17.

⁵⁹ INSEE, « Insertion sociale et professionnelle des jeunes en Martinique »

⁶⁰ Projet régional de santé Martinique PRS 2, Cadre d'orientation stratégique 2018-2027.

Outre l'obésité, les jeunes Martiniquais souffrent également d'autres maladies chroniques. Celles-ci expliquent en partie un taux de mortalité en couche élevé ou la naissance de bébés morts.

Par ailleurs, la moitié des jeunes sur le territoire sont en état d'addiction à des substances illicites et boivent régulièrement. Les équipes éducatives sont alors confrontées à des **problèmes de comportement causés par ces situations**. Néanmoins, elles ne sont pas formées pour gérer correctement ces problématiques.

Pour s'insérer dans un parcours professionnel stable et valorisant, se donner de l'ambition et des possibilités, il faut tout d'abord avoir un **environnement sain** autour de soi. C'est pourquoi, le premier objectif de cet axe stratégique est de **mieux informer les jeunes sur diverses thématiques (action 27)** et au plus près de leur lieu d'habitation (par des actions itinérantes). Une des thématiques, **l'éducation à la sexualité**, est une priorité dans une société marquée par l'accroissement de mères précoces et célibataires. L'objectif est de **prévenir** les infections sexuellement transmissibles et valoriser les notions de relations choisies et consenties. Cela permet aussi d'attirer l'attention sur le corps pendant la grossesse et des précautions à prendre pour la santé de l'enfant à venir, notamment dans le cas de grossesse non désirée.

Cette sensibilisation se poursuit par des actions autour de la prévention des addictions auxquelles ils s'exposent et des risques qui nuisent à leur corps et à leur esprit (**Action 28 : Prévenir des risques liés à la consommation de drogues et des conduites addictives**).

Il devient urgent aujourd'hui de leur démontrer, au regard des études qui s'y réfèrent **l'importance d'une alimentation équilibrée dans le développement du corps et du cerveau**. A cet effet, la mise en place d'ateliers valorisant, entre autres, les produits locaux et l'apport nutritionnel d'une bonne alimentation dans l'acquisition de compétences et la prévention des troubles du comportement, la fatigue et l'agressivité reste une démarche essentielle à leur mieux vivre. (**Action 29 : Des ateliers « j'aime ma Martinique » pour sensibiliser à la richesse du territoire et « manger mieux »**).

Par ailleurs, cet objectif rentre tout à fait dans le cadre de la convention entre l'ARS et la CTM, pour un programme d'actions de prévention du surpoids, de l'obésité et des maladies associées en Martinique⁶¹.

Outre ces mesures de prévention, il convient de donner des repères aux jeunes pour être mieux guidés et favoriser leur bien-être. A ce titre, la **transmission entre génération et entre pairs (Action 30 : Favoriser le lien intergénérationnel entre les « anciens » et les jeunes et garantir la transmission du patrimoine culturel)** visant à créer des modèles, en dehors du cercle familial quand ce n'est plus possible, constitue un tremplin pour les jeunes et un moyen de mieux s'insérer dans la société.

Objectif 2 : Mieux orienter les jeunes sur leurs perspectives d'avenir professionnel

Outre les problèmes de santé que rencontrent de nombreux martiniquais, il est mis en évidence que les jeunes **manquent de perspectives d'avenir**, notamment professionnel. Cette situation peut les pousser à négliger leur santé et à sombrer dans des addictions (voir objectif précédent), et inversement. Certains acteurs ont même le sentiment que la jeunesse est **désorientée**.

Face à ce constat, la CTM s'est portée également candidate à l'expérimentation de la démarche « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » sur le territoire martiniquais. Ainsi, elle a adhéré à l'association « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », ce qui permettra de débloquent des moyens supplémentaires pour engager des actions en ce sens. Pour les enfants dont les parents sont au chômage depuis longtemps notamment, cela pourra leur donner pour modèle des adultes ayant un emploi et améliorer certaines situations familiales difficiles. A terme, le succès d'une telle expérimentation permettra de lutter contre le déterminisme social et soutenir l'ambition des jeunes.

Ainsi cet objectif vise à donner les clés d'une **orientation choisie et profitable** tout en proposant des modèles de réussite pour permettre une **identification et favoriser les perspectives d'évolution des jeunes (Elaborer le guide martiniquais de l'orientation (action 31))**.

Cela permet de pallier la fuite des jeunes diplômés vers la France hexagonale ou l'étranger, en guidant correctement les jeunes vers les études qui leur plaisent et qui ont des débouchés en Martinique. Cela permet aussi de lutter contre un manque de main d'œuvre dans certains secteurs économiques. Cette orientation passe par une meilleure information, ciblée et proche des jeunes mais aussi un accompagnement pour éviter qu'ils ne se découragent.

Les actions proposées ici tendent à **répondre aux besoins d'identification, d'information, d'accompagnement et de valorisation des réussites des jeunes Martiniquais**. Des forums d'orientation avec la présence d'anciens élèves du lycée ou du territoire, des invités au parcours de vie similaires aux jeunes en difficulté (**Actions 31, 33**), des conférences, des ateliers, et une boîte à outils permettront de donner des moyens supplémentaires aux professionnels et aux jeunes pour prendre leur avenir en main.

⁶¹ Délibération du 30 octobre 2019, Convention ARS Prévention Obésité et surpoids

Sur le plan professionnel, il conviendra d'accompagner le jeune. **L'Action 32 : Etendre le dispositif « ma première expérience professionnelle »**, s'appuie sur la convention de contractualisation passée entre la CTM et l'État, dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté. L'objectif est d'étendre le dispositif aux jeunes de moins de 25 ans qui ne peuvent donc pas bénéficier du Revenu de Solidarité Active (RSA). De même, l'accès est mis sur un programme permettant au jeune de reprendre en main sa vie sociale et professionnelle.

Toutefois les jeunes ne sont pas tous égaux en matière d'apprentissage et d'éducation. Bon nombre sont lésés par des difficultés d'accès à l'enseignement en raison de l'éloignement des sites d'enseignement et des moyens limités de transport. **La mise en place de campus connectés (action 33) répondrait** à une meilleure ouverture de l'offre de formation. De même, ils constitueraient des moyens privilégiés de lutte contre l'illettrisme dans un environnement déjà marqué par une offre d'emploi relativement instable.

Objectif 3 : Rendre les jeunes acteurs de leur temps libre, les accompagner à trouver leur place dans la société et les inciter à entreprendre

Les jeunes, particulièrement à l'adolescence, ont besoin d'être stimulés et d'avoir des sources d'apprentissages variées. Pour se construire de manière globale, l'accès à la culture et aux loisirs est nécessaire. De plus, les jeunes ont tendance à plus s'impliquer et à s'épanouir dans des actions lorsqu'ils sont **mis en valeur** via une médiatisation et une valorisation de ce qu'ils ont fait, comme par exemple aider une association à récolter des denrées ou nettoyer les plages. Ainsi, pour ouvrir les jeunes au monde qui les entoure et pour leur donner des perspectives d'avenir autres que celles qu'ils voient au quotidien, il est important **d'impliquer les jeunes dans des activités** et des événements dont ils peuvent profiter et dont ils sont les acteurs. **(Encourager l'engagement associatif et citoyen des jeunes (action 34)** Ainsi, ils sont valorisés par la réussite des actions entreprises, encouragés à poursuivre en ce sens et reconnus dans leur capacité à savoir faire.

En réponse au manque de confiance décelé chez certains jeunes martiniquais, il est proposé d'organiser des événements et des actions à l'échelle du péyi Martinique et au niveau national pour impliquer la jeunesse et la rendre actrice de son changement et de son ouverture : **l'objectif poursuivi est de permettre l'engagement des jeunes Martiniquais pour leur donner les moyens de s'épanouir**, de s'ouvrir aux autres et d'acquérir de nouveaux outils pour mieux se projeter.

Cet épanouissement passe également par la pratique d'activités culturelles et artistiques, l'organisation de temps d'échanges entre jeunes, groupes de paroles afin d'améliorer leurs conditions d'existence et leur donner les moyens de mieux s'insérer socialement. **La création de tiers lieux (action 35)** au service du numérique constituerait pour les jeunes un passeport vers la liberté par la mise en valeur du lien entre la culture et l'éducation.

Dans ce contexte, comme il l'a été souligné plus haut, beaucoup de jeunes quittent la Martinique pour des cursus n'existant pas sur le territoire ou pour chercher du travail. Conséquence : le taux de vieillissement de la population ne cesse de croître. Pour y répondre, il conviendrait de réfléchir à des mesures d'incitation pour un retour en Martinique après les études **(action 36 : une bourse d'études pour encourager le retour des jeunes diplômés)**. Toutefois, il est primordial d'accompagner ces mesures d'opportunités d'embauches pour une meilleure fidélisation.

Pour l'heure, il s'agit de mettre l'accent sur l'épanouissement des enfants et des jeunes notamment en situation de précarité pour en faire un levier de réussite dans leur vie, par l'organisation de temps de vacances de référence. **(Organiser des temps d'accueil de qualité pendant les vacances scolaires pour le maximum d'enfants et de jeunes du territoire, avec une attention pour les plus défavorisés (action 37).**

Par ailleurs, la lutte contre l'oisiveté, le développement de l'implication du jeune dans la société martiniquaise par des actions de bénévolat contribueraient à sa maturité et à sa valorisation. **(Action 38 - Encourager des projets de bénévolat en partenariat avec le tissu local).**

Enfin, ce schéma ne saurait être complet sans la garantie d'un accompagnement pérenne et durable des jeunes. Pour y parvenir la Collectivité prévoit d'introduire **les états généraux de la Jeunesse (Action 39)** qui devra aboutir sur un plan territorial de la Jeunesse sur les dix à venir. A terme, il fera l'objet d'une évaluation en vue d'adapter le dispositif aux réalités prégnantes des jeunes martiniquais.



Schéma récapitulatif de l'axe stratégique 3

Objectif 1

Former les jeunes
à la santé et
au bien-être

Action 27 - Informer les jeunes par des actions itinérantes autour des grandes thématiques propres à la jeunesse

Action 28

Prévenir des risques liés à la consommation de drogues et des conduites addictives

Action 29

Des ateliers « j'aime ma Martinique » pour sensibiliser à la richesse du territoire et « manger mieux » pour rappeler l'importance d'une alimentation équilibrée

Action 30

Favoriser le lien intergénérationnel entre les « anciens » et les jeunes et garantir la transmission du patrimoine culturel

Objectif 2

Mieux orienter les
jeunes sur leurs
perspectives d'avenir
professionnel

Action 31 - Élaborer le guide d'information et d'orientation de Martinique

Action 32 - Étendre le dispositif « Ma première expérience »

Action 33 - Mettre en place des campus connectés

Axe stratégique 3

Donner des perspectives
à la jeunesse

Objectif 3

Rendre les jeunes acteurs de leur
temps libre, les accompagner à
trouver leur place dans la société et
les inciter à entreprendre

Action 34 - Encourager l'engagement associatif et citoyen des jeunes

Action 35 - Créer des tiers-lieux

Action 36 - Une bourse d'études pour encourager le retour des jeunes diplômés en Martinique

Action 37 - Organiser des temps d'accueil de qualité pendant les vacances scolaires pour le maximum d'enfants et de jeunes du territoire avec une attention pour les plus défavorisées

Action 38 - Encourager des projets de bénévolat en partenariat avec le tissu local

Action 39 - Organiser les Etats Généraux de la Jeunesse et élaborer le Plan Territorial de la Jeunesse 2024-2034 de l'enfance



3 Plan d'actions : vers une orientation stratégique des interventions

3.1.4 Axe stratégique 4 : Accompagner l'évolution de la structure familiale

Aujourd'hui plusieurs recherches mettent en exergue l'importance de l'éducation bienveillante et de la **parentalité positive**.

Bon nombre de parents d'enfants mineurs expriment leur **difficulté à éduquer leurs enfants**⁶² « *petits enfants, petits soucis ; grands enfants...* ».

De même, face aux manquements constatés, toute la structure familiale en est parfois affectée laissant les membres démunis et en souffrance.

L'épuisement des moyens mis en place d'une zone géographique à une autre en Martinique trouve notamment ses effets dans une recrudescence de situations de violences intrafamiliales et parfois la démission de représentants de l'autorité parentale.

Au-delà de ces faits, la Martinique est confrontée à des enjeux démographiques non négligeables.

Selon l'INSEE, en 16 ans (*du 1er janvier 2006 au 1er janvier 2022*), le territoire a perdu 47 359 résidents soit, 13,12% de sa population depuis 2006. Elle passe donc d'une estimation de 397 732 habitants en 2006, à 361 019 en 2022.

Si les tendances démographiques récentes se prolongeaient, la population de Martinique atteindrait 286 500 habitants en 2042, puis 212 000 en 2070, soit 157 000 personnes de moins qu'en 2018 qui en comptait 369 000. Ce phénomène endémique provient de différents facteurs qui interagissent entre eux et qui l'accroissent d'années en années, à savoir :

1) Un solde migratoire déficitaire important avec le départ massif des jeunes :

L'insuffisance de perspectives d'emploi, les problèmes de mobilité sur le territoire, une offre de formations supérieures qui ne répond pas aux besoins des jeunes adultes sont les motifs qui encouragent un départ vers d'autres horizons, prioritairement la France hexagonale. Entre 2010 et 2020, la part des 15-49 ans dans l'ensemble de la population passe de 46% à 37 %.

Le **déficit des jeunes adultes** compromet ainsi le renouvellement des générations.

2) La baisse de la natalité aggravée par un taux trop important de la mortalité infantile

En 2020, 3 530 enfants sont nés en Martinique ; ce sont 220 naissances de moins qu'en 2019, soit moins 6 %. Ce phénomène est aggravé par le taux de mortalité infantile. En effet, le nombre d'enfants par femme (1,95 en 2019) dépasse la moyenne de la France hexagonale (1,79). Mais le taux de mortalité infantile (10,7%) est trois fois plus élevé qu'en France hexagonale (3,6%).

3) Le vieillissement de la population (89 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans).

Les effets de la baisse de natalité, de l'allongement de l'espérance de vie et de l'émigration des jeunes adultes se conjuguent pour accélérer le phénomène de vieillissement de la population, très marqué en Martinique.

Au regard de ce qui précède, il devient urgent de renforcer **l'accompagnement des familles**, par des actions plus innovantes et coordonnées et d'initier une véritable démarche de repeuplement (**Illustration : Schéma récapitulatif de l'axe 4**). Ces actions devraient enclencher la redynamisation des structures familiales (« *Il faut tout un village pour éduquer un enfant* ») et la relance de la courbe de natalité.

Objectif 1 : Recenser la typologie de la famille et élaborer une charte territoriale de l'accompagnement des familles

L'ordonnance du 3 mars 1945 modifiée par la loi du 11 juillet 1975 a institué à travers l'UNAF et les UDAF la représentation officielle de l'ensemble des familles vivant en France, auprès des pouvoirs publics. Dans ce cadre et conformément à leurs statuts, les UDAF entendent contribuer à la définition et à la mise en œuvre des politiques familiales sur le plan départemental.

À cet effet, elles doivent disposer d'une connaissance la plus complète des conditions de vie des familles de leurs besoins et de leurs demandes. L'instance **Observatoire des familles (action, 40)** est l'alternative proposée.

C'est ainsi que l'observatoire va permettre de recueillir des informations précises et objectives sur les réalités quotidiennes des familles, aussi bien en termes de pratiques que de ressentis, d'opinions ou d'aspirations.

Il permettra donc de mieux comprendre certaines problématiques familiales et d'y répondre par des propositions les plus adaptées aux besoins des familles auprès des pouvoirs publics des régions et territoires.

⁶² Rapport Vers le haut – Soutenir les parents : le meilleur investissement social (juin 2017)

En ce sens, les UDAF ont pour mission de mettre en place des Observatoires Départementaux des Familles afin de donner les moyens à l'Institution Familiale de « produire des données familiales », de les recueillir, de les analyser à divers échelons géographiques, d'étayer une réflexion, d'argumenter un point de vue, ...

Il s'agit de construire une démarche vivante et continue de connaissances de l'ensemble des familles qui facilitera l'analyse des situations au moment même où elles se révèlent et d'appréhender ses évolutions. Cette démarche s'apparente à une observation systémique dans un environnement et dans un temps précis.

Cette observation à l'échelle territoriale est primordiale. Elle constitue une plus-value qui alimentera toutes les propositions et réflexions menées dans le cadre des politiques publiques par les institutions concernées par la politique de la famille.

En définitif, l'observatoire des familles est un outil de recueil de données au service des acteurs du territoire notamment dans le cadre du travail en réseau.

Cet observatoire n'est pas encore mis en place sur le territoire martiniquais. Il serait un outil performant de la stratégie à développer en faveur des familles.

Par ailleurs, ce maillage territorial sera soutenu par la mise en place d'une **Charte territoriale « ansanm ansanm » avec les familles (action 41)** en vue d'obtenir une cohérence des actions dans le domaine et optimiser les pratiques des professionnels. Le partage des expériences du terrain enrichira le contenu de cette charte.

Il s'agira de proposer aux familles un accompagnement selon des principes partagés et validés. C'est une nouvelle offre de service sur laquelle elles pourront s'appuyer pour résorber toutes difficultés rencontrées ou demander une aide spécifique.

Ainsi cette charte permettra de fonder l'intervention des professionnels sur des principes uniques pour une meilleure orientation du travail avec les familles. Cette nouvelle modalité ne pourra se faire sans l'association des familles elles-mêmes dans l'élaboration de la charte afin de prendre en compte tous les éléments diagnostics issus des situations familiales et ainsi mettre en œuvre conjointement des objectifs de travail. La mobilisation des compétences parentales et professionnelles sera soutenue par la mise en place de formations pour une évolution pérenne du concept.

Objectif 2 : Renforcer l'action de prévention et de soutien à la parentalité au profit des familles

Les acteurs interrogés lors des entretiens menés relèvent un **exercice de la parentalité difficile**, sans que celui-ci ne résulte de conditions sociales particulières. Toutes les classes sociales sont touchées par ce phénomène. Lorsque les parents sont particulièrement à bout, le « *burn-out parental* » est un risque sérieux.

C'est pourquoi, des actions d'information et de communication à destination des parents permettraient d'aider à l'orientation vers des accueils relais, des points d'écoute, des associations **pour soutenir les parents en difficulté**.

Le « *droit au répit*⁶³ » des parents doit être valorisé pour soulager des parents en situation de fatigue psychique et physique. Sans cela, le risque est le délitement des liens familiaux et une rupture de l'équilibre. Les conséquences pour les enfants peuvent être nocives. Les ateliers dédiés aux parents, de même que les activités de loisirs entre parents iront dans le sens d'un **soulagement de l'exercice parental**. Notons que cette action rentre dans la continuité de l'Appel à projets commun 2021 « *Schéma stratégique martiniquais des services aux familles* » qui établit des actions allant dans ce sens également.

Le déploiement du **soutien à la parentalité (Action 42)** en lien avec tous les acteurs du territoire reste une priorité pour un mieux vivre.

Toutefois, il ne faudrait pas négliger la prévention primaire qui permet si elle est bien menée, de contenir ou de freiner tout dysfonctionnement dans la sphère familiale. A cet effet, il conviendrait de susciter les conditions appropriées et un cadre bien identifié favorisant le meilleur accompagnement possible de la famille.

Sur le long terme, dans un contexte de développement durable, il conviendrait de réfléchir à l'opportunité de **créer de véritables plateaux techniques (Action 43) de prévention et soutien à la parentalité** visant à accompagner l'évolution des familles et résoudre précocement les problèmes en leur sein.

Ainsi, les familles et singulièrement celles les plus vulnérables, bénéficieraient d'une plateforme de ressources aux fins de pallier les difficultés éducatives et autres rencontrées.

Par ailleurs ces plateaux techniques constitués de professionnels pluridisciplinaires (éducatif, social, psychologique, paramédical...) permettraient d'apporter des réponses rapides et efficaces au plus près des lieux de prise en charge (familles, établissements d'accueil...) de par leur mobilité.

63 https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180702_-_dp_-_strategie_nationale_2018-2022vf.pdf

Objectif 3 : Relancer la courbe démographique et inciter le retour au « péyi »

La Martinique enregistre depuis plus d'une décennie une perte démographique continue qui, cumulée au phénomène de vieillissement de la population, à la baisse de la natalité (moins 6 % entre 2019 et 2020) et à la hausse du chômage, engendre un grave phénomène de dépeuplement du territoire.

Si les tendances, démographiques récentes perduraient, la population de Martinique atteindrait 286 500 habitants en 2042, puis 212 000 en 2070, soit 157 000 personnes de moins qu'en 2018 qui en comptait 369 000.

Conséquence, la Martinique se classe, non seulement, au 2ème rang des régions françaises avec la plus faible part de jeunes de 0 à 24 ans (26 % contre 30 % au plan national). Elle est aussi la 2ème région française avec le taux le plus élevé de personnes de 60 ans et plus (31 % contre 27 % au niveau national).

Il conviendrait de réagir rapidement par la **mise en place d'une politique volontariste pour une relance démographique réussie (Action 44)**. La mobilisation de **La Maison du Retour et de la Famille** autour de l'organisation d'événements sur le territoire et à l'extérieur (*lot bô*) et le déploiement d'une stratégie marketing territoriale pour favoriser « *le rester et le retour au péyi* » est une étape incontournable de cette politique.

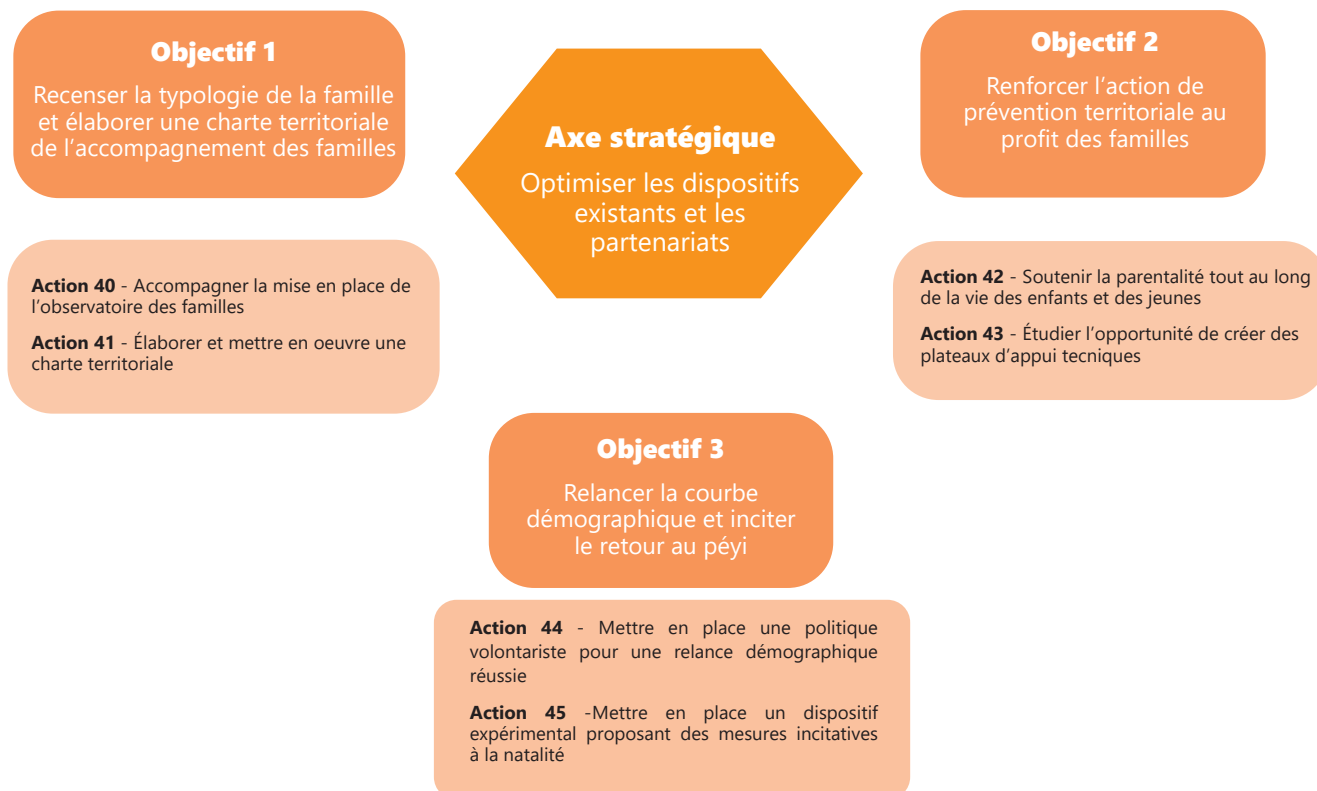
Différents facteurs interagissent entre eux et accentuent d'années en années le phénomène endémique mentionné plus haut. Il s'agit notamment de la **baisse de la natalité aggravée** par un taux trop important de la mortalité infantile

S'il est constaté entre 2019 et 2020, moins de 220 naissances, ce phénomène est alourdi par le taux de mortalité infantile accentué.

En effet, le nombre d'enfants par femme (1,95 en 2019) dépasse la moyenne de la France hexagonale (1,79). Mais le taux de mortalité infantile (10,7%) est trois fois plus élevé qu'en France hexagonale (3,6%).

Dans ce contexte, **la mise en place un dispositif expérimental proposant des mesures incitatives à la naissance (Action 45)** trouve tout son sens. Ces actions tiendront compte des moyens existant en partenariat avec les acteurs du territoire.

Schéma récapitulatif de l'axe stratégique 4



3.2. Les actions identifiées

3.2.1 Focus sur les actions identifiées

Axe stratégique 1 Améliorer la prévention, le repérage et le suivi des populations vulnérables	Objectif 1 : Faciliter la prise en charge des publics cibles précocement et mieux détecter les situations à risque et de danger	Action 1 - Améliorer l'accès à la prévention des populations cibles Action 2 - Actualiser et renforcer le protocole de recueil des informations préoccupantes. Action 3 - Renforcer la coordination des acteurs de la protection de l'enfance en matière de prévention
	Objectif 2 : Améliorer la prise en charge des publics cibles	Action 4 - Elaborer 1 outil PPE adapté aux réalités du territoire Action 5 - Accompagner les parents dans la Gestion du Budget Familial (GBF) Action 6 - Améliorer la prise en compte de la santé physique et psychique de l'enfant Action 7 - Mettre en œuvre le protocole de prise en charge psychiatrique Action 8 - Coordonner et renforcer l'action éducative à domicile et en milieu ouvert (TISF, ASEF, MJAGBF, AED, AEDR, AEMO et AEMO-R) Action 9 - Renforcer la mise en œuvre du Contrat Jeune Majeur
	Objectif 1 : Améliorer la prévention auprès des enfants, des jeunes et des parents	Action 10 - Accompagner les 1000 premiers jours de l'enfant Action 11 - Accompagner les familles avec un enfant en situation de handicap Action 12 - Elaborer un guide pratique des acteurs de l'enfance, de la jeunesse et de la famille Action 13 - Mettre en place des outils de communication à destination des publics fragiles Action 14 - Renforcer l'accompagnement des jeunes par des Points d'Accueil et d'écoute Jeunes (PAEJ) Action 15 - Développer les actions de la Maison des Adolescents Action 16 - Créer une plateforme numérique pour les adolescents
	Objectif 2 : Optimiser les accueils immédiats d'urgence, faire évoluer les dispositifs judiciaires et mieux préparer les sorties de l'ASE.	Action 17 - Renforcer le dispositif d'accueil d'urgence pour une mise à l'abri de l'enfant dans les 72h Action 18 - Créer un dispositif de gestion des mineurs en situation de crise Action 19 - Améliorer et diversifier les dispositifs de placements exclusifs Etat et conjoints pour les jeunes délinquants Action 20 - Consolider et renforcer le dispositif de lutte contre les sorties sèches de l'ASE
	Objectif 3 : Diversifier et améliorer l'accompagnement des enfants et des jeunes	Action 21 - Adapter l'accueil familial au profit des jeunes dans le cadre de l'accueil spécialisé Action 22 - Expérimenter d'autres modes d'accueil pour les jeunes enfants Action 23 - Formaliser le dispositif de parrainage Action 24 - Promouvoir l'accueil durable et bénévole par un tiers Action 25 - Diversifier et adapter l'offre d'hébergement Action 26 - Organiser la maîtrise des risques au sein des établissements et lieux de vie œuvrant en protection de l'enfance
Axe stratégique 2 Optimiser les dispositifs existants et les partenariats		

Axe stratégique 3 Donner des perspectives à la jeunesse	Objectif 1 : <i>Former les jeunes à la santé et au bien-être</i>	Action 27- Informer les jeunes par des actions itinérantes autour des grandes thématiques propres à la jeunesse
		Action 28- Prévenir des risques liés à la consommation de drogues et des conduites addictives
		Action 29 - Des ateliers « j'aime ma Martinique » pour sensibiliser à la richesse du territoire et « manger mieux » pour rappeler l'importance d'une alimentation équilibrée
		Action 30 - Favoriser le lien intergénérationnel entre les « anciens » et les jeunes et garantir la transmission du patrimoine culturel
	Objectif 2 : <i>Mieux orienter les jeunes sur leurs perspectives d'avenir professionnel</i>	Action 31 : Elaborer le guide martiniquais de l'orientation
		Action 32 - Étendre le dispositif « ma première expérience professionnelle »
		Action 33- Mettre en place des campus connectés
	Objectif 3 : <i>Rendre les jeunes acteurs de leur temps libre, les accompagner à trouver leur place dans la société et les inciter à entreprendre</i>	Action 34- Encourager l'engagement associatif et citoyen des jeunes
		Action 35 - Créer des tiers-lieux
		Action 36 - Une bourse d'études pour encourager le retour des jeunes diplômés en Martinique
		Action 37- Organiser des temps d'accueil de qualité pendant les vacances scolaires pour le maximum d'enfants et de jeunes du territoire, avec une attention pour les plus défavorisés
		Action 38- Encourager des projets de bénévolat en partenariat avec le tissu local
		Action 39 - Organiser les Etats Généraux de la Jeunesse et élaborer le Plan Territorial de la Jeunesse 2024-2034
Axe stratégique 4 Accompagner l'évolution de la structure familiale	Objectif 1 : <i>Recenser la typologie de la famille et élaborer une charte territoriale de l'accompagnement des familles</i>	Action 40 – Accompagner la mise en place de l'observatoire des familles
		Action 41 - Elaborer et mettre en œuvre une charte territoriale « <i>ansanm ansanm</i> » avec les familles
	Objectif 2 : <i>Renforcer l'action de prévention territoriale au profit des familles</i>	Action 42 – Soutenir la parentalité tout au long de la vie des enfants et des jeunes
		Action 43 – Etudier l'opportunité de créer des plateaux techniques territoriaux d'appui aux familles
	Objectif 3 : <i>Relancer la courbe démographique et inciter le retour au « peyi »</i>	Action 44 – Mettre en place une politique volontariste pour une relance démographique réussie
		Action 45 – Mettre en place un dispositif expérimental proposant des mesures incitatives à la natalité

3.2. Plan d'actions



Jeunesse



Domaines transversaux



Enfance



Famille



3

Plan d'actions : vers une orientation stratégique des interventions

AXE STRATÉGIQUE 1

**Améliorer la prévention, le repérage
et le suivi des populations vulnérables**

AXE STRATÉGIQUE 1

Améliorer la prévention, le repérage et le suivi des populations vulnérables

Objectif 1 Faciliter la prise en charge des publics cibles précocement et mieux détecter les situations à risque et de danger	Action 1 Améliorer l'accès à la prévention des populations cibles	p. 71
	Action 2 Actualiser et renforcer le protocole de recueil des informations préoccupantes.	p. 72
	Action 3 Renforcer la coordination des acteurs de la protection de l'enfance en matière de prévention	p. 73
Objectif 2 Améliorer la prise en charge des publics cibles	Action 4 Élaborer 1 outil PPE adapté aux réalités du territoire	p. 74
	Action 5 Accompagner les parents dans la Gestion du Budget Familial (GBF)	p. 75
	Action 6 Améliorer la prise en compte de la santé physique et psychique de l'enfant	p. 76
	Action 7 Mettre en œuvre le protocole de prise en charge psychiatrique	p. 77
	Action 8 Coordonner et renforcer l'action éducative à domicile et en milieu ouvert (TISF, ASEF, MJAGBF, AED, AEDR, AEMO et AEMO-R)	p. 78
	Action 9 Renforcer la mise en œuvre du Contrat Jeune Majeur	p. 79



Action 1 : Améliorer l'accès à la prévention des populations cibles

Axe 1 - Améliorer la prévention, le repérage et le suivi des populations vulnérables

Objectif 1 : Mieux détecter et prévenir précocement les situations à risque et de danger

Contexte Description	La loi du 5 mars 2007 introduit expressément la prévention des risques de danger et des dangers pour l'enfant dans le champ de la protection de l'enfance Les familles ne sont pas suffisamment informées de leurs droits aux prestations d'aide sociale à l'enfance. L'AED est une prestation préventive mise en œuvre avec l'accord ou à la demande des parents dans le cadre de la protection administrative de l'enfant. Chaque individu rencontrant des difficultés avec son ou ses enfants doit connaître ses droits en matière d'aide et pouvoir se positionner (pouvoir d'agir de la personne) Depuis la loi de mars 2007, l'AED et l'AEMO ne se différencient plus par le danger encouru par l'enfant ou par les objectifs poursuivis mais bien par la position des parents concernant l'analyse et la prise en compte de ce danger. Les difficultés d'implication des parents sont plus importantes lorsque la situation est trop dégradée, et ils demandent le placement. Objectifs : - Permettre aux populations cibles ainsi qu'à toute personne en situation de précarité d'accéder au droit élémentaire de recourir aux aides, prestations et actions de prévention, activités physiques et sportives dont elle a besoin pour éviter le repérage tardif des difficultés - Développer la connaissance des dispositifs par le grand public et par les professionnels - Construire les prises en charge avec les parents, à partir de leur demande et non pas construire pour eux, mais avec eux dans le cadre d'une contractualisation - Permettre aux personnes d'être acteurs de leur parcours	
Mise en œuvre	- Bâtir un plan de communication à l'attention du grand public dans un objectif de prévention et d'accès aux droits des populations vulnérables - Bâtir un plan de communication à destination de tous les professionnels relais auprès des familles et populations cibles - Obtenir la mise en application de la saisine de l'ASE par les familles elles-mêmes	
Rôle de la CTM	x Pilote : DPPEF ☐ Intercesseur x Financeur	
Partenaires	Associations familiales, CRIP, juridiction des mineurs, UEIP, Education nationale, ADAFAE, CHU, ESSMS, structures spécialisées, services sociaux, professionnels de santé, acteurs associatifs, CCAS, représentants des familles, associations caritatives, Pôle de pédopsychiatrie du CHMD, le Parquet, MMPH, Missions locales, associations de vie lycéenne	
Moyens à mobiliser	Désigner un pilote, mettre en place un comité de suivi avec un animateur Mettre en place un budget communication (20 000€) Organiser l'accueil des familles au niveau de l'ASE Former les personnels des établissements publics et privés intervenant dans le repérage des populations cibles	
Indicateurs d'évaluation	Mise en place effective de la communication (<i>brochures, affiches, organisation de manifestations, information auprès des médias, etc</i>) Questionnaires d'évaluation de l'origine de la connaissance des dispositifs Questionnaires d'évaluation des retombées de l'information Analyse des demandes d'aide formulées par les familles à l'ASE	- Nombre d'outils diffusés - Nombre de demandes directes





Action 2 : Actualiser et renforcer le protocole de recueil des informations préoccupantes

Axe 1 - Améliorer la prévention, le repérage et le suivi des populations vulnérables

Objectif 1 : Mieux détecter et prévenir précocement les situations à risque et de danger

Contexte Description	Le recueil, le traitement et l'évaluation des informations préoccupantes relatives à des mineurs et à des jeunes majeurs sont réalisés sous l'autorité du Président du Conseil exécutif de la CTM par la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP). L'article L226-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) prévoit qu'un protocole organise sur le territoire, entre acteurs, le cadre dans lequel chacun apporte sa contribution. Les évolutions législatives et institutionnelles intervenues depuis obligent à son actualisation, notamment concernant la pluridisciplinarité de l'évaluation, principe consacré par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance. Par ailleurs, les outils d'information et de travail des professionnels et acteurs territoriaux en particulier le « Guide de l'enfant en danger », nécessitent également une mise à jour. Les objectifs opérationnels : - Garantir la meilleure appréhension des procédures définies par le protocole. - Renforcer le repérage des dangers et risques de danger pour les mineurs et les jeunes majeurs sur le territoire - Promouvoir une connaissance améliorée des dangers et risques de dangers auprès des acteurs du territoire - Améliorer les délais d'information du Parquet dans les situations d'urgence (appel téléphonique etc...). - Evaluer les informations qualifiées de préoccupantes par la CRIP dans un délai maximum de 3 mois
Modalités de Mise en œuvre	- Actualiser et signer le protocole de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes - Actualiser le contenu technique du « Guide de l'enfant en danger ». - Etablir une coordination systématique avec les équipes du milieu ouvert (internes et externes) - Créer des groupes de travail sur l'analyse et l'harmonisation des pratiques en matière de recueil et d'évaluation des informations préoccupantes - Créer un groupe de travail dédié à la révision du « Guide de l'enfant en danger » - Diffuser la nouvelle version du « Guide de l'enfant en danger » - Mettre en place des formations et des séminaires pluri-institutionnels afin d'actualiser les connaissances des acteurs du territoire
Rôle de la CTM	x Pilote : DPPEF Intercesseur x Financeur
Partenaires	CTM (DPPEF), PJJ, ODPE, CAF, Préfecture, DEETS, ARS, EN, Parquet, Tribunal Judiciaire, CHUM, associations
Moyens à mobiliser	- Elaborer une nouvelle charte graphique du « Guide de l'enfant en danger » dans sa conception générale Groupes de travail institutionnels et interinstitutionnels - Formations et séminaires à destination des professionnels - Moyens financiers : ressources en interne
Indicateurs d'évaluation	- Signature du protocole, - « Guide de l'enfant en danger » révisé et diffusé - Nbre de réunions effectuées par les groupes de travail interinstitutionnels - Nombre de formations pluri-institutionnelles et partenariales - Nombre de participants aux formations - Connaissance des procédures et des critères de danger et risque de danger par les professionnels des institutions émettrices d'IP - Evolution du nombre d'informations non qualifiées d'IP réceptionnées par la CRIP





Action 3 : Renforcer la coordination des acteurs de la protection de l'enfance en matière de prévention

Axe 1 - Améliorer la prévention, le repérage et le suivi des populations vulnérables

Objectif 1 : Mieux détecter et prévenir précocement les situations à risque et de danger

Contexte Description	De nombreux acteurs territoriaux de protection de l'enfance soulignent la nécessité de renforcer le partenariat autour de la prévention, afin de soutenir le développement d'actions complémentaires. L'importance de la prévention (notamment de la prévention primaire auprès des parents de jeunes enfants d'âge préscolaire) et du « faire ensemble » a également été mise en avant par l'Observatoire de la protection de l'enfance dans ses recommandations 2015 et 2017. Les Objectifs opérationnels : - Renforcer le repérage par les services et établissements de proximité (TISF, Club de prévention, CCAS, services médico sociaux, services sociaux du rectorat, domaine médical et hospitalier...) - Permettre une meilleure connaissance des offres de services des différents partenaires (dispositifs existants, innovants, actions menées...) pour encourager la diversification - Structurer une action territoriale en lien avec l'Education Nationale afin de renforcer la scolarisation et l'insertion professionnelle au sein des ESSMS - Faciliter l'orientation des publics vers les réponses les plus adaptées à leur problématique dans une logique de parcours - Favoriser la construction de projets coordonnés ou interinstitutionnels autour de la prévention - Impulser une culture commune de la qualité au niveau de tous les personnels de l'ASE et des établissements (respect des droits des personnes, qualité des prestations délivrées aux personnes accompagnées, amélioration des pratiques, bientraitance)
Mise en œuvre	- Développer des programmes de formations transdisciplinaires pour les professionnels et les cadres pour coordonner le repérage et l'articulation des actions - Mise en œuvre de programmes de formation - Désigner des référents de repérage par établissement scolaire - Réaliser une étude par l'Observatoire de protection de l'enfance de Martinique sur les publics cibles et sur leurs besoins en matière de prévention - Etablir un protocole de prévention entre la CTM et les différentes institutions et associations en charge du public de la Protection de l'Enfance (CAF, les services de l'Etat, Education Nationale, les communes etc.) - Organiser des séminaires sur la prévention en protection de l'enfance - Créer une cellule scolaire composée d'enseignants de l'éducation nationale et d'éducateurs scolaires dans les ESSMS
Rôle de la CTM	☐ Intercesseur ☐ Financeur
Partenaires	- L'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance
Moyens à mobiliser	- Comité technique de l'Observatoire et sa commission « prévention » - Mise en place d'un comité de pilotage pour la construction du protocole de prévention - Réunions interinstitutionnelles - Nommer un coordonnateur du repérage et Renforcer les moyens en personnel d'accompagnement scolaire dans les ESSMS - Moyens humains : nommer des référents scolaires et renforcer les personnels.
Indicateurs	- Etude de l'ODPE - Nbre de réunions de la commission prévention - Nbre de réunions et d'ateliers organisés dans le cadre des travaux de construction du protocole de prévention - Signature du protocole de prévention - Partenariats formalisés ASE /Education Nle / ESSMS - Conventions formalisées avec les Etablissements scolaires - Nombre de formations réalisées



Action 4 : Élaborer le Projet Pour l'Enfant (PPE) adapté aux réalités du territoire

Axe 1- Améliorer la prévention, le repérage et le suivi des populations vulnérables

Objectif 2 : Améliorer la prise en charge de publics cibles

Contexte Description	Le « Projet Pour l'Enfant » (PPE) est une démarche d'accompagnement ordonnée par la loi du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, et renforcée par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant et son décret d'application. C'est un outil visant à répondre au plus près aux besoins de l'enfant, en s'appuyant notamment sur une consolidation de la co-construction tant avec la famille (détenteurs de l'autorité parentale, enfant) qu'avec les partenaires. Il précise les actions mise en œuvre tout comme les objectifs visés et les délais de réalisation. Il vise à assurer la continuité des parcours en protection de l'enfance et à éviter les ruptures ou les prises en charge morcelées. La mise en place du PPE «questionne les organisations, les pratiques, les moyens humains, matériels et techniques pour travailler avec les familles». Il peut ainsi modifier en profondeur l'organisation territoriale de la protection de l'enfance en appelant notamment « au développement de nouvelles pratiques et à une nouvelle représentation du contenu des écrits professionnels, des méthodes à employer pour le construire et de la posture des référents socio-éducatifs vis-à-vis de l'enfant, des parents et des autres professionnels (cf. Le PPE : état des lieux, enjeux organisationnels et pratiques », ONPE, 2016) Les Objectifs opérationnels : - Adapter l'outil PPE aux réalités du territoire - Renforcer la co-construction enfant/détenteurs de l'autorité parentale/ professionnels, notamment dans l'élaboration des axes d'intervention. - Renforcer la coordination interinstitutionnelle et la pluridisciplinarité dans la prise en charge de l'enfant - Développer de nouvelles pratiques professionnelles - Eviter les ruptures dans le parcours de l'enfant - Adapter les parcours au plus près des besoins des enfants - Respecter le droit des parents dont les enfants sont bénéficiaires d'une mesure de protection de l'enfance
Mise en œuvre	- Mettre en place un groupe de réflexion sur la construction d'une démarche projet « PPE » - Organiser une formation-action à l'attention des professionnels de la protection de l'enfance sur le PPE - Organiser des séances de travail entre professionnels afin de s'accorder sur le contenu et les procédures inhérentes au PPE, ainsi que sur ses modalités de mise en œuvre - Elaborer la matrice du PPE - Elaborer un guide « PPE » à l'attention des professionnels de terrain - Mener une campagne d'information à l'attention des professionnels de terrain, partenaires de la protection de l'enfance - Mettre en place la Commission d'Examen de la Situation et du Statut de l'Enfant Confié (CESSEC)
Rôle de la CTM	x Pilote : DPPEF ☐ Intercesseur ☐ Financeur
Partenaires	- Ensemble des acteurs de la protection de l'enfance concernés par le PPE (CTM, MMPH, Education nationale, CMP, CMPP, Pôle de pédopsychiatrie du CHMD IME, IMPRO, CAF, établissements d'accueil, juges des enfants, le Parquet, PJJ, etc.).
Moyens à mobiliser	- Groupe de pilotage (mutualisation des moyens humains et matériels) - Moyens financiers : moyens internes CTM - Campagne de communication portée en interne par la CTM
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de réunions du groupe de pilotage / an - Nombre de formations réalisées et de temps d'informations menés - Matrice PPE retenue - Nombre de PPE signés par territoire - Nombre de PPE signés pour les nouvelles situations, à partir de la généralisation de l'outil - Nombre de Plaquettes d'informations réalisées





Action 5: Accompagner les parents dans la Gestion du Budget Familial (GBF)

Axe 1- Améliorer la prévention, le repérage et le suivi des populations vulnérables

Objectif 2 : Améliorer la prise en charge des publics cibles

Contexte Description	Bon nombre de placements administratifs et judiciaires restent encore justifiés par la mauvaise gestion financière des parents, qui impacte le bien-être des enfants. En effet, il est constaté que les prestations familiales ne sont pas utilisées pour répondre correctement aux besoins des enfants (logements, entretien, santé et éducation). Dans ce contexte, la loi n°293-2007 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a prévu deux interventions à domicile en vue d'assurer un accompagnement budgétaire et éducatif des familles : - L'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF) qui relève du champ de la protection administrative (Art. L.222-3 du CASF). S'agissant d'une protection administrative, la mise en œuvre d'un AESF relève d'une décision du Président du Conseil Exécutif de la CTM Il peut être assuré à la demande des parents ou avec leur accord, lorsque la proposition émane du service de l'Aide Sociale à l'Enfance. L'organisation et le financement de l'AESF incombent à la CTM - La Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF), au titre de la protection de l'enfance, est inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. S'agissant d'une protection judiciaire, la MJAGBF est ordonnée par le juge des enfants dans le cadre d'un jugement qui fixe les objectifs, la durée (qui ne peut excéder deux ans, sauf décision motivée du juge) et désigne la personne physique ou morale chargée d'exercer la mesure - L'organisation et le financement de la MJAGBF incombent à la DEETS et à la CAF Objectifs opérationnels : - Accompagner le développement des compétences parentales et leur autonomie en matière de gestion du budget familial - Améliorer les conditions de vie à domicile des enfants - Permettre aux parents une plus grande disponibilité psychique dans l'éducation de leurs enfants par la levée de leurs difficultés financières - Réduire le nombre de placements liés directement à des défaillances parentales dans la gestion du budget familial - Diversifier et enrichir les réponses en protection de l'enfance
Mise en œuvre	- Constituer un groupe projet interinstitutionnel afin de déterminer les modalités de la mise en place de l'AESF et de la MJAGBF - Elaborer le calendrier de mise en œuvre des 2 mesures, ainsi que le cahier des charges (étapes, budget, ...) - Lancer des Appels à Projets (AAP) pour la mise en œuvre de l'AESF - Elaborer une convention CTM, CAF, DREETS, Justice pour la mise en œuvre de la MJAGBF - Assurer une campagne d'information auprès des professionnels de terrain sur le sujet - Etablir un réseau de toutes les structures accompagnantes à la GBF et diffuser la liste aux acteurs concernés (point d'information, CCAS, etc)
Rôle de la CTM	x Pilote : DAS / DESMS □ Intercesseur □ Financeur
Partenaires	- CTM, CAF, DREETS, juges des enfants, CCAS, Commission de surendettement, Education Nationale, associations, EPCI, Missions locales...
Moyens à mobiliser	- Conventionnement interinstitutionnel - Moyens humains, financiers : CTM (AESF sur la base du coût horaire des TISF) et DEETS (MJAGBF) - Appels à projet CTM (DESMS)
Indicateurs	- Nombre de réunions de travail du groupe projet - Lancement de marchés publics ou d'appels à projet - Nombre de mesures ordonnées par an - Nombre de familles bénéficiaires par an - Réduction du nombre de placements directement liés à un problème de gestion du budget familial



Action 6 : Améliorer la prise en compte de la santé physique et psychique de l'enfant

Axe 1 : Améliorer la prévention, le repérage et le suivi des populations vulnérables

Objectif 2 : Améliorer la prise en charge des publics cibles (enfants de moins de 6 ans suivis en PMI et/ou enfants placés)

Contexte Description	- Les entretiens et ateliers menés dans le cadre de cette mission ont rapporté les nombreuses difficultés dans la prise en charge des enfants, qui souffrent de plus en plus de différents troubles. - Absence de recensement des acteurs et des dispositifs permettant une prise en charge éducative et médicalisée. Ainsi, la loi du 14 mars 2016, qui dispose de la nécessité de prendre en compte la santé physique et psychique de l'enfant sera un appui nécessaire dans l'amélioration de cette prise en charge. Dans ce cadre, le renforcement de l'ODPE vise également à encourager le partage de connaissances et à soutenir l'évolution des pratiques professionnelles. (Loi Taquet)	
Mise en œuvre	- Systématiser les bilans de santé dès le début du placement avec une visite médicale par le médecin de PMI pour les moins de 6 ans (démographie médicale/externalisation), et les enfants placés, jusqu'à l'âge de 18 ans. Cette visite peut être renouvelée en fonction des besoins de l'enfant. De même un entretien psychologique réalisé par les professionnels de la DPPEF doit être proposé le plus tôt possible après l'admission de l'enfant et renouvelé autant que nécessaire - Déployer le bilan école maternelle - Renforcer l'intégration des EJE au repérage des situations à risque - Développer des ateliers éducatifs animés par les EJE de la PMI - Organiser le parcours de santé de l'enfant (identifier les partenaires via un annuaire, renforcer la coordination des acteurs et des dispositifs ...) - Utiliser le PPE pour formaliser l'ensemble des objectifs et des responsabilités des acteurs dans le parcours de l'enfant (Fiche action 4) - Analyser avec les différents acteurs à posteriori les différents parcours, afin de permettre l'adaptation à chaque situation (ODPE pourra assurer une analyse macro) - Mettre en place des formations sur le développement et les besoins fondamentaux de l'enfant, en se basant sur les besoins recensés par l'ODPE (premier secours en santé mentale – Cf. contractualisation – bilan école maternel – repérage des violences intrafamiliales...) - Renforcer l'information entre les différents acteurs (Qui fait Quoi ?) - Renforcer les consultations en pédopsychiatrie - Mettre en place une consultation d'orthophonie au sein de la PMI - Développer l'offre de consultations en nutrition - Mettre en place des programmes intercommunaux en collaboration avec l'ARS, l'IREPS (Ex. programme Ecoles Caramboles)	
Rôle de la CTM	x Pilote : PMI (Co-pilote : Médecin DPPEF & et service socio-éducatif) x Intercesseur ☐ Financier	
Partenaires	- PMI, ADAFAE, structures d'accueil des enfants et adolescents médico-sociales et sociales et ensemble des acteurs concourant à la Protection de l'Enfance, ARS, URML, UAPED-CHUM, EN, association des psychologues, Pôle de pédopsychiatrie du CHMD	
Moyens à mobiliser	- Mobiliser des ressources humaines, médecins, puéricultrices, infirmières, EJE et psychologues - Organisation de réunions entre les professionnels - Organisation de formations sur les besoins et le développement de l'enfant à destination des professionnels de l'enfance	
Indicateurs Indicateurs	Suivi *Nombre de bilans de santé et psychologiques à l'admission de l'enfant *Nombre de réunions entre les professionnels et les partenaires portant sur l'évolution de l'enfant - Nombre d'ateliers, de consultations	Évaluation *Nombre de PPE remplis à chaque échéance *Nombre de enfants prise en charge sur plan psychologique et physique



Action 7 : Mettre en œuvre le protocole de prise en charge psychiatrique

Axe 1 : Améliorer la prévention, le repérage et le suivi des populations vulnérables

Objectif 2 : Améliorer la prise en charge des publics cibles

Contexte Description	- Le protocole de la prise en charge psychiatrique permet une meilleure prise en charge des publics mineurs. - Il est signé entre la CTM et l'ARS et la DEETS - Or, le constat a été fait précédemment de la multiplication des cas de troubles chez les mineurs, et de la difficulté à bien les prendre en charge. Ce protocole permettra de mieux encadrer leur prise en charge. (durée du séjour en fonction des besoins)	
Mise en œuvre	Mettre en place les trois sas avant un retour en institution : - Un accueil d'urgence - Une hospitalisation en lit mineur - Un accueil en famille thérapeutique - Réflexion autour du maillage territorial de la prise en charge psychiatrique - Poursuivre les séances de travail avec le CHMD et la CTM pour l'élaboration de la convention	
Rôle de la CTM	- x Pilote : ARS (Co-pilote : médecin référent en protection de l'Enfance MRPE) - x Intercesseur □ Financeur	
Partenaires	- ARS (pilote), CTM, PMI, professionnels sociaux et médico-sociaux de l'enfance, psychiatre, hôpitaux juge des libertés et de la détention, MFME, Pôle de pédopsychiatrie du CHMD, familles thérapeutiques, MMPH, Education Nationale	
Moyens à mobiliser	- Places en accueil d'urgence - Places en hospitalisation à la MFME ou au CHMD (création de places dédiées à la PEC des enfants) - Places en famille thérapeutique - Création d'une équipe mobile en faveur des jeunes de l'ASE (financée fin 2022) pour repérer précocement les enfants qui ont des troubles du comportement, du neuro-développement. Intervient sur l'ensemble du territoire - Création d'une équipe de pédopsychiatrie intervenant aux urgences de la MFME - Mobilisation des RH et Actions de formation sur cette prise en charge spécifique	
Indicateurs	Suivi *Nombre d'enfants et de jeunes pris en charge dans le cadre de ce protocole : - en accueil d'urgence - en hospitalisation - en famille thérapeutique	Évaluation *File active dans le service *Efficacité de la prise en charge *suivi : points de rupture et délais



Action 8 : Coordonner et renforcer l'Action Educative à domicile et en Milieu Ouvert (TISF, ASEF, MJAGBF, AED, AEDR, AEMO, AEMO-R)

Axe 1 : Améliorer la prévention, le repérage et le suivi des populations vulnérables

Objectif 2 : Améliorer la prise en charge des publics cibles

Contexte Description	Certaines situations à risques atteignant des niveaux de haute gravité, les services en charge de la mise en œuvre de l'AEMO sur le territoire sont confrontés à la nécessité de répondre aux besoins spécifiques de certaines situations complexes, demandant une prise en charge plus intensive. La mesure d'AEMO peut alors atteindre ses limites, compte tenu notamment du temps et de la fréquence des rencontres nécessaires. La charge de travail des professionnels de terrain est ainsi décuplée, ce qui met à mal la pertinence de l'indicateur « nombre de situations / professionnel ». La main levée du judiciaire est par ailleurs possible au profit d'une mesure de protection administrative pour éviter la récidive à partir du moment où la situation de danger a été corrigée. Le déploiement du dispositif d'AEMO-R renforce la diversification des modes de prise en charge. Les objectifs : - Renforcer et conforter l'accompagnement des parents - Moduler le travail en protection de l'enfance en fonction des besoins évolutifs des familles - Diversifier les réponses en protection de l'enfance (mesures administratives ASEF/AED/AEDR et mesures judiciaires MJAGBF et AEMO/AEMO-R) - Mettre en place des passerelles entre les différents dispositifs administratifs et judiciaires en organisant la mobilisation de tous les services concernés et tous les partenaires du judiciaire - Assurer un meilleur suivi et une coordination des actions	
Modalités de mise en œuvre	- Evaluer les dispositifs d'intervention à domicile afin de clarifier leurs périmètres et de permettre un ajustement de ces mesures aux besoins du territoire - Réorganiser et réajuster la capacité actuelle du territoire en matière d'aide éducative afin de pouvoir doter les acteurs de la protection de l'enfance de manière immédiate de mesures adaptées en milieu ouvert - Recourir à un appel à projet conjoint CTM/Préfet afin de compléter et renforcer si besoin la capacité du territoire en matière d'AEMO-Renforcée - Mener une campagne d'information auprès des professionnels de terrain afin de permettre une meilleure connaissance de l'ensemble des dispositifs du milieu ouvert, leur cadre d'action et modalités d'intervention - Mettre en place de formations continues conjointes pour les professionnels chargés de la mise en œuvre de la mesure afin de leur permettre d'innover et de diversifier leurs modes d'interventions	
Rôle de la CTM	x Pilote : DPPEF (Co-pilote : DOSMS) x Intercesseur □ Financeur	
Partenaires	- CTM (DPPEF-DOSMS), Préfet, PJJ, juges des enfants, établissements et services habilités ASE, associations	
Moyens à mobiliser	- Moyens humains et financiers - Autorisations d'activité ASE - Révisions d'autorisations existantes - Etablissement de conventions - Appels à projet - Elaboration des projets de services et d'établissements	
Indicateur(s)	Suivi * Evolution du nombre d'admission ASE suite à la mise en œuvre d'une AEMO-Renforcée *Evaluation de la mobilisation parentale en *Coordination des interventions administratives et judiciaires	Évaluation *Nombre de places créées *Nombre de places créées par an dans le cadre des appels à projet *Nombre d'enfants bénéficiaires de la mesure par an. *Nombre d'enfants sur liste d'attente *Nombre de réunions de travail *Nombre de formations communes





Action 9 : Renforcer la mise en œuvre du Contrat Jeune Majeur

Axe 1 : Améliorer la prévention, le repérage et le suivi des populations vulnérables

Objectif 2 : Améliorer la prise en charge des publics cibles

Contexte Description	Les articles L.221-1 et L.222-5 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) assigne au Contrat Jeune Majeur (CJM) l'objectif « d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique (...) aux majeurs âgés de moins de 21 ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre (...) » ou « qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale, faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant ». En Martinique, le choix a été fait de proposer le CJM à tout jeune majeur en fin de mesure de placement ou de mesure d'aide éducative à domicile, en besoin de continuité d'accompagnement par son référent. Le CJM est également ouvert au jeune majeur n'ayant pas bénéficié dans sa minorité d'une mesure ASE mais qui rencontre des difficultés familiales, sociales et éducatives, qui en fait la demande. Dans ce cas, ce jeune bénéficie alors d'un accompagnement assuré par un pôle de professionnels dédiés. D'une durée d'un 1 renouvelable, le CJM permet un accompagnement personnalisé des jeunes, y compris ceux en situation de handicap, jusqu'à l'âge de 21 ans. En contrepartie du soutien matériel, éducatif et psychologique qui lui est apporté, le jeune s'engage à s'inscrire dans la démarche de projet de vie défini par les termes du contrat jeune majeur. De manière exceptionnelle, le CJM peut être prolongé au-delà si le parcours du jeune reste à stabiliser et que le CJM s'avère être la seule réponse pouvant être mobilisée. Le renforcement de la prescription du contrat jeune majeur participe à la mise en œuvre des dispositions concourant à l'atteinte de l'objectif du « zéro sortie sèche de l'aide sociale à l'enfance défini par la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté et la Stratégie Nationale de Prévention et Protection de l'Enfance. Les Objectifs : - Contribuer à l'atteinte de l'objectif « zéro sortie sèche de l'ASE » - Garantir au jeune isolé familialement et socialement un lien de référence - Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique au jeune - Garantir au jeune des conditions lui permettant de poursuivre un engagement dans des études longues ou une réorienter son parcours de formation - Apporter un soutien financier sous forme d'allocations mensuelles, de secours exceptionnels, de prise en charge	
Mise en œuvre	- Formaliser par une délibération de l'Assemblée de Martinique les modalités de mise en œuvre sur le territoire du CJM - Mettre à jour le modèle type de « contrat jeune majeur » - Réviser les modalités d'attribution d'aides financières afin de les mettre en concordance avec les besoins et les charges du jeune - Conclure des accords partenariaux sur la prescription, l'accompagnement et l'accès aux droits des jeunes bénéficiaires de CJM - Existence d'un accord-cadre avec les missions locales pour le repérage et l'accompagnement des jeunes issus de l'ASE. - Elaborer un plan d'actions avec l'ADEPAPE - Développer le « mentorat » économique, le Parrainage	
Rôle de la CTM	x Pilote : DPPEF (Co-pilotes : DAS, direction de l'éducation et de l'insertion) □ Intercesseur x Financier	
Partenaires	- CTM, CAF, CGSS, missions locales, PAEJ, FJT, PJJ, MECS, familles d'accueil, CLLAJ, Education nationale, CPIOF, MMPH	
Moyens à mobiliser	- Moyens humains et financiers renforcés - Conventions partenariales pour l'accompagnement des sortants et des non sortants de l'ASE - Comité de suivi autour de la prescription et de la mise en œuvre du contrat jeune majeur - Dispositif PACEA	
Indicateurs	Suivi *Nombre de contrats jeunes majeurs signés *Nbre de contrats jeunes majeurs signés pour des sortants ASE (placement/AED) *Nbre de contrats jeunes majeurs des non sortants ASE *Nbre de contrat jeunes majeurs prescrits au-delà de 21 ans *Nbre de groupes de travail mis en place *Nbre de réunions partenariales organisées *Nbre de conventions d'objectif signés *Budget dédié à l'accompagnement des jeunes	Évaluation *Adoption par l'Assemblée de Martinique d'une délibération formalisant des modalités de mise en œuvre sur le territoire du contrat jeune majeur *Mise à jour du modèle-type « contrat jeune majeur » *Evolution du nbre de contrat jeune majeur prescrits *Evolution des dépenses autour du contrat jeune majeur *Mise en œuvre du comité de suivi





3

Plan d'actions : vers une orientation stratégique des interventions

AXE STRATÉGIQUE 2

**Optimiser les dispositifs existants
et les partenariats**

Optimiser les dispositifs existants et les partenariats

Objectif 1 Améliorer la prévention auprès des enfants, des jeunes et des parents	Action 10 Accompagner les 1000 premiers jours de l'enfant	p. 81
	Action 11 Accompagner les familles avec un enfant en situation de handicap	p. 82
	Action 12 Élaborer un guide pratique des acteurs de l' enfance, de la jeunesse et de la famille	p. 783
	Action 13 Élaborer 1 outil PPE adapté aux réalités du territoire	p. 84
	Action 14 Renforcer l'accompagnement des jeunes par des Points d'Accueil et d'écoute Jeunes (PAEJ)	p. 85
	Action 15 Développer les actions de la Maison des Adolescents	p. 86
Objectif 2 Optimiser les accueils immédiats d'urgence, faire évoluer les dispositifs judiciaires et mieux préparer les sorties de l'ASE	Action 16 Créer une plateforme numérique pour les adolescents	p. 87
	Action 17 Renforcer le dispositif d'accueil d'urgence pour une mise à l'abri de l'enfant dans les 72h	p. 88
	Action 18 Créer un dispositif de gestion des mineurs en situation de crise	p. 89
	Action 19 Améliorer et diversifier les dispositifs de placements exclusifs Etat et conjoints pour les jeunes délinquants	p. 90
Objectif 3 Diversifier et améliorer l'accompagnement des enfants et des jeunes	Action 20 Consolider et renforcer le dispositif de lutte contre les sorties sèches de l'ASE	p. 91
	Action 21 Adapter l'accueil familial au profit des jeunes dans le cadre de l' accueil spécialisé	p. 92
	Action 22 Expérimenter d'autres modes d'accueil pour les jeunes enfants	p. 93
	Action 23 Formaliser le dispositif de parrainage	p. 94
	Action 24 Promouvoir l'accueil durable et bénévole par un tiers	p. 95
	Action 25 Diversifier et adapter l'offre d'hébergement	p. 96
	Action 26 Organiser la maîtrise des risques au sein des établissements et lieux de vie œuvrant en protection de l'enfance	p. 97



Action 10 : Accompagner les 1000 premiers jours de l'enfant

Axe 2 : Optimiser les dispositifs existants et les partenariats

Objectif 1 : Améliorer la prévention auprès des enfants, des jeunes et des parents

Contexte Description	- La démarche d'accompagnement des 1000 premiers jours de l'enfant constitue les prémices du soutien à la parentalité, action majeure de ce schéma. « La parentalité représente l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but, le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte / enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant' ». (Définition validée par le Conseil national de soutien à la parentalité le 10 novembre 2011) - Il s'agit ici d'accompagner les parents lors de la conception de l'enfant, pendant la grossesse et dans les premiers mois de la vie de l'enfant pour réfléchir à des solutions en fonction des différentes problématiques repérées, notamment lorsqu'il s'agit de grossesses précoces et quand les mères sont encore à l'école	
Mise en œuvre	Pendant la période pré-conceptionnelle : - Informer de la pertinence de préparer toute grossesse par des comportements favorables à la santé - Proposer un accompagnement précoce aux familles vulnérables et aux personnes en démarche de PMA Pendant la grossesse : - Information de la PMI par la CAF des avis de grossesse. Possibilité d'intervention d'un travailleur social à la demande des sages-femmes de PMI pour demander une mise à disposition de travailleur social, en fonction de critères de vulnérabilité. (Article 31 de la loi du 14 mars 2016) - Réalisation d'un entretien prénatal précoce au 4ème mois de grossesse - Organisation d'ateliers à destination des femmes enceintes sur différentes thématiques - Mise en place d'ateliers de préparation à la naissance et à la parentalité - Renforcer le soutien aux familles dans le cadre de grossesses multiples ou rapprochées par l'intervention de TISF A la naissance de l'enfant : - Proposer aux femmes, sans distinction, l'accompagnement en PMI et au sein de la maison des 1000 premiers jours - A la sortie de la maternité, en cas de situation complexe, établir un diagnostic partagé de la situation familiale - Proposer un temps de répit au sein de la maison des 1000 premiers jours - Renforcer le soutien aux familles en de grossesses multiples ou rapprochées par l'intervention de 1 ou plusieurs TISF - Former les personnels (maternité, crèche, école) et renforcer la coopération entre les acteurs via la mise en réseau - Améliorer la qualité de l'accueil dans les lieux de vie des -de 3 ans (Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant). - Renforcer les actions de soutien à la parentalité conduites par les EJE de PMI (à domicile ou par des ateliers collectifs)	
Rôle de la CTM	x Pilote : PMI x Intercesseur x Financier	
Partenaires	- PMI (pilote), Guide d'entretien du réseau MATERMIP– ordre des médecins et sages-femmes, CPAM, CAF, Pôle de pédopsychiatrie du CHMD, centres hospitaliers, Plannings familiaux, CTM, associations, tous les acteurs de la petite enfance, Mission Locales, CCAS...	
Moyens à mobiliser	- Dispositifs existants - Moyens humains, notamment pour mutualiser les moyens et coordonner les dispositifs - Financement des ateliers, Signature de conventions territoriales globales entre la CAF et collectivités et EPCI	
Indicateurs	Suivi *Nb de EPP réalisés en PMI, d'ateliers de sensibilisation, PNP *Nb ateliers soutien à la parentalité et actions éducatives AD *Nombre de formations organisées pour les professionnels	Évaluation *Taux de fréquentation des ateliers proposés, des séminaires pour les professionnels, de la MMPJ *Recueil de la satisfaction (questionnaires)





Action 11 : Accompagner les familles avec un enfant en situation de handicap

Axe 2 : Optimiser les dispositifs existants et les partenariats

Objectif 1 : Améliorer la prévention auprès des enfants, des jeunes et des parents

Contexte Description	En avril 2024, ce sont 2940 jeunes usagers de moins de 20 ans qui bénéficient d'un droit ouvert à l'AAEH donc 2 940 jeunes usagers ayant un taux au moins égal à 50% d'incapacité et plus, soit : - 2179, âgés de 0 à 15 ans - 761, âgés de 16 à 20 ans L'objectif est de donner le plus d'outils aux parents afin qu'ils puissent accompagner leur enfant le mieux possible. Selon le Défenseur des droits, les enfants porteurs de handicap sont doublement vulnérables et ont doublement besoin de protection puisqu'ils sont confrontés plus ou moins longtemps, plus ou moins gravement à un morcellement des interventions et du suivi auprès d'eux. Le rapport montre également les difficultés que ces enfants rencontrent lors de la fin de leur accompagnement par l'Aide Sociale à l'Enfance se trouvent particulièrement aggravés en cas de handicap : - En raison de l'absence de prise en compte des spécificités de la sortie du dispositif en cas de handicap de l'enfant - En raison de l'absence d'anticipation de la sortie et de coordination des acteurs	
Mise en œuvre	- Identifier les familles qui auraient besoin d'aide - Rendre l'accès à l'information plus aisé pour les familles à chaque étape de l'évolution de l'enfant (petite enfance, adolescence) et communiquer sur les nouvelles structures innovantes - Conforter les compétences parentales dès la conception avec renforcement des liens avec des ateliers (Ateliers de supports spécifiques notamment au sein de la maison des 1000 premiers jours) - Proposer des formations spécifiques à destination des parents d'enfants en situation de handicap (cf. fiche 1000 Premiers jours) - Renforcer l'information à l'attention des parents et des professionnels (Présenter l'annuaire des offres disponibles sur le territoire) - Proposer une aide personnalisée adaptée à la nature du handicap de l'enfant dès le retrait du dossier MMPH - Systématiser la participation des familles aux équipes éducatives dans les écoles - Faciliter l'accès à des psychiatres ou psychologues pour les parents, notamment par un soutien financier - Former les professionnels de l'enfance et de la communauté éducative à l'accompagnement des parents	
Rôle de la CTM	x Pilote : PMI (Co-pilotes : MMPH/DPPEF) x Intercesseur x Financier	
Partenaires	- CTM (PMI), MMPH services pédopsychiatriques des hôpitaux/cliniques, CAMSP, établissements scolaires, PJJ, MSA, CAF, DSDEN, ESMS, Dispositif Réseau Accompagnement pour tous	
Moyens à mobiliser	- Dispositifs existants - Partenariats - Aides financières - Groupes de travail - Salles pour les formations/ateliers	
Indicateurs	Suivi *Nombre de familles accompagnées *Nombre de formations ayant eu lieu à destination des familles *Nombre de personnels formés à l'accompagnement des parents d'enfants à besoins éducatifs particuliers	Évaluation *Nombre de familles suivies sur le long terme *Pérennité des partenariats créés





Action 12 : Elaborer un guide pratique des acteurs de l'enfance, de la jeunesse et de la famille

Axe 2 : Optimiser les dispositifs existants et les partenariats

Objectif 1 : Améliorer la prévention auprès des enfants, des jeunes et des parents

Contexte <i>Description</i>	- Les professionnels de l'action sanitaire et sociale ont fait remonter le besoin de mieux se connaître pour garantir une meilleure efficacité des dispositifs, échanger sur les bonnes pratiques et encourager la mutualisation des moyens	
Mise en œuvre	- Référencement et cartographie des acteurs et de leurs actions présentes sur le territoire - Création de la brochure - Création d'un répertoire des compétences des différents acteurs du secteur - Communication autour de cet outil d'informations - Diffusion de l'outil - Actualisation de l'outil tous les deux ans - Mise en place d'une communauté de pratiques et de savoirs qui permettra, outre l'actualisation de l'outil, la coordination des dispositifs entre eux	
Rôle de la CTM	× Pilote : Toutes les directions ☐ Intercesseur × Financeur	
Partenaires	Tous les acteurs présents sur la brochure de l'action sanitaire et sociale	
Moyens à mobiliser	- Moyens humains pour référencer les acteurs - Graphisme, reprographie et communication	
Indicateurs	Suivi *Création de la brochure *Nombre d'acteurs référencés *Nombre de rencontres de la communauté	Évaluation *Nombre de brochures distribuées



Action 13 : Mettre en place des outils de communication à destination des publics fragiles

Axe 2 : Optimiser les dispositifs existants et les partenariats

Objectif 1 : Améliorer la prévention auprès des enfants, des jeunes et des parents

Contexte Description	La mise en place d'outils de communication à destination de certains publics fragiles répond à une demande récurrente de la part des usagers. Ceux-ci font état d'un manque de lisibilité et d'accès à l'information. Ainsi, cet outil suit plusieurs objectifs : - Informer les populations n'ayant pas la connaissance des dispositifs existants - Faire de la prévention au quotidien - Favoriser les relations entre les usagers et les institutions publiques Publics (fragiles) cibles : jeunes mères, adolescents, familles avec enfant en situation de handicap	
Mise en œuvre	- Groupe de réflexion autour du contenu et de la forme des outils qui seront distribués (exemple d'une mallette pour la prévention des risques sexuellement transmissibles, brochures avec tous les acteurs pouvant aider une jeune future mère...) - Recenser et organiser les outils de communication existants et pertinents et optimiser leur diffusion - Référencer les acteurs et actions à inscrire dans l'outil ressource - Diffuser l'outil au plus près des publics cibles et les laisser en libre-service dans les structures qui les accueillent - Evaluer l'impact de ces outils ressources	
Rôle de la CTM	× Pilote : PMI □ Intercesseur × Financier	
Partenaires	- CTM (Planning familial, PMI), personnels de santé, ARS, CAF, CREPSS et IREPS	
Moyens à mobiliser	- Temps pour réflexion et rédaction des outils de communication - Temps pour référencer et cartographier les actions et acteurs du territoire - Reprographie	
Indicateurs	Suivi *Mise en place d'un travail partenarial pour la conception de l'outil de communication *Nombre d'outils de communication diffusés *Nombre d'usagers informés	Evaluation *Meilleure connaissance des dispositifs existants de la part des usagers *Augmentation de la fréquentation des structures référencées



Action 14 : Renforcer l'accompagnement jeunes par des Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ)

Axe 2 : Optimiser les dispositifs existants et les partenariats

Objectif 1 : Améliorer la prévention auprès des enfants, des jeunes et des parents

Contexte Description	Complémentaires des Maisons des adolescents, les Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) s'adressent aux jeunes de 12 à 25 ans en mal-être, confrontés à des conflits familiaux ou rencontrant des difficultés personnelles (échec scolaire, violences, délinquances, consommation de produits psychoactifs, ...) ainsi qu'aux parents en recherche d'appui dans l'accompagnement de leurs enfants. Les PAEJ assurent accueil, écoute, orientation, prévention et médiation. Offrant un accueil inconditionnel, gratuit et confidentiel, ils revêtent un intérêt certain dans la panoplie des dispositifs d'accompagnement des jeunes et subsidiairement des familles, notamment ceux éloignés des grands centres urbains pour lesquels ils servent de relais avec les structures de droit commun. L'implantation de PAEJ sur les parties du territoire non encore dotées participerait à l'information sur leurs droits, la prévention de la désocialisation et la lutte contre les conduites à risques des jeunes. Les Objectifs : - Recenser et valoriser les PAEJ existants - Déployer de nouveaux PAEJ sur tout le territoire - Permettre un meilleur accès des jeunes à leurs droits - Renforcer la lutte contre la désocialisation et contre les conduites à risque des jeunes	
Mise en œuvre	- Identifier les besoins d'implantation du territoire en PAEJ - Recourir à un appel à projet afin de répondre aux besoins du territoire en PAEJ - Communiquer auprès des jeunes et des familles sur les PAEJ par le biais de flyers disponibles dans les PMI, plannings familiaux et milieux scolaires et autres	
Rôle de la CTM	☐ Pilote ☐ Intercesseur ☐ Financier	
Partenaires	- CTM, MDA, ARS, DREETS, Communautés d'agglomérations, Maisons France Service, CLLAJ	
Moyens à mobiliser	- Etude des besoins en PAEJ du territoire - Moyens financiers - Conventions partenariales - Moyens de communication papier et digitale	
Indicateurs	Suivi * Nombre de partenaires impliqués dans la démarche de déploiement *Elaboration et diffusion de l'appel à projet	Evaluation *Evolution du nombre de PAEJ sur le territoire *Evolution du nombre de jeunes et de parents ayant eu recours à un PAEJ





Action 15 : Développer les actions de la Maison des Adolescents

Axe 2 : Optimiser les dispositifs existants et les partenariats

Objectif 1 : Améliorer la prévention auprès des enfants, des jeunes et des parents

Contexte Description	La Maison des Adolescents et des Jeunes Adultes est un lieu ressource sur la santé et le bien être des jeunes âgés de 11 à 25 ans. Elle organise l'accueil, l'orientation, la prise en charge et l'accompagnement des adolescents et des jeunes adultes. Elles assurent également l'accueil de l'entourage familial et apportent un soutien et une expertise aux professionnels intervenant dans le champ de l'adolescence. La MDAJA organise également des rencontres, colloques et formations Ce dispositif étant plébiscité par de nombreux acteurs, il pourrait être amplifié afin de mener davantage des actions de prévention pour renforcer le repérage de situations à risque et pour favoriser l'orientation des situations vers des professionnels spécialisés dans le besoin repéré. Disposer d'un bus itinérant permettrait d'élargir ces actions à l'ensemble de l'île et de donner plus de visibilité et de flexibilité à ce dispositif	
Mise en œuvre	- Aménagement d'un dispositif mobile (bus) avec des créneaux réguliers à différents endroits de l'île et lors de temps forts de l'année - Identification de lieux clés pour assurer un maillage territorial équitable - Communication autour de ce dispositif à soutenir - Préparation des déplacements en lien avec les acteurs présents sur les territoires	
Rôle de la CTM	× Pilote : MDAJA/AARPHA (Co-pilote : ARS) × Intercesseur □ Financeur	
Partenaires	- Académie de la Martinique, associations, PMI, CHMD, CHUM, Communes, DRAJES, DEETS, CAF, Ministère de la Justice, PAEJ, CDAD, EPCI, CAVL	
Moyens à mobiliser	- Contribuer au renforcement de l'équipe de la MDAJA et de l'équipe mobile - Mettre à disposition par la CTM des locaux accessibles pour les jeunes sur l'ensemble du territoire - Favoriser l'implantation de la MDAJA à proximité des établissements scolaire - Renforcer la communication y compris sur le volet accompagnement des parents - Contribuer au développement en proposant des financements pour les thérapies brèves et innovantes	
Indicateurs	Suivi *Nombre d'antennes territoriales développées	Evaluation *Nombre d'actions et de permanences menées par territoire * File active des adolescents et des familles accompagnées Nombre de déplacements effectués par ce bus





Action 16 : Créer une plateforme numérique pour les adolescents

Axe 2 : Optimiser les dispositifs existants et les partenariats

Objectif 1 : Améliorer la prévention auprès des enfants, des jeunes et des parents

Contexte Description	- Partant du constat fait par les usagers du manque d'informations accessibles et disponibles, l'objectif est ici de créer un outil spécifiquement dédié aux jeunes pour qu'ils puissent avoir accès aux informations, aux événements et aux différents dispositifs auxquels ils peuvent être éligibles afin de mieux transmettre les informations à ce public cible en particulier - Les adolescents utilisent de plus en plus les technologies de l'information et de la communication, il est donc important de les utiliser afin de toucher les jeunes - Ces derniers commençant par chercher l'information en ligne, ils doivent donc pouvoir la trouver facilement, en un même lieu - Il s'agit de les accompagner vers une première autonomie	
Mise en œuvre	- Création d'une seule et unique plateforme d'informations sur les événements, loisirs, banque de stages en ligne, dispositifs d'aide sur les réseaux sociaux en direction des jeunes - Création d'une cellule chargée de mettre à jour le site régulièrement - Référencement et cartographie des services et dispositifs existants sur l'île - Rédaction et mise en ligne d'articles pour guider les jeunes - Insertion des numéros et contacts utiles pour les jeunes - Renvoi vers les sites spécialisés - Intégrer une carte interactive afin que les jeunes puissent visualiser où sont situés les établissements et événements pouvant les aider	
Rôle de la CTM	× Pilote □ Intercesseur × Financeur	
Partenaires	- Les structures de l'aide sociale & Direction Jeunesse et sport (CTM), missions locales, associations œuvrant dans le secteur de l'animation, MDA	
Moyens à mobiliser	- Développeur web (moyens humains) - Communication autour de la mise en ligne du site	
Indicateurs	Suivi *Création du site web *Nombre de services référencés	Évaluation *Nombre de visiteurs par jour





Action 17 : Renforcer le dispositif d'accueil d'urgence

Axe 2 : Optimiser les dispositifs existants et les partenariats

Objectif 2 : Optimiser les accueils immédiats d'urgence, faire évoluer les dispositifs judiciaires et mieux préparer les sorties de l'ASE

Contexte Description	Le territoire est actuellement sous doté en places dédiées à l'accueil d'urgence, engendrant des difficultés d'orientation et un manque d'alternatives. L'accueil d'urgence tend à se transformer en un accueil de moyen terme. L'évolution des profils des enfants et leurs conditions d'admission à l'aide sociale à l'enfance obligent à réorganiser le dispositif d'accueil d'urgence pour faciliter la mise à l'abri le temps de rechercher sereinement un lieu d'accueil plus durable approprié au profil et aux besoins du mineur concerné. 90 % des placements sont réalisés en urgence. La typologie de l'urgence est la suivante : - Risque de danger lié à l'environnement du mineur - Risque de danger lié au comportement du mineur Le dispositif actuel permet-il de gérer le flux et les établissements sont-ils équipés pour traiter l'urgence ? La structuration actuelle des établissements de l'accueil d'urgence multi-modal nécessite un bilan. Actuellement, le FTEM ne joue pas pleinement son rôle de Foyer d'accueil d'urgence pour deux raisons : - les places sont « embolisées » par des situations qui nécessiteraient une réorientation en famille d'accueil - le FTEM n'assure pas l'accompagnement des garçons de 12 à 18 ans		
Mise en œuvre	- Rencontre avec des partenaires des différents services pour envisager des collaborations par voie conventionnelle dans l'optique de créer un dispositif territorial d'accueil d'urgence (ASE, établissements, ASFAMS, pédiatrie et pédopsychiatrie) - Création d'une commission d'admission pilotée par l'ASE - Construction d'un référentiel et des procédures d'admission - Instauration d'un traitement du parcours de l'enfant selon la Loi de 2016 pour procéder vers des établissements (leviers : commission d'admission et d'orientation) - Révision des modalités de placement direct en famille d'accueil - Proposition de création de places d'accueil de garçons de 12 à 18 ans en petite unité sans mixité dans une temporalité définie s'inscrivant dans un projet d'accompagnement d'orientation - Proposition de création d'un accueil spécifique notamment pour les jeunes filles mineures victimes de violences intrafamiliales - Elaboration d'une charte d'accueil d'urgence - Création de places d'accueil d'enfants de 6 à 12 ans en MECS pour consolider l'accompagnement - Création de petites unités pour prendre en charge le jeune à profil complexe		
Rôle de la CTM	x Pilote : DPPEF (Co-pilote : DOSMS) ☐ Intercesseur x Financeur		
Partenaires	- CTM (DPPEF), établissements et services habilités ASE, associations, justice PJJ, Magistrats		
Moyens à mobiliser	- Moyens humains et financiers - Autorisations d'activité ASE - Révisions d'autorisations existantes - Etablissement de conventions - Appels à projet pour création de places - Elaboration des projets de services et d'établissements - Places d'urgence en famille d'accueil		
Indicateurs	Suivi Nombre de places d'urgence créées Nombre de situations examinées en commission d'admission et commission d'orientation Nombre de placements réalisés en urgence Nombre de mise à l'abri réalisés Rapports quantitatifs annuels des accueils réalisés en urgence Nombre de places créées / an dans le cadre des appels à projet	Evaluation Taux d'occupation moyen annuel Bilan qualitatif des mineurs accueillis Typologie des situations d'urgence, des demandes de mise à l'abri Délai moyen de mise en œuvre du placement Délai moyen d'évaluation Délai moyen d'orientation en MECS ou en famille Bilan de fonctionnement des commissions	





Action 18 : Créer un dispositif de gestion des mineurs en situation de crise

Axe 2 : Optimiser les dispositifs existants et les partenariats

Objectif 2 : Optimiser les accueils immédiats d'urgence, faire évoluer les dispositifs judiciaires et mieux préparer les sorties de l'ASE

Contexte Description	Le dispositif actuel de protection de l'enfance du territoire a évolué au cours de ces dernières années du fait notamment des changements de profils. Les situations de crise se multiplient tant au sein des établissements que dans les familles d'accueil. La crise, lorsqu'elle intervient peut avoir des conséquences désastreuses sur la dynamique de groupes des établissements mais aussi dans la famille. La question de la mise à l'écart est capitale lors de la survenue de la crise. Elle permet à la fois au mineur et à son environnement de se poser et de réinterroger l'accompagnement mis en œuvre. Le service gardien est souvent impuissant face aux situations de crise institutionnelles. Il convient : - d'identifier les types de situation de crise : 1. crise intra institution nécessitant une mise à distance avec une prise en charge spécifique • passage à l'acte de mineur vis à vis d'un autre ou d'un professionnel nécessitant un retrait immédiat du milieu de vie • Décompensation du mineur en cours de parcours 2. crise intrafamiliale nécessitant une mise à distance temporaire • passage à l'acte du mineur vis à vis de la famille • Décompensation du mineur en cours de parcours - de disposer au niveau du territoire de lieux de répit auquel est adossée une prise en charge médicalisée. - d'adapter l'accompagnement au regard de la crise en lien avec le service gardien - de travailler en équipe pluridisciplinaire le retour de l'enfant : inscription dans le DUERP : risques psycho-														
Mise en œuvre	- Renforcement des offres de gestion des situations de crise sur le territoire (Cellule d'intervention spécialisée, unité de prise en charge intensive, ...) - Création de lieux de répit : séjours de rupture avec hébergement spécifique - Développement d'un partenariat avec l'ARS pour déployer une prise en charge médicale des mineurs à l'échelle du territoire - Création de lits de pédopsychiatrie - Création d'une instance pluriprofessionnelle chargée de réguler les actions (Groupe ressource) - Contractualisation entre les différentes institutions sur les modalités de prise en charge - Développement de l'accueil familial spécialisé pour des mineurs porteurs de handicap - Généralisation de l'accès à l'unité de prise en charge intensive de la MECS la Ruche														
Rôle de la CTM	x Pilote : DPPEF (Co-pilote : DOSMS) □ Intercesseur x Financeur														
Partenaires	- ARS, CHUM, Pôle de pédopsychiatrie du CHMD, établissements et services habilités ASE, associations, justice PJJ, Magistrats , éducation nationale														
Moyens à mobiliser	- Moyens humains et financiers - Autorisations d'activité ASE - Révisions d'autorisations existantes - Etablissement de conventions - Appels à projet pour création de places - Formation à la gestion des situations de crise														
Indicateurs	<table> <thead> <tr> <th data-bbox="284 1686 890 1731">Suivi</th><th data-bbox="890 1686 1495 1731">Evaluation</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="284 1731 890 1933">Création d'un outil de gestion des situations</td><td data-bbox="890 1731 1495 1933">Taux d'occupation moyen annuel des lieux de répit</td></tr> <tr> <td data-bbox="284 1731 890 1933">Lancement appel à projets pour des de lieux de répit</td><td data-bbox="890 1731 1495 1933">Bilan qualitatif des traitements de situation de crise</td></tr> <tr> <td data-bbox="284 1731 890 1933">Nbre de places de répit créées</td><td data-bbox="890 1731 1495 1933">Délai moyen de mise à l'abri</td></tr> <tr> <td data-bbox="284 1731 890 1933">Nbre de suivis à l'unité de prise en charge intensive</td><td data-bbox="890 1731 1495 1933">Délai moyen d'évaluation</td></tr> <tr> <td data-bbox="284 1731 890 1933">Nbre de situations examinées en Groupe ressource</td><td data-bbox="890 1731 1495 1933">Délai moyen d'orientation en MECS ou en famille</td></tr> <tr> <td data-bbox="284 1731 890 1933"></td><td data-bbox="890 1731 1495 1933">Bilan de fonctionnement des commissions</td></tr> </tbody> </table>	Suivi	Evaluation	Création d'un outil de gestion des situations	Taux d'occupation moyen annuel des lieux de répit	Lancement appel à projets pour des de lieux de répit	Bilan qualitatif des traitements de situation de crise	Nbre de places de répit créées	Délai moyen de mise à l'abri	Nbre de suivis à l'unité de prise en charge intensive	Délai moyen d'évaluation	Nbre de situations examinées en Groupe ressource	Délai moyen d'orientation en MECS ou en famille		Bilan de fonctionnement des commissions
Suivi	Evaluation														
Création d'un outil de gestion des situations	Taux d'occupation moyen annuel des lieux de répit														
Lancement appel à projets pour des de lieux de répit	Bilan qualitatif des traitements de situation de crise														
Nbre de places de répit créées	Délai moyen de mise à l'abri														
Nbre de suivis à l'unité de prise en charge intensive	Délai moyen d'évaluation														
Nbre de situations examinées en Groupe ressource	Délai moyen d'orientation en MECS ou en famille														
	Bilan de fonctionnement des commissions														





Action 19 : Améliorer et diversifier les dispositifs de placement exclusifs Etat et conjoints pour les jeunes délinquants

Axe 2 : Optimiser les dispositifs existants et les partenariats

Objectif 2 : Optimiser les accueils immédiats d'urgence, faire évoluer les dispositifs judiciaires et mieux préparer les sorties de l'ASE

Contexte Description	- Besoin de solutions judiciaires pour éviter le placement en détention, - Besoin de placement judiciaire, autre que le CEF (placement contraint), sur le territoire de La Martinique, pour permettre et proposer des parcours de placement judiciaire adaptés aux mineurs et jeunes majeurs, - Besoin de diversifier les modes de placement judiciaire (collectif, famille d'accueil, ...) - Besoin de solutions judiciaires pour les sorties de détention - Placement CEF : existence d'un CEF sur La Guadeloupe de 12 places (moyenne de 7 jeunes placés /an originaire de la Martinique) - Création (en cours, ouverture jan 2024) d'un CEF en Guyane de 12 places. - Elaboration d'un schéma régional du placement judiciaire « Antilles Guyane »	
Mise en œuvre	- Groupe de travail thématique relatif à l'évolution des dispositifs judiciaires de placement - Formations des professionnels de l'ASE aux problématiques spécifiques à la délinquance juvénile	
Rôle de la CTM	× Co - Pilote : PJJ ☐ Intercesseur ☐ Financeur	
Partenaires	- PJJ, Collectivités, associations, Ministère de la Justice, ASE, Préfecture	
Moyens à mobiliser	- Groupe de réflexion relatif au placement judiciaire - Moyens financiers - Faciliter l'accueil des mineurs et jeunes majeurs aux dispositifs d'insertion et d'accès au Droit	
Indicateurs	Suivi *Mise en place du groupe de réflexion autour des solutions judiciaires pour les jeunes délinquants *Formations des professionnels relative à la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs dans le cadre pénal. *Nombre de CEF dans le schéma de placement judiciaire Antilles - Guyane	Évaluation *Nombre de jeunes mineurs et jeunes majeurs placés au pénal sur le territoire et hors du territoire martiniquais. *Nombre de jeunes pris en charge selon le type de placement judiciaire. *Taux de réinsertion des jeunes sortant d'un dispositif judiciaire





Action 20 : Consolider et renforcer le dispositif de lutte contre les sorties sèches de l'ASE

Axe 2 : Optimiser les dispositifs existants et les partenariats

Objectif 2 : Optimiser les accueils immédiats d'urgence, faire évoluer les dispositifs judiciaires et mieux préparer les sorties de l'ASE

Contexte Description	La législation et les dispositifs en la matière : - La loi du 14 Mars 2016, pour un accompagnement vers l'autonomie. - Loi taquet 07 fév. 2022, pour améliorer la situation et la sécurité des enfants de l'ASE, jusqu'à 21 ans - Art. R222.8 du CASF qui crée une Commission Départementale d'Accès à l'Autonomie des Jeunes Majeurs (CDAAJM) - La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour mettre un terme aux sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance La CTM apporte déjà une réponse à la problématique des sortants de l'ASE, par le Contrat Jeune Majeur (CJM) qui propose un accompagnement socio-éducatif à l'autonomie jusqu'à l'âge de 21 ans, avec hébergement, soutien financier, un accompagnement à l'accès à ses droits sociaux, et à la poursuite du projet scolaire et professionnel, ... Aujourd'hui la CTM doit renforcer et consolider cet accompagnement en mobilisant des moyens financiers supplémentaires émanant de l'Etat et également déployer une offre spécifique en direction des jeunes qui font le choix à leur sortie de l'ASE de ne pas souscrire au CJM sciemment ou par manque de compréhension du dispositif. Les Objectifs : - Mettre fin aux sorties sèches de l'ASE - Mobiliser l'ensemble des acteurs permettant aux jeunes d'accéder à leurs droits - Restructurer le maillage territorial autour du jeune - Maintenir un lien, une référence pour tout jeune sortant de l'ASE														
Mise en œuvre	- Conclure des conventions avec les acteurs du territoire y compris les acteurs socio-économiques - Créer des espaces de concertation (groupes de travail, commission d'orientation vers l'autonomie, comité de suivi) réunissant partenaires institutionnels et associatifs et jeunes ayant bénéficié de l'accompagnement - Mise en place du PPE et de la CESSEC - Renforcement des actions de soutien à la parentalité notamment à travers des actions collectives et des temps de concertation partenariale interne DAS/PMI/DPPEF/ EDUCATION/ INSERTION - Mise en œuvre avec le jeune dès l'âge de 16 ans du contrat d'autonomisation - Désigner des référents (personne lien) pour les mineurs confiés dès l'âge de 16 ans jusqu'à 25 ans - Proposer aux jeunes hors CJM un dispositif d'accompagnement autre - Identifier un interlocuteur Mission locale/ASE pour la transmission des informations - Convier les conseillers des Missions locales dans les entretiens tripartites de préparation à la majorité														
Rôle de la CTM	× Pilote : DPPEF □ Intercesseur x Financier														
Partenaires	- CTM (DPPEF), Missions locales, CAF, DREETS, Caisse Générale de Sécurité Sociale, MECS, les FJT, les Communautés d'agglomération, le Conseil Départemental d'accès aux droits, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'ACISE Samu Social, l'Agence Régionale de Santé, le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes Martiniquais, le RSMA, Pôle Emploi, le Rectorat														
Moyens à mobiliser	- Groupes de travail – Conventions - Moyens financiers et Moyens humains supplémentaires														
Indicateur(s)	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="276 1749 715 1794">Suivi</th> <th data-bbox="715 1749 1426 1794">Évaluation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="276 1794 715 1827">*Nombre de conventions signés</td> <td data-bbox="715 1794 1426 1827">*Taux de jeunes rentrant dans le dispositif « 0 sorties sèches »</td> </tr> <tr> <td data-bbox="276 1827 715 1861">*Nombre de contrats d'autonomisation signés avant la majorité de l'enfant</td> <td data-bbox="715 1827 1426 1861">*Taux de jeunes ayant un logement stable en fin de parcours</td> </tr> <tr> <td data-bbox="276 1861 715 1895">*Nombre de jeunes ayant pu choisir leur « personne lien » au moment de la contractualisation</td> <td data-bbox="715 1861 1426 1895">*Taux de jeunes ayant accès à des ressources en fin de parcours</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="715 1895 1426 1928">*Taux de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="715 1928 1426 1962">*Taux de mineurs signataires d'un contrat d'autonomisation</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="715 1962 1426 2033">*Nb de jeunes mineurs signataires à 17 ans et 18 ans d'un contrat d'autonomisation, signataire ou non d'un CJM</td> </tr> </tbody> </table>	Suivi	Évaluation	*Nombre de conventions signés	*Taux de jeunes rentrant dans le dispositif « 0 sorties sèches »	*Nombre de contrats d'autonomisation signés avant la majorité de l'enfant	*Taux de jeunes ayant un logement stable en fin de parcours	*Nombre de jeunes ayant pu choisir leur « personne lien » au moment de la contractualisation	*Taux de jeunes ayant accès à des ressources en fin de parcours		*Taux de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire		*Taux de mineurs signataires d'un contrat d'autonomisation		*Nb de jeunes mineurs signataires à 17 ans et 18 ans d'un contrat d'autonomisation, signataire ou non d'un CJM
Suivi	Évaluation														
*Nombre de conventions signés	*Taux de jeunes rentrant dans le dispositif « 0 sorties sèches »														
*Nombre de contrats d'autonomisation signés avant la majorité de l'enfant	*Taux de jeunes ayant un logement stable en fin de parcours														
*Nombre de jeunes ayant pu choisir leur « personne lien » au moment de la contractualisation	*Taux de jeunes ayant accès à des ressources en fin de parcours														
	*Taux de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire														
	*Taux de mineurs signataires d'un contrat d'autonomisation														
	*Nb de jeunes mineurs signataires à 17 ans et 18 ans d'un contrat d'autonomisation, signataire ou non d'un CJM														





Action 21 : Adapter l'accueil familial au profil des jeunes dans le cadre de l'accueil spécialisé

Axe 2 : Optimiser les dispositifs existants et les partenariats

Objectif 3 : Diversifier et améliorer l'accompagnement des enfants et des jeunes

Contexte Description	Plusieurs paramètres concourent à la nécessité d'adapter le dispositif d'accueil familial et du métier d'assistant familial aux besoins et aux profils des enfants : - le vieillissement du corps des Assistants familiaux et un départ massif à la retraite d'ici quelques années - l'augmentation du nombre de mineurs présentant des troubles du comportement - le décalage entre la vision de l'assistante familiale du métier et les attentes de l'ASE - l'isolement et l'usure professionnelle de certaines assistantes maternelles - les manquements constatés chez les acteurs de l'accueil familial dans la prise en charge des enfants placés - le nombre croissant de ruptures d'accueil - le manque de diversification de modes d'accueil familial Les Objectifs : - Adapter le nombre d'assistants familiaux aux besoins d'accueil familial observés sur le territoire - Améliorer l'accompagnement et la formation durant la carrière - Anticiper les ruptures de placement dus à l'épuisement professionnel - Accompagner des ASFAM à se spécialiser dans un domaine d'accueil et diversifier les offres d'accueil (accueil relais, accueil familial thérapeutique, accueil familial spécialisé) - Renforcer la place des assistants familiaux dans les décisions institutionnelles relatives à la situation des enfants - Soutenir les assistants familiaux dans leurs pratiques professionnelles	
Mise en œuvre	- Mise en place d'un Bureau placement Familial en charge de l'accompagnement professionnel des ASFAMS - Garantir la participation des assistants familiaux aux temps d'analyse partagée en équipe pluridisciplinaire autour de l'enfant confié - Mettre en place une procédure entre la PMI et la DPPEF dans la gestion des ASFAM - Mettre en place des groupes d'analyse des pratiques - Favoriser l'accès des ASFAM à la formation professionnelle - Créer un pool de compétence en accueil familial de nourrissons, de mineurs présentant des troubles psychologiques - Mettre en place un pool d'accueil familial d'urgence	
Rôle de la CTM	× Pilote : DPPEF (Co-pilotes : PMI- DRH) □ Intercesseur × Financier	
Partenaires	- CTM, CHUM, Pôle de pédopsychiatrie du CHMD, ARS, CNFPT, Juge des enfants	
Moyens à mobiliser	- Instances de réflexions - Plan de formation continue - Mise en place de procédures inter-directions	
Indicateurs	Suivi *Nombre de dossiers étudiés en réunion pluridisciplinaire en présence de l'assistant familial *Nombre de groupes d'analyse des pratiques mis en place *Nombre d'assistants familiaux ayant participé aux groupes d'analyse des pratiques *Nombre de domiciles visités par la direction de prévention des risques majeurs *Lancement d'un plan de recrutement	Évaluation





Action 22 : Expérimenter d'autres modes d'accueil pour les jeunes enfants

Axe 2 : Optimiser les dispositifs existants et les partenariats

Objectif 3 : Diversifier et améliorer l'accompagnement des enfants et des jeunes

Contexte Description	Tout mode de garde confondus, selon les chiffres les plus récents, le taux de couverture du territoire martiniquais est de 42% en 2015, soient 12 points de pourcentage en-deçà de la moyenne nationale (54%). L'objectif est de diversifier l'offre en accueil collectif et l'individualiser pour répondre au mieux aux besoins des parents. Ainsi, ils peuvent faire garder leurs enfants lors d'entretiens d'embauche, de cours mais aussi quand ils ont besoin de temps pour eux. Ces modes de garde flexibles doivent être répartis sur tout le territoire et inscrire dans leur projet d'établissement l'accueil flexible. La garde de l'enfant doit être encadrée par un projet individualisé entre les parents et le mode de garde pour ne pas traumatiser l'enfant.	
Mise en œuvre	- Développer les points d'accueil flexibles pour que les parents puissent déposer leurs enfants dans des structures de petite enfance pour un temps limité (préparer en amont le projet pour ne pas traumatiser l'enfant) dans des haltes garderies fixes ou mobiles (bus équipés) - Etendre les LAEP sur le territoire - Créer des maisons d'assistants maternels dans le nord de l'île - Promouvoir le métier d'assistant maternel pour attirer de nouveaux professionnels en travaillant sur la charte nationale de l'accueil du jeune enfant - Aider les parents dans les dispositifs administratifs pour recruter des assistants maternels (et devenir employeur) - Encourager les modes de garde à domicile - Soutenir l'ouverture de crèches parentales sur l'île - Mettre en avant l'existant car les dispositifs peuvent être peu connus des familles, via une campagne ciblée de communication - Garantir une répartition équitable des structures sur le territoire - Mise en place accueil de répit Maison 1000PJ - Développer les accueils labellisés (AVIPE)	
Rôle de la CTM	× Pilote : PMI □ Intercesseur × Financier	
Partenaires	- Relais Assistants maternels, CAF, CTM, MMPH, associations, municipalités pour les crèches municipales	
Moyens à mobiliser	- Lieux disponibles pour mettre en place les modes de garde, notamment si crèches municipales - Campagne d'information et de promotion des différents modes de garde existants pour les parents, portail PMI de la CTM, site « Mon enfant.fr » de la CAF - Soutien financier pour l'installation de modes de garde portés par les acteurs privés et associatifs	
Indicateurs	Suivi *Nombre de points d'accueil flexibles créés *Evolution du nombre d'assistants maternels *Nombre de LAEP créés *Nombre de maisons d'assistants maternels créées *Nombre de crèches parentales créées *Campagne de communication	Évaluation *Taux de couverture de l'offre d'accueil individuel *Taux de couverture de l'offre d'accueil collectif *Taux de couverture des assistants maternels *Taux de couverture de l'offre d'accueil flexible





Action 23 : Formaliser le dispositif de parrainage

Axe 2 : Optimiser les dispositifs existants et les partenariats

Objectif 3 : Diversifier et améliorer l'accompagnement des enfants et des jeunes

Contexte Description	Selon la définition retenue par les associations de parrainage, le parrainage consiste à tisser un réseau de solidarité autour d'un enfant ou d'un adolescent qui lui permette de s'ouvrir sur le monde et de lui préparer un avenir. Inscrit dans une démarche de volontariat et de confiance entre parents (ou détenteur de l'autorité parentale), enfant et parrain, le parrainage vise à apporter à l'enfant un soutien, une présence, un accompagnement dans son éducation et son développement à travers les liens affectifs qui se créent. Les Objectifs : - Permettre à certains enfants placés à l'ASE de sortir temporairement du placement en institution, de bénéficier d'une ouverture sur l'extérieur et de créer des liens affectifs durables avec des adultes non professionnels - Favoriser une meilleure égalité des chances pour les enfants ayant notamment un long parcours ASE	
Mise en œuvre	- Faire le bilan des actions de parrainage existantes - Concevoir des supports de communication interne et externe - Diffuser l'information sur le dispositif auprès du grand public et des professionnels - Elaborer des documents supports : contrat de parrainage, charte du parrainage - Formaliser le dispositif d'autorisation et de suivi des parrains - Constituer une file active de parrains ou mettre en place un partenariat avec une association de parrains - Evaluer les capacités du parrain et l'accompagner dans l'accueil de l'enfant - Contractualiser avec le parrain les modalités d'accueil de l'enfant - Mettre en place un comité de suivi et de contrôle du parrainage	
Rôle de la CTM	x Pilote : DPPEF x Intercesseur ☐ Financeur	
Partenaires	- CTM, services et établissements habilités ASE, le Conseil de famille, Juge des enfants, Juge des tutelles, associations	
Moyens à mobiliser	- Temps d'échanges entre professionnels concernés par la mesure - Construction d'outils (référentiel, contrat de parrainage, support d'évaluation) - Moyens humains dédiés à l'évaluation et l'accompagnement	
Indicateurs	Suivi * Nombre d'enfants confiés à un parrain * Nombre de contrats de parrainage établis	Évaluation *Production de données globales permettant une meilleure connaissance des enfants bénéficiaires et des parrains





Action 24 : Promouvoir l'accueil durable et bénévole par un tiers

Axe 2 : Optimiser les dispositifs existants et les partenariats

Objectif 3 : Diversifier et améliorer l'accompagnement des enfants et des jeunes

Contexte Description	La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant a introduit un nouveau mode d'accueil qui permet de confier à un tiers bénévole l'accueil au quotidien d'un enfant accueilli à l'aide sociale à l'enfance au titre de la protection administrative (art. L. 221-2-1 du CASF). Le décret 2016-1352 du 10 octobre 2016 relatif à l'accueil durable et bénévole d'un enfant par un tiers précise ses modalités de mise en œuvre. Il s'agit d'un accueil permanent ou non, exercé à son domicile par un tiers, personne physique choisie parmi celles que l'enfant connaît déjà ou parmi d'autres susceptibles de l'accueillir durablement et de répondre de manière adaptée à ses besoins. La collectivité conserve la garde administrative de l'enfant confié au tiers et a ainsi l'obligation d'informer, d'accompagner et de contrôler ce tiers. Cette protection administrative, réalisée à la demande des parents, se distingue de la protection judiciaire prononcée par décision du juge des enfants ou du Parquet et imposée aux parents. En Martinique, l'accueil durable et bénévole par un tiers a été mis en place dès juin 2019. Il s'agit de : - Permettre aux enfants placés à l'ASE de sortir d'institution ou de placement familial et de créer des liens affectifs durables avec des adultes non professionnels - Permettre à un enfant d'être pris en charge par un tiers de son entourage avec lequel il a développé des liens affectifs - Garantir une stabilité sociale de l'enfant dans un environnement pérenne	
Mise en œuvre	- Concevoir des supports de communication interne et externe - Diffuser l'information sur le dispositif auprès du grand public et des professionnels - Maximiser la recherche des possibilités d'accueil dans l'environnement familial de l'enfant - Evaluer les capacités du tiers bénévole et l'accompagner dans l'accueil de l'enfant - Contractualiser avec le tiers bénévole les modalités d'accueil de l'enfant (FICHES 33/34 CTPPE) - Réfléchir sur une solution de défraiement des tiers dignes de confiance dans le cadre de l'accompagnement des jeunes	
Rôle de la CTM	x Pilote : DPPEF x Intercesseur ☐ Financeur	
Partenaires	- CTM (DPPEF), services et établissements habilités ASE , le Conseil de famille	
Moyens à mobiliser	- Temps d'échanges entre professionnels concernés par la mesure - Construction d'outils (référentiel, support d'évaluation) - Moyens humains dédiés à l'évaluation et l'accompagnement	
Indicateurs	Suivi * Nombre d'enfants confiés à un tiers bénévole * Nombre de contrats de tiers bénévoles établis	Évaluation * Production de données globales permettant une meilleure connaissance des enfants bénéficiaires et des tiers bénévoles





Action 25 : Diversifier et adapter l'offre d'hébergement

Axe 2 : Optimiser les dispositifs existants et les partenariats

Objectif 3 : Diversifier et améliorer l'accompagnement des enfants et des jeunes

Contexte Description	La complexité de certaines prises en charge, les limites des modes d'intervention classiques et de la disponibilité des professionnels face aux besoins spécifiques impose une diversification des modes d'accompagnement, des réponses renforcées pour certains publics et notamment des adolescents, pour lesquels les placements «classiques» constituent rarement des réponses adéquates. Les Objectifs : - Réadapter et renforcer les modes d'accompagnement habituels notamment en favorisant l'évolution des projets de service et d'établissement afin de les adapter à l'évolution des publics accueillis (jeunes en situation complexe, de handicap, ...) - Assouplir les modalités de fonctionnement des établissements pour faire varier les groupes en fonction des enfants accueillis (sexe, âge, profil, ...) et fluidifier les admissions - Développer des nouveaux modes de prise en charge - Répondre au plus juste aux attentes des familles, aux besoins des enfants et aux attentes des professionnels - Renforcer le maintien des liens familiaux dans le placement et la mobilisation de tiers auprès de la famille et de l'enfant afin de mieux préparer le retour à domicile - Réduire les orientations en placement ASE	
Mise en œuvre	- Affiner le diagnostic des besoins d'accompagnement et d'accueil du territoire - Définir un plan d'actions - Accompagner l'ASE, les services et établissements dans l'adaptation de leurs pratiques et outils afin de renforcer la qualité de l'accompagnement - Développer les réponses alternatives au placement - Expérimenter et doter le territoire de nouveaux dispositifs, tels que : « hors les murs », accueil en semi autonomie, accueil de jour, séjours/accueils de rupture, familles relais, familles thérapeutique, familles spécialisées, lieux de vie, villages d'enfants, pouponnières multi-accueil, équipes mobiles, ...) - Mobiliser des places pour des dispositifs multiples favorisant la continuité de l'accompagnement du jeune	
Rôle de la CTM	x Pilote : DPPEF (Co-pilote : DOSMS) ☐ Intercesseur x Financier	
Partenaires	- CTM, services et établissements habilités ASE, Juge des enfants, PJJ, CLLAJ	
Moyens à mobiliser	- Temps d'échanges entre professionnels - Etudes/diagnostics - Moyens financiers	
Indicateurs	Suivi *Etudes et diagnostics réalisés *Nombre d'appels à projet lancés pour des dispositifs innovants *Nombre d'autorisations délivrées	Évaluation *Evolution du nombre et de la nature des places du territoire *Nombre de services et d'établissement ayant fait évoluer leur projet





Action 26 : Organiser la maîtrise des risques au sein des établissements et lieux de vie oeuvrant en protection de l'enfance.

Axe 2 : Optimiser les dispositifs existants et les partenariats

Objectif 3 : Diversifier et améliorer l'accompagnement des enfants et des jeunes

Contexte Description	Les établissements de la protection de l'enfance se retrouvent confrontés de plus en plus à la survenue d'événements dits indésirables, particulièrement des phénomènes de passages à l'acte chez des mineurs présentant des troubles du comportement. La circulaire ministérielle n° DGCS/SD2C/2016/261 du 17 août 2016 relative à la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant ou des établissements relevant de la protection de l'enfance invite à développer des démarches qualifiées et plus spécialement de gestion des risques. Le contrôle des établissements dans les conditions définies par le CASF vient renforcer la lisibilité des dispositions prises pour prévenir, gérer et réguler les événements indésirables. Les Objectifs : - Prévenir et juguler les phénomènes de violence au sein des MECS - Favoriser la collaboration entre les structures autour de thématiques fédératrices en matière de gestion des risques - Mettre en œuvre le contrôle des établissements	
Mise en œuvre	- Mettre en place une réflexion partagée entre les différents établissements sur les pratiques professionnelles - Construire un plan de gestion des risques, déclinable par établissement, prévoyant la mutualisation de moyens - Faciliter le signalement d'événements indésirables par la mise en œuvre d'un système informatisé - Repérer les actions prioritaires à mettre en œuvre (formation collective, équipements...) - Programmer le contrôle des établissements	
Rôle de la CTM	x Pilote : DPPEF ☐ Intercesseur x Financeur	
Partenaires	- CTM, services et établissements habilités ASE, Juge des enfants, Parquet, Forces de l'ordre	
Moyens à mobiliser	- Temps d'échanges entre professionnels - Etudes/diagnostics - Moyens financiers	
Indicateurs	Suivi *Nombre d'événements indésirables déclarés *Programmation annuelle/pluriannuelle du contrôle des établissements *Nombre d'établissement contrôlés	Évaluation * Définition d'un plan de gestion des risques dans les MECS *Création d'un système informatisé de signalement des événements indésirables *Effectivité du contrôle des établissements



3

Plan d'actions : vers une orientation stratégique des interventions

AXE STRATÉGIQUE 3

Donner des perspectives à la jeunesse

AXE STRATÉGIQUE **3**

Donner des perspectives à la jeunesse

Objectif 1 Améliorer la prévention auprès des enfants, des jeunes et des parents	Action 27 Informer les jeunes par des actions itinérantes autour des grandes thématiques propres à la jeunesse	p. 98
	Action 28 Prévenir des risques liés à la consommation de drogues et des conduites addictives	p. 99
	Action 29 Des ateliers « j'aime ma Martinique » pour sensibiliser à la richesse du territoire et « manger mieux » pour rappeler l'importance d'une alimentation équilibrée	p. 100
	Action 30 Favoriser le lien intergénérationnel entre les « anciens » et les jeunes et garantir la transmission du patrimoine culturel	p. 101
Objectif 2 Mieux orienter les jeunes sur leurs perspectives d'avenir professionnel	Action 31 Élaborer le guide martiniquais de l'orientation	p. 102
	Action 32 Étendre le dispositif « ma première expérience professionnelle »	p. 103
	Action 33 Mettre en place des campus connectés	p. 104
Objectif 3 Rendre les jeunes acteurs de leur temps libre, les accompagner à trouver leur place dans la société et les inciter à entreprendre	Action 34 Encourager l'engagement associatif et citoyen des jeunes	p. 105
	Action 35 Créer des tiers-lieux	p. 106
	Action 36 Une bourse d'études pour encourager le retour des jeunes diplômés en Martinique	p. 107
	Action 37 Organiser des temps d'accueil de qualité pendant les vacances scolaires pour le maximum d'enfants et de jeunes du territoire, avec une attention pour les plus défavorisés	p. 108
	Action 38 Encourager des projets de bénévolat en partenariat avec le tissu local	p. 109
	Action 39 Organiser les Etats Généraux de la Jeunesse et élaborer le Plan territorial de la Jeunesse 2024-2034	p. 110



Action 27 : Informer les jeunes par des actions itinérantes autour des grandes thématiques propres à la jeunesse

Axe 3 : Donner des perspectives à la jeunesse

Objectif 1 : Former les jeunes à la santé et au bien-être

Contexte Description	Besoin d'informer les jeunes autour de grandes questions qui les concernent comme l'alimentation (voir fiche Action 29 - Des ateliers « manger mieux » pour sensibiliser à l'importance d'une alimentation équilibrée), la sexualité, les dispositifs d'aides auxquels ils peuvent prétendre, la citoyenneté, l'engagement, la sécurité routière, la grossesse, la parentalité et la santé sexuelle lorsque l'on est adolescent, les perspectives d'avenir professionnel ; les réponses ne sont pas toujours accessibles dans le cadre familial (pas de modèle d'insertion professionnelle dans l'entourage proche, rupture avec la famille, tabous ...) L'objectif est de mettre en place un bus itinérant composé d'acteurs issus de milieux variés (témoins, bénévoles, professionnels de santé, représentants d'entreprise, élus ...). Le bus se déplacera d'établissements en établissements (scolaires et dispositifs d'accueil), mais aussi sur les territoires enclavés et mettra en place un stand, une table de concertation ou des ateliers autour de ces grandes thématiques. Les jeunes peuvent y participer gratuitement et obtenir des informations, discuter avec des professionnels etc. Les événements doivent être itinérants pour encourager l'égalité entre les territoires et permettre à tous les jeunes, et notamment des territoires enclavés de bénéficier de ces sources d'information.	
Mise en œuvre	- Désigner un référent pour organiser ces événements itinérants NB : le CLLAJ a été retenu pour le lancement en 2024 de la Boussole des jeunes - Mobiliser les acteurs et planifier les rencontres en partenariat avec les villes, les établissements intéressés - Identifier les lieux des événements - Aménager un bus ou camion permettant d'accueillir les passagers mais aussi les dispositifs de communication et de mise en place de stands et d'ateliers. - Communiquer (réseaux sociaux, affiches, professeurs) autour des événements pour faire venir les jeunes - Proposer une boîte (physique, ou sur les réseaux sociaux) où les jeunes peuvent déposer de manière anonyme un thème qu'il aimerait voir aborder	
Rôle de la CTM	× Pilote : Actions de santé (PMI) /CLLAJ ☐ Intercesseur × Financeur	
Partenaires	- Villes, Etablissements scolaires, dispositifs d'accueil, MDA, CLLAJ ...	
Moyens à mobiliser	- Partenariats - Communication - Bus/Camion - Moyen matériel	
Indicateurs	Suivi - Nombre d'événements mis en place - Nombre de thèmes abordés - Nombre de jeunes présents	Évaluation - Pérennité du dispositif - Evolution des comportements





Action 28 : Prévenir des risques liés à la consommation de substances illicites

Axe 3 - Donner des perspectives à la jeunesse

Objectif 1 : Former les jeunes à la santé et au bien-être

Contexte Description	- Les jeunes adoptent de plus en plus de conduites à risques (consommation de drogues et d'alcool) - Ces conduites sont nocives pour le développement cognitif des jeunes et pour leur insertion sociale. La consommation de substances illicites peut les entraîner dans un cercle vicieux - La mise en place d'actions de prévention à destination de publics cibles (jeunes de 6 à 21 ans), les jeunes femmes enceintes peut endiguer ce phénomène.	
Mise en œuvre	- Identifier les lieux les plus touchés pour proposer un maillage territorial des dispositifs - Mise en place de journées de prévention sur les territoires les plus marqués par la consommation de drogues - Distribution de brochures/annuaires addiction à destination des professionnels de premier niveau pour qu'ils puissent orienter correctement les personnes sujettes à addiction - Brochures à destination des personnes sujettes à addiction pour les aider à s'en sortir - Renforcement des compétences psychosociales et accompagnement des familles	
Rôle de la CTM	× Pilote : ARS (Co-pilote : D.J.V.E) □ Intersesseur × Financier	
Partenaires	- ARS, CAF, MDA, équipes prenant en charge des jeunes, établissements scolaires, MILDECA, CJC, CSAPA, Ambassadeur du moi(s) sans tabac	
Moyens à mobiliser	- Plan régional de mobilisation contre les addictions 2018-2022	
Indicateurs	Suivi	Évaluation
	*Nombre de journées de prévention organisées par territoire *Nombre d'organismes partenaires présents à chaque action	*Nombre de jeunes participants à chaque action par territoire *Typologie des participants de chaque action

D.J.V.E : Direction de la Jeunesse, de la Vie Associative et de l'Engagement





Action 29 : Des ateliers « j'aime ma Martinique » pour sensibiliser à la richesse du territoire et « manger mieux » pour rappeler l'importance d'une alimentation équilibrée

Axe 3 - Donner des perspectives à la jeunesse

Objectif 1 : Former les jeunes à la santé et au bien-être

Contexte Description	- Les jeunes Martiniquais souffrent de maladies chroniques, notamment d'obésité, plus qu'en hexagone. Le constat est préoccupant c'est pourquoi il est important d'apprendre aux jeunes les bons comportements alimentaires pour qu'ils puissent vivre mieux et en meilleure santé. La nutrition est un déterminant de santé. - L'objectif est de renforcer les compétences psychosociales et d'informer les jeunes sur les bénéfices d'une alimentation saine pour leur santé et leur avenir en leur donnant des clés pour mettre en œuvre au quotidien de meilleurs comportements alimentaires.	
Mise en œuvre	- Poursuivre les initiatives déjà entreprises - Création d'ateliers autour du thème de l'intérêt de la bonne alimentation (s'inspirer des projets labellisés par le Programme National Nutrition Santé) - Mobiliser les ateliers « Mieux Manger Mieux Vivre » et les mettre en place dans les établissements scolaires, poursuivre les écoles caramboles et classes du goût en milieu scolaire ; - Agir également auprès des NEETS, jeunes des missions locales, du RSMA, en foyer ou ASE - Créer des concours culinaires et des ateliers cuisine où les enfants apprennent à cuisiner les produits locaux, de saison et à composer des assiettes équilibrées. Ces ateliers seront aussi un moyen de rapprocher les élèves de leur culture et de personnes appartenant à une génération autre que la leur. Ces ateliers pourraient être réalisés en compagnie de parents volontaires ; - Importance de l'implication des parents car c'est eux qui font les courses et préparent les repas le plus souvent - Exposer dans les lieux scolaires mais aussi d'accueil d'enfants (comme les maisons des adolescents) les affiches encourageant au bien-manger ; création par les élèves pour les impliquer dans la démarche - Créer puis diffuser à destination des élèves et des familles une brochure expliquant comment bien manger et quelles stratégies mettre en œuvre pour y parvenir	
Rôle de la CTM	× Pilote : ARS (Co-pilote : Associations) □ Intercesseur × Financeur	
Partenaires	- ARS (pilote) et associations (comme la Croix Rouge Française, l'IREPS, le Carbet des sciences) d'aide aux personnes en difficulté, les communes, EPCI, groupe d'action locale autour de l'alimentation, Banque Alimentaire, le pôle agroalimentaire de la Martinique, les établissements scolaires de l'île pour accueillir les expérimentations, les familles et les élèves, Maison des adolescents	
Moyens à mobiliser	- Construction des ateliers : recherche de partenaires, réflexion autour des thèmes, mobilisation des établissements scolaires et planning des ateliers - Rédaction de la brochure : documents disponibles sur le site Manger Bouger pour les professionnels et sur le site Santé Publique France – rédaction à ajuster selon les spécificités du territoire, ensuite diffuser à grande échelle - Mise en place des expositions sur les bons comportements alimentaires	
Indicateurs	Suivi *Nombre d'ateliers « Manger Mieux » dans les établissements scolaires *Participation aux ateliers cuisines *Nombre de brochures distribuées	Évaluation *Taux d'enfants/jeunes en situation d'obésité *Retour des enfants sur leurs habitudes alimentaires à la suite des ateliers proposés





Action 30 : Favoriser le lien intergénérationnel entre les « anciens » et les jeunes et garantir la transmission du patrimoine culturel

Axe 3 : Donner des perspectives à la jeunesse

Objectif 1 : Former les jeunes à la santé et au bien-être

Contexte Description	Les jeunes Martiniquais manquent de repères et une forte proportion de personnes âgées composent notre population. Beaucoup sont propriétaires et vivent seuls dans leur maison. Ainsi en prévoyant des temps de rencontres entre les jeunes et les anciens martiniquais, les jeunes peuvent prendre pour modèle d'autres personnes qui n'appartiennent pas forcément au cercle familial. En outre la colocation intergénérationnelle chez les personnes âgées et volontaires sera encouragée.	
Mise en œuvre	- Campagne de communication pour trouver des jeunes et des anciens volontaires pour participer au projet - Référencement des personnes participant au projet - Communication sur les événements (mailing, réseaux sociaux, flyers) - Organisation des rencontres (dans un café, un parc, une salle prêtée pour l'occasion) sous la forme des speed-dating : 15 minutes d'échange, puis temps convivial tous ensemble - Si succès de la première édition, renouvellement régulier de ces rencontres - Système de colocation intergénérationnelle (Colocation 40+) à étendre aux autres villes à potentialité étudiante et communiquer sur ce site pour les jeunes futurs étudiants ou les parents solo - Encourager la colocation entre pairs pour faciliter l'accès au logement et l'émancipation du foyer familial	
Rôle de la CTM	☐ Pilote ☒ Intercesseur ☐ Financeur	
Partenaires	- Agence du logement social, associations, Point D'accueil Ecoute Jeune, (pilote), CLLAJ, EHPAD, MDA, CLAAJ, CDJ, EPCI	
Moyens à mobiliser	- Communication - Personnes voulant faire parties du programme - Salle ou café où se tiendront les rencontres - 1 Animateur de rencontres (réfèrent jeunesse)	
Indicateurs	Suivi *Nombre de rencontres organisées *Nombre de participants jeunes *Nombre de participants âgés	Évaluation *Relations créées entre participants *Nombre d'inscrits supplémentaires après les rencontres



Action 31 : Elaborer le guide d'information et d'orientation de Martinique

Axe 3 - Donner des perspectives à la jeunesse

Objectif 2 : Mieux orienter les jeunes sur leurs perspectives d'avenir professionnel

Contexte Description

Les jeunes semblent désorientés et manquer de repères pour s'orienter, de modèles pour s'inspirer. Le guide martiniquais de l'orientation recense toutes les formations disponibles sur le territoire et présente des parcours d'actifs ou étudiants pour témoigner, sur le plus de formations possibles.

Ainsi, cela montre aux jeunes qu'ils peuvent aussi y arriver et qu'il existe des belles perspectives.

Le guide donnera aussi les principales clés pour s'insérer professionnellement et sur les processus d'admission, des conseils pour valoriser une candidature et donnera les numéros ou contacts nécessaires pour avoir plus d'informations.

De permettre à chaque jeune martiniquais d'exercer son droit à s'orienter tout au long de sa vie pour préparer sa vie professionnelle dès sa formation initiale, et construire son projet professionnel, grâce à une meilleure articulation des actions entre les différents acteurs de l'orientation

Mise en œuvre

- Lancer un appel à témoignages de Martiniquais qui ont fait des études afin de récolter leur expérience et de la mettre dans le guide
- Sous l'exemple du guide réalisé par l'ONISEP, réaliser un similaire qui sera diffusé aux jeunes Martiniquais
- Insérer pour les formations correspondantes les témoignages recueillis
- Communiquer et diffuser le guide aux jeunes
- Créer un service public de l'orientation territorial (portail de l'orientation tout au long de la vie)

Rôle de la CTM

× Pilote □ Intercesseur × Financeur

Partenaires

- ONISEP, établissements d'enseignement supérieur, conseillers d'orientation, anciens élèves des établissements scolaires, université des Antilles, CIO, DRONISEP, chambres consulaires...

Moyens à mobiliser

- Un référent projet (le référent jeunesse)
- Graphiste
- Communication pour appel à témoignage, pour diffuser le guide
- Impression
- Distribution

Indicateurs

Suivi

- *Nombre de témoignages recueillis
- *Nombre de formations référencées

Évaluation

- *Nombre d'exemplaires du guide diffusé





Action 32 : Etendre le dispositif « ma première expérience professionnelle »

Axe 3 - Donner des perspectives à la jeunesse

Objectif 2 : Mieux orienter les jeunes sur leurs perspectives d'avenir professionnel

Contexte Description	La situation du taux d'emploi des jeunes en Martinique est préoccupante : 45% des chômeurs ont moins de 25 ans. Si jusqu'à 21 ans les jeunes sans emploi peuvent bénéficier du dispositif Contrat Jeune Majeur, entre 22 et 25 ans ils se trouvent en dehors des aides existantes. Cette période complexe peut les entraîner vers la consommation de substances illicites ou d'alcool et dans la précarité. Différents publics concernés, notamment les jeunes peu diplômés (BAC), ceux qui laissent précocement le système éducatif sans pouvoir s'insérer, Toutefois, le dispositif « ma première expérience professionnelle » ne s'adresse qu'aux jeunes bénéficiaires du RSA, soit à partir de 25 ans. Or près de la moitié des chômeurs ont moins de 25 ans, il est donc nécessaire d'également inclure les jeunes de 22 à 24 ans tant pour éviter une période creuse qui peut être préjudiciable pour le jeune que pour éviter une fuite des diplômés vers la France hexagonale ou des pays étrangers. Il s'agit d'étendre le public cible du dispositif « ma première expérience professionnelle » aux martiniquais diplômés âgés de 22 à 30 ans, en élargissant le critère de BSRA à celui de « jeune diplômé en recherche d'emploi entre 22 et 30 ans n'ayant aucune expérience professionnelle ou ayant moins d'un an d'expérience » pour qu'ils puissent acquérir une première expérience professionnelle. L'une des composantes, le dispositif LAREL 2.0 constituerait une solution visant à faire retrouver au jeune les motivations et les ressources pour reprendre en main sa vie sociale et professionnelle et lui donner l'envie et l'énergie d'entreprendre par la valorisation de son image et la reconnaissance de ses capacités.	
Mise en œuvre	- Initier le programme LAREL 2.0 en direction des jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et jusqu'à 29 ans révolu pour les personnes en situation de handicap ni en emploi, ni en formation ou en études et, résidant en Martinique par une remobilisation réussie pour un développement personnel, un accompagnement vers l'emploi, une évaluation et acquisition de savoirs et compétences de base - Actions de communication autour de l'emploi - Etablir un lien avec la plateforme « Mon stage de 3^{ème} » en vue de favoriser l'accueil en stage des collégiens des Réseaux d'Education Prioritaire et Quartier de la Politique de la Ville - Transmettre des connaissances sur le monde de l'entreprise - Acquérir les techniques de recherche d'emplois (utilisation des différents réseaux, rédaction des lettres et CV, valorisation des profils et des diplômes, mise en valeur des savoir-être ...) - Lutter contre le repli sur soi et le découragement - Identifier les freins à l'employabilité et les enlever - Immerger le jeune diplômé dans l'entreprise - Elaborer un projet de vie et un projet professionnel	
Rôle de la CTM	× Pilote ☐ Intercesseur × Financier	
Partenaires	- IMFPA, Collectivités territoriales, Missions Locales, France Travail, Cap Emploi, Services sociaux, CCAS, Services et centre pénitencier, d'insertion et de probation, organisations professionnelles, structures conventionnées	
Moyens à mobiliser	- Moyens humains, matériel - Plan de lutte contre la pauvreté (200 000 €) - Programme de formation	
Indicateur(s)	Suivi *Nombre de jeunes mis en parcours d'insertion *Typologie des publics par domaine d'études *Typologie des projets d'insertion *Nombre de jeunes orientés et accompagnés *Nombre d'immersions en entreprise	Évaluation *Nombre de contrats professionnels (alternances) signés à la suite de l'accompagnement proposé par le dispositif * Nombre de sorties réussies du dispositif





Action 33 : Mettre en place des campus connectés

Axe 3 : Donner des perspectives à la jeunesse

Objectif 2 : Mieux orienter les jeunes sur leurs perspectives d'avenir professionnel

Contexte Description	Difficultés d'accès à l'enseignement supérieur (certaines formations ne sont pas dispensées sur le territoire, d'autres pour la plupart sont concentrées au Centre, à Fort de France alors que les moyens de transport ne sont pas suffisamment développés). Le programme gouvernemental de campus connecté vise à élargir le champ des possibles pour les jeunes qui veulent faire des études supérieures ; ils peuvent ainsi suivre des formations de premier cycle à distance, près de chez eux. L'université est mobile permettant de lever les freins et barrières qui empêchent les jeunes de se lancer dans des études supérieures. Ce programme propose de nombreuses formations dans tous les champs disciplinaires à distance (BTS, DUT, licence) et des certifications. Un autre constat est fait sur le territoire, celui de l'illettrisme. Il désigne la situation de personnes qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne maîtrisent pas suffisamment la lecture, l'écriture et le calcul pour être autonomes dans les situations simples de la vie quotidienne. En somme, l'illettrisme est un problème complexe qui nécessite des réponses adaptées et coordonnées impliquant les systèmes éducatifs, les politiques de formation professionnelle aider les individus à acquérir et maintenir les compétences de base nécessaires à leur autonomie et à leur participation sociale.										
Mise en œuvre	- Identifier des lieux dans les quartiers enclavés de l'île pour y installer le campus, avec salles informatiques connectées en haut débit, du matériel informatique et des encadrants - Prendre en charge l'étudiant : aider à l'orientation, à l'inscription et à la demande de bourse, créer les plannings, désigner un encadrant, organiser les partiels - Organiser des temps conviviaux avec ou sans encadrants avec les élèves du campus connecté - Mettre en place des formations adaptées pour aider les personnes illettrées à acquérir les compétences de base nécessaires pour s'intégrer dans le monde du travail, à visée d'insertion professionnelle et/ou d'accès à la qualification - Mener des campagnes de sensibilisation pour prévenir l'illettrisme dès le plus jeune âge et promouvoir l'importance de l'éducation et de la formation tout au long de la vie										
Rôle de la CTM	× Pilote : (co-pilote : établissements scolaires) □ Intersesseur × Financier										
Partenaires	- Digitale Académie, RITLES, établissements d'enseignement supérieur, collectivités territoriales (DGA 2ducation Formation, Emploi, Jeunesse [la Maison du retour et de la Famille]), Associations, AGEFMA										
Moyens à mobiliser	- Moyens financiers pour soutenir les programmes spécifiques de lutte contre l'illettrisme - Lieux conviviaux dans les territoires enclavés identifiés mis à disposition par les collectivités - Matériel informatique dont la maintenance est assurée par les collectivités - Connexion haut débit - Au moins un encadrant par campus										
Indicateur(s)	<table> <thead> <tr> <th data-bbox="292 1579 949 1646">Suivi</th><th data-bbox="949 1579 1412 1646">Evaluation</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="292 1646 949 1713">*Création de campus connectés sur le sol martiniquais</td><td data-bbox="949 1646 1412 1713">*Taux de réussite des élèves inscrits dans le campus connecté</td></tr> <tr> <td data-bbox="292 1713 949 1780">*Nombre d'inscription</td><td data-bbox="949 1713 1412 1780">*Niveau de diplôme obtenu</td></tr> <tr> <td data-bbox="292 1780 949 1874">*Nombre de formations dispensées</td><td data-bbox="949 1780 1412 1874">*Impact des programmes de lutte contre l'illettrisme = taux de sortie du dispositif</td></tr> <tr> <td data-bbox="292 1874 949 1942">*Nombre de personnes dans le programme de formation contre l'illettrisme</td><td data-bbox="949 1874 1412 1942"></td></tr> </tbody> </table>	Suivi	Evaluation	*Création de campus connectés sur le sol martiniquais	*Taux de réussite des élèves inscrits dans le campus connecté	*Nombre d'inscription	*Niveau de diplôme obtenu	*Nombre de formations dispensées	*Impact des programmes de lutte contre l'illettrisme = taux de sortie du dispositif	*Nombre de personnes dans le programme de formation contre l'illettrisme	
Suivi	Evaluation										
*Création de campus connectés sur le sol martiniquais	*Taux de réussite des élèves inscrits dans le campus connecté										
*Nombre d'inscription	*Niveau de diplôme obtenu										
*Nombre de formations dispensées	*Impact des programmes de lutte contre l'illettrisme = taux de sortie du dispositif										
*Nombre de personnes dans le programme de formation contre l'illettrisme											





Action 34 : Encourager l'engagement associatif et citoyen des jeunes

Axe 3 - Donner des perspectives à la jeunesse

Objectif 3 : Rendre les jeunes acteurs de leur temps libre, les accompagner à trouver leur place dans la société et les inciter à entreprendre

Contexte Description	Période difficile de l'adolescence où le jeune cherche des repères Difficultés à s'épanouir dans le système scolaire, ruptures voire décrochage Réalité sociale difficile Besoin d'ouvrir le champ des possibles et d'être valorisé aux yeux de la société, ne plus être considéré comme oisif L'engagement associatif et citoyen est un moyen pour les élèves de découvrir d'autres univers de vie et de travail, de sortir de la routine scolaire tout en étant encadré, de se rendre utile pour la société, d'acquérir de nouvelles compétences	
Mise en œuvre	Organisation d'une journée Colloque sur l'engagement associatif des jeunes : - Définir les modalités logistiques (salle au sein de la CTM, communication de la date à tous les acteurs, trouver les intervenants, organiser leur venue) - La conférence doit être sur le format de la co-construction : le public doit pouvoir interagir, témoignages d'actuels jeunes engagés, de service civique... Laisser un espace où les participants peuvent laisser leurs besoins en termes d'engagement associatif - Compte-rendu de la conférence et prise en compte des remarques pour peaufiner le plan d'actions - Organiser, en partenariat avec les associations (cf. le guide Asso initié par la DRAJES en collaboration avec les 3 EPCI), des tours dans les établissements scolaires pour encourager les élèves à s'engager dans des associations - Organiser des journées d'immersion « une journée avec une association » - Via les associations de démocratie et des services civiques, organiser des réunions avec les élèves sur l'engagement citoyen (vote, savoir-vivre, devoirs et droits...) - Avec la CTM, faire visiter les instances politiques de la collectivité (tenue des assemblées, délibérations, visites des services) - Forum des associations en chaque début d'année scolaire dans plusieurs lieux de Martinique pour faire connaître celles qui recrutent des bénévoles - Brochure sur l'engagement associatif et citoyen avec les contacts utiles, les démarches à suivre, les droits et les devoirs ...	
Rôle de la CTM	× Pilote □ Intercesseur × Financeur	
Partenaires	- Associations locales, ONG à implantation locale, CTM, entreprises d'économie sociale et solidaires, MDA DRAJES	
Moyens à mobiliser	- Référent jeunesse pour coordination, service civique pour l'organisation, associations - Communication autour de la journée colloque et des forums des association, ainsi que brochure à penser et réaliser	
Indicateurs	Suivi *Nombre de participants au colloque *Nombre de stands d'associations aux forums des associations *Nombre de brochures distribuées	Evaluation *Taux d'engagement associatif chez les jeunes *Taux de participation aux votes des jeunes *Durée de l'engagement associatif des jeunes





Action 35 : Créer des tiers lieux

Axe 3 - Donner des perspectives à la jeunesse

Objectif 3 : Rendre les jeunes acteurs de leur temps libre, les accompagner à trouver leur place dans la société et les inciter à entreprendre

Contexte Description	Besoin d'un lieu dédié au numérique et aux activités artistiques et culturelles, où se tiendront des ateliers, des formations ... dans l'objectif de lutter contre l'illectronisme et améliorer l'accès aux activités culturelles. Ce tiers lieu pourrait abriter une école du numérique de la 2^{ème} chance et un campus connecté⁶⁵ en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur pour que les jeunes de Martinique aient la possibilité de suivre à distance des formations diplômante, ce qui lèverait des freins de l'accès à l'enseignement supérieur.	
Mise en œuvre	- Groupe de réflexion autour de l'installation d'un ou de tiers lieux sur le territoire martiniquais et sur son orientation - Réflexion autour du Lycée Schoelcher (INSA) comme tiers lieu - Mobiliser les appels à manifestation d'intérêt/à projets dans le cadre des Fabriques de territoire et des projets européens (FEDER et FSE) pour mobiliser des fonds - Mise en place de formations gratuites des usagers à son utilisation - Mise en place de partenariats avec des écoles du numérique, des établissements culturels - Mise en place d'une école numérique de la 2^{ème} chance - Mise en place de partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur	
Rôle de la CTM	× Pilote □ Intersseur × Financeur	
Partenaires	- Conseil départemental, conseil régional, Union européenne, école d'ingénieur, d'informatique de la région, projet Simplon, Universités	
Moyens à mobiliser	- Responsable du tiers - Formateurs - Communication - Appel à projets au fil de l'eau jusqu'au 30 décembre 2019, puis autres vagues en 2020 : « Fabrique de territoire »⁶⁶ - L'Etat offre une aide majorée pour les tiers lieux qui s'implantent dans des quartiers prioritaires de la ville	
Indicateurs	Suivi *Nombre de formations dispensées *Nombre de visiteurs *Nombre d'expositions	Évaluation *Taux d'illectronisme sur le territoire où est implanté le tiers lieu *Nombre d'inscriptions au campus connecté

⁶⁵ Ce label dispensé par le ministère de l'Enseignement supérieur est co-construit avec les collectivités territoriales et les établissements d'enseignement supérieur. Le projet est subventionné à hauteur de 50 000 euros d'amorçage, plus 1000 euros par étudiant et par an, sur trois ans. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid143798/ouvrir-un-espace-labellise-campus-connecte.html#Label>

⁶⁶ https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/20190711_ami-presentation.pdf





Action 36 : Une bourse d'études pour encourager le retour des jeunes diplômés en Martinique

Axe 3 - Donner des perspectives à la jeunesse

Objectif 3 : Rendre les jeunes acteurs de leur temps libre, les accompagner à trouver leur place dans la société et les inciter à entreprendre

Contexte Description	Les jeunes entre 15 et 29 ans sont 43,5% à quitter la Martinique, pour des raisons d'études ou de travail. La Martinique ne propose pas toutes les formations en études supérieures. L'idée est d'encourager les jeunes à suivre leur projet universitaire et professionnel puis de rentrer sur l'île afin de contrer la pénurie de jeunes.	
Mise en œuvre	- Mettre en place un groupe de réflexion autour de l'attractivité de la Martinique pour les jeunes diplômés - Proposer une bourse pour les étudiants martiniquais qui feraient leurs études en hexagone à condition qu'ils reviennent travailler sur l'île dès l'acquisition du diplôme (ou sinon remboursement) - Mettre en place un groupe de réflexion avec les acteurs économiques des secteurs qui recrutent pour miser sur les filières d'avenir qui seraient éligibles à la bourse - Réfléchir aux partenariats avec les entreprises qui pourraient financer les études d'un élève s'il revient sur l'île (sur le modèle de l'alternance) - Etablir les modalités et le montant de la bourse - Communiquer autour du dispositif auprès des collèges, lycées - Assortir la bourse d'étude d'un engagement du jeune à un service minimum de 2 ans en Martinique	
Rôle de la CTM	× Pilote □ Intercesseur × Financeur	
Partenaires	- Pôle Emploi, CROUS, La Maison du retour et de la Famille (CTM), CAF, entreprises, établissements d'enseignement supérieur...	
Moyens à mobiliser	- Groupes de réflexion - Financement de la bourse (mécénat, fonds publics, entreprises, fonds européens...) - Groupe de travail multi partenarial pour créer la bourse - Communication	
Indicateurs	Suivi *Mise en place des groupes de réflexion *Etat d'avancement *Nombre d'élèves qui bénéficient de la bourse	Évaluation *Nombre d'élèves qui ont bénéficié de la bourse et qui sont revenus travailler sur l'île *Nombre d'élèves qui ont bénéficié de la bourse et qui ont trouvé du travail en Martinique





Action 37 : Organiser des temps d'accueil de qualité pendant les vacances scolaires pour le maximum d'enfants et de jeunes du territoire, avec une attention pour les plus défavorisés

Axe 3 - Donner des perspectives à la jeunesse

Objectif 3 : Rendre les jeunes acteurs de leur temps libre, les accompagner à trouver leur place dans la société et les inciter à entreprendre

Contexte Description	Les vacances scolaires sont des temps particuliers pour les élèves ; ils ne sont plus encadrés par l'école et n'ont pas les moyens, notamment financiers, de sortir de leur quotidien souvent marqué par la précarité, parfois la violence des drogues et l'alcool. Les pratiques à risques ont plus tendance à apparaître pendant ces périodes. La prise en charge des jeunes sur les temps scolaires doit s'adapter aux publics qu'elle cible. En effet, on remarque que les jeunes de plus de 15 ans ont tendance à se désintéresser de l'offre d'activités proposées hors du temps scolaire car : Ces offres s'adressent et attirent sur des enfants âgées de moins de 15 ans (7 à 14 ans) Les parents sont moins investis pour occuper le temps de leurs adolescents car ils les jugent suffisamment autonomes pour s'occuper comme ils l'entendent.	
Mise en œuvre	- Extension de l'offre existante (Dispositif Sport Vacances) aux différentes vacances scolaires ; et aux différents âges - Identifier les lieux clés pour mettre en place ces dispositifs - Prévoir des dispositifs vacances incluant l'hébergement de nuit pour sortir complètement les jeunes de leur quotidien - Proposer des activités thématiques (loisirs, cultures, arts) pour les séjours - Développer les familles de vacances ; une famille accueille pour deux semaines un enfant d'un milieu défavorisé sur le temps des vacances scolaires - Organiser un groupe de réflexion autour de ce qui pourrait être proposé aux jeunes pendant les vacances scolaires - Solliciter via un questionnaire ou des ateliers l'avis des jeunes sur ce qu'ils aimeraient avoir comme propositions - Organiser sur le temps des vacances scolaires des projets d'envergure (cf Fiche Action Encourager des projets de bénévolat en partenariat avec le tissu local) - Renforcer l'accueil en OVVV en pratiquant l'aller-vers, en communiquant au niveau des écoles et associations de parents d'élèves	
Rôle de la CTM	☐ Pilote ☒ Intercesseur ☒ Financier	
Partenaires	- Programme Ville Vie Vacances (jeunes âgées de 11 à 18 ans des quartiers prioritaires) piloté par le CGET, réseau Vacances Familiales, tissu associatif pour l'accueil familial de vacances, AVE, ANCV, associations caritatives, CCAS, MILDECA	
Moyens à mobiliser	- Les dispositifs existants disponibles - Les partenaires œuvrant pour des actions à destination des jeunes - Créer des partenariats avec les associations - Campagne de recrutement des bénévoles	
Indicateurs	Suivi *Nombre de jeunes qui bénéficient du dispositif *Nombre de camps de vacances organisés *Nombre de bénévoles recrutés	Évaluation *Qualité du climat social pendant les vacances scolaires *Niveau de satisfaction des jeunes pris en charge dans les dispositifs



Action 38 : Encourager des projets de bénévolat en partenariat avec le tissu local

Axe 3 - Donner des perspectives à la jeunesse

Objectif 3 : Rendre les jeunes acteurs de leur temps libre, les accompagner à trouver leur place dans la société et les inciter à entreprendre

Contexte Description	Constat que les jeunes sont plus impliqués et enthousiastes lorsque les projets proposés sont médiatisés (par exemple le Projet « Pays Propre ») Besoin des jeunes d'être valorisés par les autres (adultes, presses, élus) car souvent ne sont soulevés que les faits négatifs L'objectif est donc de proposer aux jeunes des projets au bénéfice de la collectivité, qui sera relayé pour montrer le potentiel de la jeunesse L'implication du tissu local permet aux jeunes d'avoir des contacts avec des personnes hors de leur quartier, cela peut encourager les ambitions Cela permet aux jeunes de s'engager et de promouvoir le bénévolat	
Mise en œuvre	- Cartographie des associations, entreprises, institutions, collectivités, musées... prêtes à travailler avec les jeunes (Cf. Guide Asso initié par la DRAJES) - Créer des partenariats notamment avec les musées pour encourager l'accès à la culture dont l'entrée serait les projets entrepris - Créer des partenariats avec des EHPAD et des maisons de retraite pour renforcer le lien intergénérationnel, donner des repères aux jeunes - Solliciter les jeunes (selon les tranches d'âge) pour co-construire un projet - Mettre en place le projet - Communiquer autour pour susciter l'intérêt de la population	
Rôle de la CTM	× Pilote □ Intercesseur × Financeur	
Partenaires	- Associations, collectivités, établissements publics, entreprises, MDA, etc., l'ensemble des acteurs qui prennent en charge des jeunes, DRAJES, les Clubs services	
Moyens à mobiliser	Référent jeunesse pour la coordination Communication pour recruter des jeunes bénévoles Salles pour préparer les ateliers de co-construction et la mise en place des projets	
Indicateurs	Suivi *Nombre de partenariats créés *Nombre d'élèves recrutés pour un projet *Participation aux ateliers de co-construction	Evaluation *Durée de l'engagement bénévole des jeunes *Projets démarrés à l'initiative de jeunes *Taux de couverture par la presse des projets



Action 39 : Organiser les Etats Généraux de la Jeunesse et élaborer le Plan territorial de la Jeunesse 2024-2034

Axe 3 - Donner des perspectives à la jeunesse

Objectif 3 : Rendre les jeunes acteurs de leur temps libre, les accompagner à trouver leur place dans la société et les inciter à entreprendre

Contexte Description	La Jeunesse martiniquaise représente un enjeu fondamental pour l'avenir de notre pays. La politique de la Jeunesse est menée jusqu'alors par plusieurs acteurs (ministères, collectivités territoriales, organismes publics, parapublics, associations, etc.). Plusieurs actions d'envergure et d'initiatives sont réalisées, montrant l'intérêt pour chacun d'accompagner, de s'investir et de s'engager pour notre Jeunesse. Cette politique publique s'appuie également sur de nombreux dispositifs, projets et actions financés. Une convention cadre a été établie entre la Collectivité Territoriale de Martinique et la Caisse d'Allocations Familiales, signée en décembre 2022, prévoyant l'organisation des États Généraux de la Jeunesse, ayant pour objectifs de : - Impulser et mener une réflexion stratégique territoriale sur la politique Jeunesse - Elaborer un plan territorial Jeunesse, mettre en cohérence, coordonner et cibler les actions du territoire, suivre sa mise en œuvre et procéder à son évaluation - Mutualiser les moyens et les ressources	
Mise en œuvre	- Création d'un Comité technique des Etats Généraux de la Jeunesse constitué d'un noyau de partenaires institutionnels (Collectivité territoriale de Martinique, Caisse d'allocations familiales, les trois communautés d'agglomération CAP NORD, Espace Sud, CACEM, CGSS, Académie, DRAJES, ARS, DEETS, Préfecture, DTPJJ, SPIP, AGEFIPH) - Organisation d'ateliers territorialisés avec les jeunes pour recueillir leurs besoins et propositions d'action sur différentes thématiques - Mise en place des Etats Généraux de la Jeunesse avec l'ensemble des parties prenantes (décideurs, experts, etc) et des professionnels et restitution des travaux - Élaboration du plan Jeunesse 2024-2034 qui en découle.	
Rôle de la CTM	☐ Pilote ☐ Intercesseur ☐ Financeur	
Partenaires	- Comité technique des Etats généraux de la Jeunesse (partenaires institutionnels) : CTM, CAF, EPCI (CAP NORD, CACEM, CAESM, Etat (Académie, DRAJES, ARS, DEETS, Préfecture), CGSS, DTPJJ , SPIP, AGEFIPH, - En fonction des thématiques : Missions locales, France Travail, RSMA, E2C, IMFPA, IMS, EFPMA, LADOM, ADIE, CCI, CMA, Martinique Développement, APAPAM, UDAF, Associations parents d'élèves, MDRE, Bailleurs sociaux, Action logement, CLAJ, FJT, CROUS, CDAD, Associations d'étudiants, Alé viré, ADAFAE, Martinique transport, OPM, EVS, CTOSMA, Mairies, etc	
Moyens à mobiliser	- Comité technique des Etats Généraux de la Jeunesse - Etudes/diagnostics existants - Moyens financiers - Moyens humains liés à l'organisation, l'animation et restitution des ateliers - Logistiques (salles, équipements informatiques, communication, matériel, réception, etc)	
Indicateur(s)	Suivi DES EGJ • Taux de participation • Nombre d'institutions présentes • Nombre d'acteurs non institutionnels présents • Nombre de thématiques abordées • Taux de satisfaction des participants	Évaluation • Taux de participation • Pertinence des acteurs et de leurs représentants aux ateliers • Pertinence et réalité du diagnostic de la Jeunesse • Pertinence des thématiques abordées • Nombre d'études, bilans, recherches utilisées • Nombre d'acteurs présents aux ateliers





3

Plan d'actions : vers une orientation stratégique des interventions

AXE STRATÉGIQUE 4

Accompagner l'évolution de la structure familiale

AXE STRATÉGIQUE 4

Accompagner l'évolution de la structure familiale

Objectif 1 Recenser la typologie de la famille et élaborer une charte territoriale de conception familiale	Action 40 Accompagner la mise en place de l'observatoire des familles	p. 112
	Action 41 Elaborer et mettre en œuvre une charte territoriale « <i>ansanm ansanm</i> » avec les familles	p. 113
Objectif 2 Renforcer l'action de prévention territoriale au profit des familles	Action 42 Soutenir la parentalité tout au long de la vie des enfants et des jeunes	p. 114
	Action 43 Etudier l'opportunité de créer des plateaux techniques territoriaux d'appui aux familles	p. 115
Objectif 3 Relancer la courbe démographique et inciter le retour au « peyi »	Action 44 Mettre en place une politique volontariste pour une relance démographique réussie	p. 116
	Action 45 Mettre en place un dispositif expérimental proposant des mesures incitatives à la natalité	p. 117



Action 40 : Accompagner la mise en place de l'observatoire des familles

Axe 4 : Accompagner l'évolution de la structure familiale

Objectif 1 : Recenser la typologie de la famille et élaborer une charte territoriale de conception familiale

Contexte Description	L'ordonnance du 3 mars 1945 modifiée par la loi du 11 juillet 1975 a institué à travers l'UNAF et les UDAF la représentation officielle de l'ensemble des familles vivant en France, auprès des pouvoirs publics. Dans ce cadre et conformément à leurs statuts, les UDAF doivent contribuer à la définition et à la mise en œuvre des politiques familiales sur le plan départemental. Pour se faire, elles se doivent de disposer d'une connaissance la plus complète des conditions de vie des familles, de leurs besoins et de leurs demandes. En Martinique, il est primordial afin de répondre efficacement aux besoins identifiés de toutes parts de constituer une banque de données permettant de définir les différentes typologies de la famille et y apporter une aide adaptée	
Mise en œuvre	- Faire un état de lieux des moyens existants (humains, financiers, techniques, bâtiminaire) - Réunir les partenaires pour coordonner les besoins et dessiner le profil du projet - Rédiger un projet de mise de place de l'Observatoire des Familles - Elaborer une programmation des enquêtes et en déterminer la périodicité - Créer des données vivantes de l'évolution de la structure familiale (rôle, besoins, de chaque membre, des besoins de chacun, - Communication en amont du projet (mailing, réseaux sociaux, flyers)	
Rôle de la CTM	☐ Pilote Intercesseur ☐ Financier	
Partenaires	- CTM (co-pilote : La maison du retour et de la famille), UDAF (co-pilote), CAF, INSEE, Services de l'Etat et toutes associations concernées	
Moyens à mobiliser	- Recrutement RH avec des compétences spécifiques (responsable, statisticien, ...) - Un lieu dédié, le cas échéant - Réunions à distance et/ou présentiel - Des outils bureautiques et technologiques pour enquêtes	
Indicateurs	Suivi	Évaluation
	*Nombre de réunions de coordination entre partenaires portant des actions *Délai de mise en place de l'action	*Nombre de thématiques traitées *Nombre d'enquêtes réalisées annuellement *Diffusion questionnaire de satisfaction auprès des partenaires





Action 41 : Elaborer et mettre en œuvre une charte territoriale avec et pour les familles »

Axe 4 : Accompagner l'évolution de la structure familiale

Objectif 1 : Recenser la typologie de la famille et élaborer une charte territoriale de conception familiale

Contexte Description	La recherche d'adhésion des familles à l'ensemble des projets d'accompagnement constitue l'orientation phare de la loi du 5 mars 2007. Pourtant, dans le cadre des ateliers, les professionnels ont souligné le manque de corrélation des actions et l'insuffisance d'informations permettant une intervention efficiente auprès des familles. Par ailleurs, beaucoup de démissions de ces dernières sont relevées qui n'adhèrent pas aux dispositifs proposés « par manque de sens pour elles ». Toutefois, d'autres parents, démunis, réclament un soutien pour mener à bien leur mission. Il s'agit donc de : - Valoriser la famille comme lieu de compétences et renforcer ses potentialités - Favoriser l'accès aux droits et aux services par l'information aux familles et le développement de nouveaux services - Favoriser le lien social, l'engagement citoyen et renforcer les solidarités - Développer une culture partagée de la prévention notamment en mobilisant les « ressources » des familles - Encourager les initiatives locales par la participation des familles et la mobilisation des acteurs - Prévenir les difficultés éducatives et soutenir les parents dans leur souhait d'exercer leurs responsabilités parentales y compris lorsqu'ils en sont temporairement empêchés - Soutenir l'action des professionnels de prévention Finalités : - Réduire les inégalités et renforcer le maillage territorial en matière d'offre de services aux familles - Favoriser l'inclusion sociale de toutes les familles tenant compte des situations de vulnérabilité	
Mise en œuvre	- Faire un diagnostic des besoins des familles - Constituer des groupes de travail, un comité de pilotage - Développer une démarche participative de confrontation des idées - Positionner les familles comme 1^{ers} partenaires et interlocuteurs - Réunir les professionnels et partenaires de l'accompagnement des familles pour définir les contours de la charte territoriale « ansanm ansanm » avec des familles	
Rôle de la CTM	☐ Pilote ☒ Intercesseur ☒ Financier	
Partenaires	CTM (pilote), La Maison du retour et de la famille, DAS, DESSI, PJJ, associations, établissements et services autorisés, CAF	
Moyens à mobiliser	Lieux répartis sur le territoire pour organiser les groupes de travail et d'échange Installer des points d'écoute pour la remontée des informations Moyens humains (animateurs, professionnels, formateurs...) Moyens de communication	
Indicateurs	Suivi *Réalisation de la charte territoriale « ansanm ansanm » avec des familles * Mise en place des temps d'échanges avec les familles, professionnels et partenaires	Évaluation *Perception par les familles du degré de mise en œuvre de la charte *Taux d'Adhésion des familles et des professionnels *Nombre de rencontres et taux de participation aux temps d'échanges *Enquête de satisfaction des familles





Action 42 : Soutenir la parentalité tout au long de la vie des enfants et des jeunes

Axe 4 : Accompagner l'évolution de la structure familiale

Objectif 2 : Renforcer l'action de prévention territoriale au profit des familles

Contexte Description	De nombreux parents (toutes classes sociales confondues) rencontrent des difficultés récurrentes avec leurs enfants et jeunes. Le phénomène de burn-out parental, fréquent et sans distinction de classe sociale est un véritable problème ; un parent qui n'a plus les moyens d'accompagner son enfant souffre psychologiquement et physiquement, de même que l'enfant qui peut alors tomber dans des comportements à risques (suicide, addictions, violences...). En donnant du temps (de loisir, de parole, de répit) aux parents, cela permet de rétablir la communication et l'équilibre familial et prévenir de la sorte les situations de violence, d'incompréhension ou de rupture entre les membres de la famille. Pour prévenir ces situations, la mise en place de temps dédiés aux parents permettra de leur octroyer un « droit au répit » favorable à des relations familiales apaisées. Il s'agit de - Proposer aux familles rencontrant des difficultés ponctuelles ou plus durables, des formes d'accompagnement souples et en proximité, dans les domaines de la prévention et de la protection - Proposer des espaces ouverts aux familles pour rendre plus accessibles les appuis proposés en prévention, notamment sur les problématiques familiales et de santé - Développer une approche d'accompagnement centrée sur le couple parental		
Mise en œuvre	Identifier les besoins - Mise en place de groupes de parole type « Café parents » pour permettre l'échange entre pairs supervisés par les professionnels de l'écoute - Développer les points d'écoute et lieux relais où les parents peuvent discuter gratuitement avec un professionnel pour « souffler » - Développer et soutenir les lieux d'accueil parents/enfants (actuellement 6 LAEP dans le Centre), les Maisons de familles et de la parentalité, - Communiquer sur les dispositifs de soutien qui existent en se rapprochant des parents - Déployer le dispositif école des parents sur tout le territoire - Coordonner les actions de parentalité à élaborer avec les dispositifs existants tels que les REAAP Conserver l'équilibre familial, notamment en cas de « co-parentalité » : - En lien avec les associations de loisirs, proposer des activités parents/enfants - Inscrire dans les projets d'école l'importance de la parentalité - Organiser des groupes de paroles pour les enfants de parents séparés (ou enfants séparés de leurs parents) dans un lieu confidentiel, entre pairs, où la parole serait libre. - Au moment de l'adolescence, proposer des activités d'échange/ateliers de médiation des rôles, où les parents prennent la place de leurs enfants et inversement, pour éviter les ruptures de dialogue (type Dos Ados) Informers les professionnels : Mettre à disposition des équipes éducatives un guide avec des points de vigilance sur les facteurs pouvant provoquer des ruptures familiales pour mieux les prévenir Module pour les professionnels sur les violences intrafamiliales Module sur les enjeux liés aux différents temps de l'enfant (notamment adolescence)		
Rôle de la CTM	☐ Pilote ☒ Intercesseur ☒ Financeur		
Partenaires	PMI (pilote), La Maison du retour et de la famille, Éducation Nationale, , associations, collectivités, CAF		
Moyens à mobiliser	- Lieux répartis sur le territoire pour organiser les moments de rencontres - Installer des points d'écoute - Moyens humains (animateurs, professionnels, formateurs...) - Moyens de communication - Financement des points d'écoute		
Indicateurs	Suivi		Évaluation
	*Nombre de points d'écoute mis en place *Nombre d'activités parents/enfants organisées		*Taux de fréquentation/Efficacité des points d'écoute et des ateliers de parole et *Satisfactions et soulagement des parents





Action 43 : Etudier l'opportunité de créer des plateaux techniques territoriaux d'appui aux familles

Axe 4 : Accompagner l'évolution de la structure familiale

Objectif 2 : Renforcer l'action de prévention territoriale au profit des familles

Contexte Description	La recherche d'adhésion des familles à l'ensemble des projets d'accompagnement constitue l'orientation phare de la loi du 5 mars 2007. Pourtant, dans le cadre des ateliers, les professionnels ont souligné le manque de corrélation des actions et l'insuffisance d'informations permettant une intervention efficiente auprès des familles. Par ailleurs, beaucoup de démissions de ces dernières sont relevées qui n'adhèrent pas aux dispositifs proposés « par manque de sens pour elles ». Toutefois, d'autres parents, démunis, réclament un soutien pour mener à bien leur mission. Il s'agit donc de : - Valoriser la famille comme lieu de compétences - Renforcer ses potentialités - Favoriser la diffusion de modalités d'intervention et de lecture du risque partagées par les différents acteurs du secteur – Etendre l'appropriation de ces modalités aux familles - Prévenir les difficultés éducatives et soutenir les parents dans leur souhait d'exercer leurs responsabilités parentales y compris lorsqu'ils en sont temporairement empêchés - Soutenir l'action des professionnels de prévention	
Mise en œuvre	- Faire un état des lieux de l'existant (des infrastructures, actions de soutien, dispositifs...) - Faire des enquêtes auprès des familles, professionnels, partenaires et organiser des séminaires pour recenser les besoins - Constituer des groupes de travail (Copil, Cotech) - Elaborer un cahier des charge	
Rôle de la CTM	☐ Pilote ☒ Intercesseur ☒ Financier	
Partenaires	- CTM (pilote), La Maison du retour et de la famille, DAS, DESSI, PJJ, associations, établissements et services autorisés	
Moyens à mobiliser	- Salles de réunion Teams ou ZOOM - Lieux répartis sur le territoire pour organiser des réunions - Moyens humains (animateurs, professionnels, formateurs...) - Moyens de communication	
Indicateurs	Suivi *Mise en place des temps d'échanges entre les professionnels- * Elaboration cahier des charges d'un plateau technique territorial d'appui aux familles	Évaluation * Taux d'adhésion des professionnels, partenaires et publics cibles à la démarche *Taux de participation aux temps d'échanges





Action 44 – Mettre en place une politique volontariste pour une relance démographique réussie

Axe 4 : Accompagner l'évolution de la structure familiale

Objectif 3 : Relancer la courbe démographique et Inciter le retour au pays

Contexte Description	La Martinique enregistre depuis plus d'une décennie une perte démographique continue qui, cumulée au phénomène de vieillissement de la population, à la baisse de la natalité et à la hausse du chômage, engendre un grave phénomène de dépeuplement du territoire. Selon l'INSEE, en 16 ans (du 1er janvier 2006 au 1er janvier 2022), le territoire a perdu 47 359 résidents soit, 11,9% de sa population de 2006. Elle passe donc d'une estimation de 397 732 habitants en 2006, à 352 205 en 2012. Si les tendances, démographiques récentes se prolongeaient, la population de Martinique atteindrait 286 500 habitants en 2042 puis 212 000 en 2070, soit 157 000 personnes de moins qu'en 2018 qui en comptait 369 000. Ce phénomène endémique provient de différents facteurs qui interagissent entre eux et qui l'accroissent d'années en années à savoir : 1) Un solde migratoire déficitaire important avec le départ massif des jeunes Entre 2010 et 2020, la part des 15-49 ans dans l'ensemble de la population passe de 46% à 37 % Le déficit des jeunes adultes compromet le renouvellement des générations. 2) La baisse de la natalité aggravée par un taux trop important de la mortalité infantile En 2020, on note 220 naissances de moins qu'en 2019, soit moins 6 %. Ce phénomène est aggravé par le taux de mortalité infantile. Si le nombre d'enfants par femme (1,95 en 2019) dépasse la moyenne de la France (1,79), le taux de mortalité infantile (10,7%) est cependant trois fois plus élevé qu'en France (3,6%) 3) Le vieillissement de la population (89 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans) Par conséquent la Martinique se classe, non seulement, au 2ème rang des régions françaises avec la plus faible part de jeunes de 0 à 24 ans (26 % contre 30 % au plan national). Elle est aussi la 2ème région française avec le taux le plus élevé de personnes de 60 ans et plus (31 % contre 27 % au niveau national). Résultats attendus : La Maison du Retour et de la Famille est un terme générique qui regroupe un ensemble de dispositifs dans le but de : - maintenir et de favoriser le retour des jeunes en Martinique - redynamiser la croissance démographique - créer les conditions d'une nouvelle dynamique sociétale				
Mise en œuvre	- Organiser des événements notamment des salons, des forums, des ateliers en Martinique et hors de Martinique, - Coordonner les actions avec les acteurs de terrain (Mairies, Associations, Académie de Martinique, CAF, OPCO, DEETS, ...) - Définir une stratégie marketing territoriale pour favoriser « le rester et le retour au pèyi », en mettant en place une politique favorisant le développement économique du pays par la mise en place d'actions en faveur des acteurs (les jeunes, les familles, les entreprises, les investisseurs,)				
Rôle de la CTM	x Pilote x Intercesseur x Financeur				
Partenaires	CTM (pilote), DAS, CAF, La Maison du retour et de la famille, Martinique Développement, Initiative Martinique Active, CLLAJ, PJJ, associations, établissements et services autorisés				
Moyens à mobiliser	Mise à disposition d'espaces pour les événements et ateliers Moyens humains Mise en place d'un SI Moyens de communication				
Indicateurs	<table> <tr> <th data-bbox="263 1845 742 1892">Suivi</th><th data-bbox="742 1845 1460 1892">Évaluation</th></tr> <tr> <td data-bbox="263 1892 742 2009"> *Nombre de bénéficiaires *Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, *Nombre d'ateliers </td><td data-bbox="742 1892 1460 2009"> *Suivi des familles *Evaluation à 3, 6, 12, 24 mois et plus *Instances de suivi en partenariat avec l'Observatoire </td></tr> </table>	Suivi	Évaluation	*Nombre de bénéficiaires *Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, *Nombre d'ateliers	*Suivi des familles *Evaluation à 3, 6, 12, 24 mois et plus *Instances de suivi en partenariat avec l'Observatoire
Suivi	Évaluation				
*Nombre de bénéficiaires *Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, *Nombre d'ateliers	*Suivi des familles *Evaluation à 3, 6, 12, 24 mois et plus *Instances de suivi en partenariat avec l'Observatoire				





Action 45 – Mettre en place un dispositif expérimental proposant des mesures incitatives à la natalité

Axe 4 : Accompagner l'évolution de la structure familiale

Objectif 3 : Relancer la courbe démographique et Inciter le retour au peyi

Contexte Description	La Martinique enregistre depuis plus d'une décennie une perte démographique continue qui, cumulée au phénomène de vieillissement de la population, à la baisse de la natalité et à la hausse du chômage, engendre un grave phénomène de dépeuplement du territoire. Selon l'INSEE, en 16 ans (du 1er janvier 2006 au 1er janvier 2022), le territoire a perdu 47 359 résidents soit, 11,9% de sa population de 2006. Elle passe donc d'une estimation de 397 732 habitants en 2006, à 352 205 en 2012. Si les tendances, démographiques récentes se prolongeaient, la population de Martinique atteindrait 286 500 habitants en 2042 puis 212 000 en 2070, soit 157 0000 personnes de moins qu'en 2018 qui en comptait 369 000. Ce phénomène endémique provient de différents facteurs qui interagissent entre eux et qui l'accroissent d'années en années à savoir : - 1) La baisse de la natalité aggravée par un taux trop important de la mortalité infantile - En 2020, 3 530 enfants sont nés en Martinique ; ce sont 220 naissances de moins qu'en 2019, soit moins 6 % - Ce phénomène est aggravé par le taux de mortalité infantile. En effet, le nombre d'enfants par femme (1,95 en 2019) dépasse la moyenne de la France (1,79). Mais le taux de mortalité infantile (10,7%) est trois fois plus élevé qu'en France (3,6%) - 2) Le vieillissement de la population (89 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans) - Les effets de la baisse de natalité, de l'allongement de l'espérance de vie et de l'émigration des jeunes adultes se conjuguent pour accélérer le phénomène de vieillissement de la population, très marqué en Martinique - Par conséquent la Martinique se classe, non seulement, au 2ème rang des régions françaises avec la plus faible part de jeunes de 0 à 24 ans (26 % contre 30 % au plan national). Elle est aussi la 2ème région française avec le taux le plus élevé de personnes de 60 ans et plus (31 % contre 27 % au niveau national)										
Mise en œuvre	- Déployer un dispositif d'aides pour soutenir les jeunes parents inscrits dans la dynamique de la Maison du retour et de la famille et surtout et lever les freins au retour à l'emploi et à tout dispositif d'insertion professionnelle : - Une prime à la natalité pour le 2ème et 3ème enfant selon des critères et conditions d'éligibilité - Organiser des événements autour de la santé sexuelle, la parentalité, atelier intergénérationnel « s'aimer comme avant »										
Rôle de la CTM	x Pilote x Intersesseur x Financeur										
Partenaires	- CTM (pilote), La Maison du retour et de la famille, DAS, CAF, associations, établissements et services autorisés										
Moyens à mobiliser	- Moyens humains, - Moyens financiers										
Indicateurs	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Suivi</th><th>Évaluation</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de bénéficiaires</td><td>*Suivi des familles</td></tr> <tr> <td>Nombre de naissance enregistrée</td><td>*Mise en place d'outils de suivi pour évaluer l'efficacité des mesures d'accompagnement au retour et de réintégration</td></tr> <tr> <td>Nombre de parents accompagnés</td><td>Développer un service de soutien psychosocial pour mesurer l'adaptation à la vie au peyi</td></tr> <tr> <td>Nombre de parents inscrits dans un retour à l'emploi</td><td>*Instances de suivi en partenariat avec les acteurs</td></tr> </tbody> </table>	Suivi	Évaluation	Nombre de bénéficiaires	*Suivi des familles	Nombre de naissance enregistrée	*Mise en place d'outils de suivi pour évaluer l'efficacité des mesures d'accompagnement au retour et de réintégration	Nombre de parents accompagnés	Développer un service de soutien psychosocial pour mesurer l'adaptation à la vie au peyi	Nombre de parents inscrits dans un retour à l'emploi	*Instances de suivi en partenariat avec les acteurs
Suivi	Évaluation										
Nombre de bénéficiaires	*Suivi des familles										
Nombre de naissance enregistrée	*Mise en place d'outils de suivi pour évaluer l'efficacité des mesures d'accompagnement au retour et de réintégration										
Nombre de parents accompagnés	Développer un service de soutien psychosocial pour mesurer l'adaptation à la vie au peyi										
Nombre de parents inscrits dans un retour à l'emploi	*Instances de suivi en partenariat avec les acteurs										



3.2.3 Échéanciers

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS	PRINCIPAUX LIVRABLES	2025	2026	2027	2028	2029
1-Améliorer la prévention, le repérage et le suivi des enfants vulnérables	Objectif 1 : Mieux détecter et prévenir précocement les situations à risque et de danger	Action 1 – Améliorer l'accès à la prévention des populations cibles	- Plan de communication en direction du grand public - Mise en application de la saisine ASE					
		Action 2 – Actualiser et renforcer le protocole de recueil des informations préoccupantes	- Nouveau protocole signé des partenaires - Diffusion du guide					
		Action 3 – Renforcer la coordination des acteurs de la protection de l'enfance en matière de prévention	- Mise en place d'un pilotage partenarial : convention par EPCI, avec communes, CAF, services de l'Etat, centres sociaux, associations, ARS, etc. - Mise à disposition liste référents repérage / établissement - Création cellule scolaire de l'EN dans les ESSMS - Lancement d'un annuaire, d'une plateforme collaborative numérique et autres (teams, blog, ...) - Mise en œuvre de programmes transdisciplinaires...					
	Objectif 2 : Améliorer la prise en charge des publics cibles	Action 4 – Elaborer un outil PPE adapté aux réalités du territoire	- Canevas de PPE normalisé - Mode opératoire pour utilisation					
		Action 5 – Accompagner les parents dans la Gestion du Budget Familial (GBF)	- Information des professionnels - Mise en œuvre d'un mode opératoire pour le signalement au Magistrat					
		Action 6 - Améliorer la prise en compte de la santé physique et psychique de l'enfant	- Procédure systématisant les bilans d'admission et les bilans psychologiques - Bilan avec les différents acteurs à posteriori des différents parcours - Mise en œuvre des formations sur le développement et les besoins fondamentaux de l'enfant (garantir maillage territorial)					
		Action 7 - Mettre en œuvre le protocole de prise en charge psychiatrique	- Mise en place accueil d'urgence, hospitalisation en lit mineur, pédopsychiatrie, accueil en famille thérapeutique - Maillage territorial de la prise en charge psychiatrique - Signature convention CHMD /CTM					
		Action 8 – Coordonner et renforcer l'action éducative à domicile et en milieu ouvert	- Sensibilisation des acteurs, accompagnement des parents - Application du protocole - Création de places, passerelle entre dispositifs administratif et judiciaires					
		Action 9 – Renforcer la mise en œuvre du Contrat Jeune Majeur	- Établissement passerelle avec le plan pauvreté et plan d'action avec ADEPAPE - Renforcement des moyens dédiés à cette aide, « mentorat et parrainage					

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS	PRINCIPAUX LIVRABLES	2025	2026	2027	2028	2029
2- Optimiser les dispositifs existants et les partenariats	Objectif 1 : Améliorer la prévention auprès des enfants, des jeunes et des parents	Action 10 – Accompagner les 1000 premiers jours de l'enfant	- Création Maison des 1000 jours - Définition protocole - Prise en charge en partenariat avec la CAF avec attention particulière dans le cas de grossesses multiples ou rapprochées					
		Action 11 - Accompagner les familles avec un enfant en situation de handicap	- Construction partenariat (ensemble des services) - Recensement des besoins des familles et information - Un programme d'accompagnement par enfant					
		Action 12 – Elaborer un guide pratique des acteurs de l'enfance, la jeunesse et de la famille	- Brochure numérique en ligne avec système de mise à jour en temps réel (et modérateurs) - Mise en place communauté de pratiques et de savoirs					
		Action 13 – Elaborer un outil PPE adapté aux réalités du territoire	1 Promeneur du Net par structure d'accueil - Diffusion d'un support audiovisuel - Mise en œuvre d'une émission Multi support (web, médias, ...)					
		Action 14 – Accompagner les parents dans la Gestion du Budget Familial (GBF)	1 PAEJ par bassin de vie accessible par les jeunes - Campagne d'information des jeunes et familles sur les PAEJ					
		Action 15 - Améliorer la prise en compte de la santé physique et psychique de l'enfant	- Lancement des actions de la MDA : - Aménagement d'un dispositif mobile (bus					
		Action 16 - Mettre en œuvre le protocole de prise en charge psychiatrique	- Lancement « boussole des jeunes » avec la CAF - Développement d'un « chat » animé par les Promeneurs du net – partenariat CAF					
	Objectif 2 : Optimiser les accueils immédiats d'urgence, faire évoluer les dispositifs judiciaires et mieux préparer les sorties de l'ASE	Action 17 – Coordonner et renforcer l'action éducative à domicile et en milieu ouvert	- Sensibilisation des acteurs, accompagnement des parents - Application du protocole - Création de places, passerelle entre dispositifs administratif et judiciaires					
		Action 18 – Renforcer la mise en œuvre du Contrat Jeune Majeur	- Établissement passerelle avec le plan pauvreté et plan d'action avec ADEPAPE - Renforcement des moyens dédiés à cette aide, « mentorat et parrainage					
		Action 19 – Renforcer la mise en œuvre du Contrat Jeune Majeur	- Établissement passerelle avec le plan pauvreté et plan d'action avec ADEPAPE - Renforcement des moyens dédiés à cette aide, « mentorat et parrainage					

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS	PRINCIPAUX LIVRABLES	2025	2026	2027	2028	2029
2- Optimiser les dispositifs existants et les partenariats	Objectif 3 : Diversifier et améliorer l'accompagnement des enfants et des jeunes	Action 20 – Consolider et renforcer les dispositifs de lutte contre les sorties sèches de l'ASE	- Rédaction protocole - Mobilisation partenariat	●.....➡				
		Action 21 - Adapter l'accueil familial au profit des jeunes dans le cadre de l'accueil spécialisé	- Mise en place bureau placement familial - Création pool de compétences en accueil familial nourrissons, mineurs à troubles psychologique - Création pool accueil familial d'urgence	●.....➡				
		Action 22 – Expérimenter d'autres modes d'accueil pour les jeunes enfants	- Elaboration de projets expérimentaux - Extension de l'expérimentation, si pertinente		●.....➡			
		Action 23 – Formaliser le dispositif de parrainage	- Construction partenariat matérialisée par signature charte ou équivalent - Formalisation parrainage / Action de mise en relation intergénérationnel / Professionnels - Institution comité d'autorisation, de suivi et contrôle du parrainage	●.....➡				
		Action 24 – Promouvoir l'accueil durable et bénévole par un tiers	- Réalisation de Supports de communication interne et externe - Intensification de la recherche de possibilités d'accueil dans l'environnement familial - Evaluation des capacités du tiers bénévole et accompagnement - Contractualisation avec le tiers bénévole - Mise en place d'un dispositif de défraiement tiers digne de confiance	●.....➡				
		Action 25 - Diversifier et adapter l'offre d'hébergement	- Création de solutions d'accueil des fratries (Villages d'enfants), et autres accueils en fonction des besoins - Création de l'accueil familial spécialisé en cas de troubles du comportement - Expérimentation de formes de séjours de rupture et autres dispositifs permettant de maintenir la continuité de l'accompagnement	●.....➡				
		Action 26 - Organiser la maîtrise des risques au sein des établissements et lieux de vie œuvrant en protection de l'enfance	- Mise en place d'une réflexion partagée entre les différents établissements - Construction d'un plan de gestion des risques - Formalisation du signalement d'événements indésirables	●.....➡				



AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS	PRINCIPAUX LIVRABLES	2025	2026	2027	2028	2029
3-Donner des perspectives à la jeunesse	Objectif 1 : Mieux détecter et prévenir précocement les situations à risque et de danger	Action 27 – Informer les jeunes par des actions itinérantes autour des grandes thématiques propres à la jeunesse	2 caravanes par an, en valorisant les partenariats et les opérateurs existants - Mobilisation des acteurs et partenaires pour des événements itinérants					
		Action 28 - Prévenir les risques liés à la consommation de drogues et des conduites addictives	- Campagne de sensibilisation des jeunes - Développement du partenariat					
		Action 29 – Des ateliers « j'aime ma Martinique » pour sensibiliser à la richesse du territoire et « manger mieux » pour rappeler l'importance d'une alimentation équilibrée	- Mise en œuvre dans les écoles (cités éducatives pour 2020) - Mise en œuvre au sein des ACM (plans mercredis, etc...), écoles de la 2nde chance, RSMA, missions locales - Concours en direction des ADOS, des NEETS – appel à projets partenarial ADOS					
		Action 30 – Favoriser le lien intergénérationnel entre les « Anciens » et les jeunes – Garantir la transmission du patrimoine culturel	- Mise en œuvre de temps d'échange en présentiel par EPCI - Campagnes de recensement des jeunes - Développement de systèmes de colocation intergénérationnel par speed dating					
	Objectif 2 : Améliorer la prise en charge des publics cibles	Action 31 – Elaborer le guide d'information et d'orientation de Martinique	- Information des professionnels - Mise en œuvre d'un mode opératoire pour le signalement au Magistrat					
		Action 32 - Étendre le dispositif « ma première expérience professionnelle »	- Procédure systématisant les bilans d'admission et les bilans psychologiques - Bilan avec les différents acteurs à posteriori des différents parcours - Mise en œuvre des formations sur le développement et les besoins fondamentaux de l'enfant (garantir maillage territorial)					
		Action 33 - Mettre en place des campus connectés	- Mise en place accueil d'urgence, hospitalisation en lit mineur, pédopsychiatrie, accueil en famille thérapeutique - Maillage territorial de la prise en charge psychiatrique - Signature convention CHMD / CTM					
	Objectif 3 : Rendre les jeunes acteurs de leur temps libre, les accompagner à trouver leur place dans la société et les inciter à entreprendre	Action 34 – Encourager l'engagement associatif et citoyen des jeunes	- Sensibilisation des acteurs, accompagnement des parents - Application du protocole - Création de places, passerelle entre dispositifs administratif et judiciaires					
		Action 35 – Créer des tiers-lieux	- Établissement passerelle avec le plan pauvreté et plan d'action avec ADEPAPE - Renforcement des moyens dédiés à cette aide, « mentorat et parrainage					

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS	PRINCIPAUX LIVRABLES	2025	2026	2027	2028	2029
3-Donner des perspectives à la jeunesse	Objectif 3 : Rendre les jeunes acteurs de leur temps libre, les accompagner à trouver leur place dans la société et les inciter à entreprendre	Action 36 – Informer les jeunes par des actions itinérantes autour des grandes thématiques propres à la jeunesse	Mise en place une bourse pour un nombre défini de jeunes assortie à l'engagement à un service minimum en Martinique ou un retour à la fin des études, si départ		●.....▶			
		Action 37 - Prévenir les risques liés à la consommation de drogues et des conduites addictives	- Cartographie des territoires non couverts - Emergence de lieux d'accueil pour valoriser le patrimoine Mise en œuvre des temps d'accueil (partenariat CAF/ETAT)	●.....▶				▶
		Action 38 – Des ateliers « j'aime ma Martinique » pour sensibiliser à la richesse du territoire et « manger mieux » pour rappeler l'importance d'une alimentation équilibrée	Organisation de deux rencontres par an, pour mise en relation de jeunes avec les associations / ONG	●.....▶				▶
		Action 39 – Favoriser le lien intergénérationnel entre les « Anciens » et les jeunes – Garantir la transmission du patrimoine culturel	- Elaboration du plan territorial Jeunesse - Mutualisation des moyens et ressources	●.....▶				▶
		Action 40 – Elaborer le guide d'information et d'orientation de Martinique	- Mise en place e l'observatoire des familles - Production de données chiffrées familiales - Organisation d'enquêtes diverses	●.....▶				

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS	PRINCIPAUX LIVRABLES	2025	2026	2027	2028	2029
4-Soutenir l'évolution de la structure familiale	Objectif 1 : Recenser la typologie de la famille et élaborer la charte territoriale de conception familiale	Action 41 – Elaborer et mettre en œuvre la charte territoriale « ansanm » avec et pour les familles	- Réalisation d'un diagnostic des besoins des familles en interaction avec celles-ci sur des thématiques ciblées - Elaboration de la charte					
		Action 42 - Soutenir la parentalité tout au long de la vie des enfants et des jeunes	- Créer de lieux de rencontres en parents « Café parents », groupes de parole - Etendre le dispositif école des parents sur tous les territoires de proximité, la Maison des familles et de la Parentalité - Faciliter la médiation familiale - Rapprocher les professionnels et parents (soigner la relation de confiance)					
	Objectif 2 : Renforcer l'action de prévention au profit des familles	Action 43 – Etudier l'opportunité de créer des plateaux techniques territoriaux d'appui aux familles	- Etat des lieux de l'existant (infrastructures, action de soutien, dispositifs...) - Enquêtes auprès des familles/professionnels et partenaires et séminaires, groupes de travail - Elaboration d'un cahier des charge					
	Objectif 3 : Relancer la courbe démographique et inciter le retour au péyi	Action 44 – Mettre en place une politique volontariste pour une relance démographique réussie	- Elaboration d'une stratégie marketing territoriale - Organisation d'événements autour du « rester et retour au péyi » - Développement d'actions de terrain - Mise en place d'un SI					
		Action 45 – Mettre en place un dispositif expérimental proposant de mesures incitatives à la natalité	- Déploiement d'un dispositif d'aide et de soutien aux jeunes parents de retour - Prime à la natalité au 2ème et 3ème enfant					



4 Instances de pilotage, de suivi et d'évaluation

La politique en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, tant à l'échelle nationale que locale a été **marquée par de multiples changements**. D'un côté, une évolution sociale, à travers une **transformation de la structure familiale** et une apparition plus précoce et plus forte des **comportements déviants** chez les jeunes. D'un autre côté, les thématiques de l'enfance, et la jeunesse et de la famille sont marquées par une progression législative, notamment en 2007 et en 2016, où la prise en compte des besoins de l'enfant est devenue **centrale dans la protection de l'enfance**. Des ajustements sont donc nécessaires : c'est pourquoi la création d'un mode de gouvernance est indispensable pour **faire vivre** ce schéma.

Ainsi, la mise en œuvre du Schéma de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille doit bénéficier d'un **suivi constant**, afin d'accompagner les potentielles évolutions sociétales et législatives et **d'une évaluation régulière**. A noter que **l'évaluation est un enjeu majeur de ce schéma**, et qu'elle **s'appuie sur des indicateurs d'évaluation présents dans chaque fiche action**. L'appropriation de ce schéma, à la fois par les professionnels de l'action sociale, les partenaires institutionnels, les associations et les usagers, implique une **concertation à plusieurs niveaux**. Cela s'inscrit dans un **contexte partenarial** entre les différents professionnels et associations concourant à ces thématiques. Une **dynamique d'échange d'informations et de bonnes pratiques** est également primordiale.

En effet, l'implication forte et constante de nombreux acteurs permet de réviser les attentes et les actions à mener lors de ce schéma, afin d'atteindre les objectifs fixés.

La gouvernance de ce schéma s'articule en trois niveaux :

- **Stratégique**
- **Institutionnel**
- **Opérationnel**

La CTM, chef de file de la protection de l'enfance, de la jeunesse et de la famille

Pour atteindre les objectifs et les axes stratégiques de ce schéma, il faut rappeler que la CTM est le chef de file de la protection de l'enfance, de la jeunesse et de la famille. Du point de vue de la gouvernance, elle adopte le schéma, approuve les conventions et les partenariats.

L'ODPE, chargé du suivi de la mise en œuvre du schéma et de l'évaluation

Au niveau stratégique, le dispositif de gouvernance de ce schéma doit s'appuyer sur l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE). En effet, l'article L226-3-1 du code de l'action sociale et des familles dispose que cet observatoire a pour mission de « *suivre la mise en œuvre du schéma départemental* ». Ainsi, l'ODPE devra **assurer la centralisation des outils de pilotage, de suivi, d'actualisation et d'évaluation de la mise en œuvre de ce schéma**.

L'ODPE a pour mission principale d'évaluer tous les organismes de l'Aide Sociale à l'Enfance. Il doit ainsi disposer **d'outils de mesure et de pilotage** durant toute la durée du schéma, et donc mettre en place des indicateurs de suivi et d'évaluation qui assurent la mesure de l'effet des actions menées.

Pour cela, il convient que les partenaires partagent des données chaque trimestre. Afin d'obtenir des outils de comparaison fiables, les partenaires et l'ODPE doivent travailler à la mise en place de matrices communes pour traiter ces informations de façon homogène. Ces indicateurs doivent être élaborés selon les indicateurs de suivi et d'évaluation inscrits dans chaque fiche action, et seront regroupés en tableaux de bord. L'objectif est de mesurer les taux de réalisation des actions en vue d'une adaptation constante de ces actions.



4.1 Comité de pilotage

Le comité de pilotage est une **instance décisionnelle regroupant autour de la CTM les principaux partenaires et financeurs sur les champs de l'enfance, de la jeunesse et de la famille**. Il s'agit d'une instance d'avis et d'orientation chargée de :

- **L'examen des éléments d'observation qui lui sont restitués**
- **La formulation de propositions d'un point de vue stratégique, notamment des actions prioritaires à mener pour l'année et le calendrier de mise en œuvre des actions**
- **La révision des orientations stratégiques**
- **L'expression d'un avis sur la politique de la CTM de la protection de l'enfance**
- **La validation des propositions émises par le comité technique**
- **Les modalités de mise en œuvre des actions du schéma**

Il doit permettre d'en rendre compte, à minima une fois par an, de la mise en œuvre du schéma. Afin de développer la logique partenariale et de répondre aux attentes des acteurs de l'aide sociale, il doit formaliser des temps d'échange entre acteurs institutionnels et mettre en place un calendrier de rencontres. Enfin, comme il est en charge du calendrier de mise en œuvre et des modalités de mise en œuvre des actions, le comité de pilotage prévoit également une certaine souplesse en rendant possible la prise en compte d'autres actions répondant aux enjeux du territoire, dans la période d'application du schéma.

4.2 Comité technique

Le comité technique est une instance chargée du suivi opérationnel de la mise en œuvre du schéma. Il réunit les acteurs de terrain (institutionnels, associations, représentants des usagers) pour les impliquer dans la remontée d'informations et la prise de décisions. Cette instance répond au besoin des professionnels d'un dialogue facilité avec la CTM.

Ainsi, ils **assistent à la réalisation des différents objectifs et des actions inscrites dans le schéma**. Il est composé de l'ensemble des organismes pilotes des actions et des référents de chaque groupe de travail thématique. Il se réunit chaque trimestre.

Ses missions sont les suivantes :

- **Programmation des travaux à conduire sur la période, en définissant les actions prioritaires à mettre en œuvre**
- **Echanges sur le suivi de la mise en œuvre des actions et les difficultés rencontrées**
- **Définition et redéfinition du calendrier et des modalités de mise en œuvre des objectifs stratégiques et des actions prévues par le schéma départemental**



4.3 Groupes de travail thématiques

Les fiches action sont déclinées en objectifs qui eux répondent aux axes stratégiques du schéma.

Elles mettent en relief la finalité, la mise en œuvre, les moyens à mobiliser, les indicateurs de suivi et d'évaluation de chaque action. Un ou plusieurs référents pilotes seront désignés afin de mettre en place, de suivre et d'évaluer ces actions.

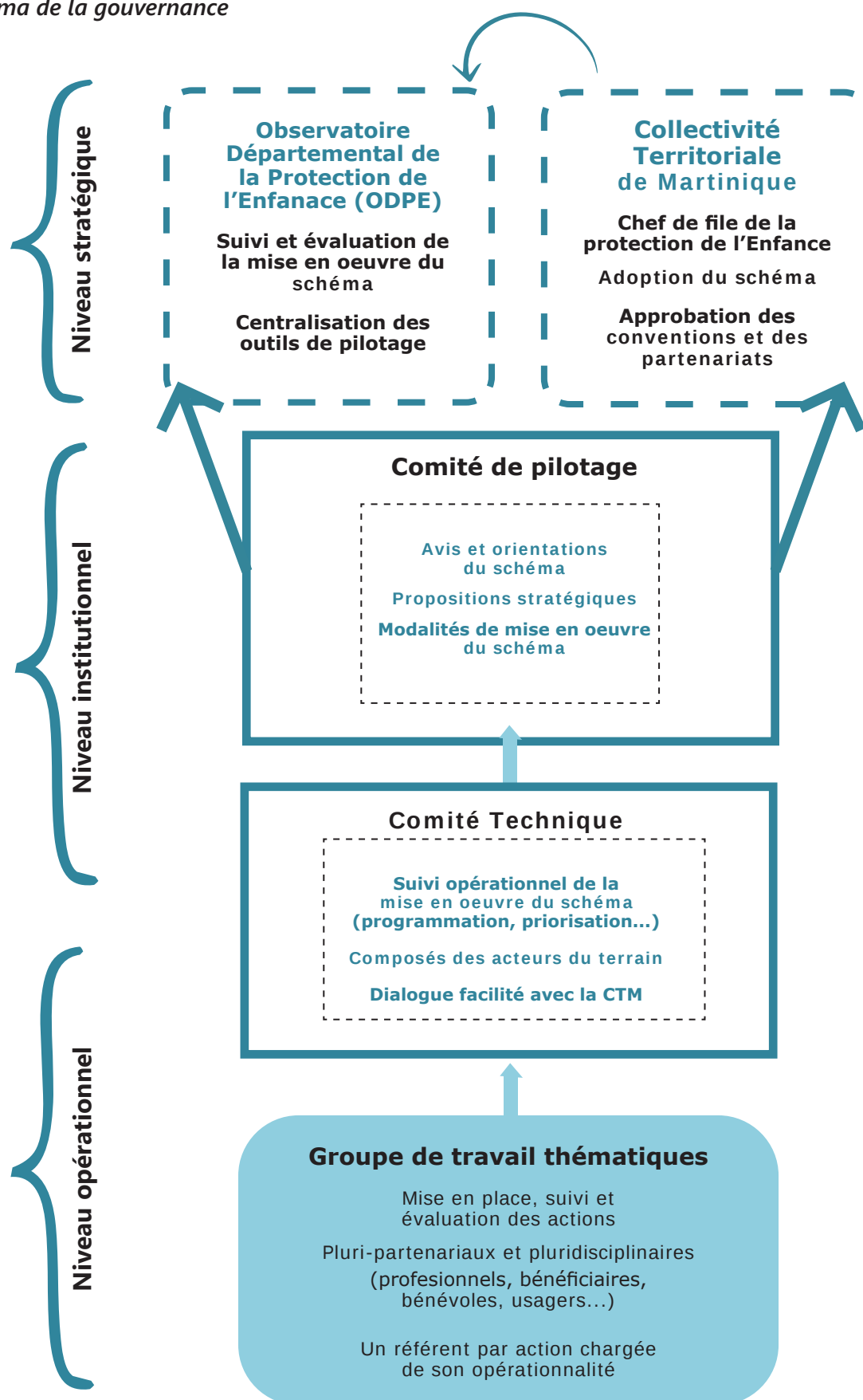
Chaque référent est ainsi chargé d'organiser des groupes de travail thématiques pour chaque domaine, au moins une fois par an, sur les différents zones géographiques de la Martinique.

Ces **instances techniques de concertation doivent être composées de manière pluri-institutionnelle et pluridisciplinaire**, afin que les actions soient le fruit d'un travail partenarial.

Il s'agit également d'inclure des personnes issues de la société civile, afin que des bénéficiaires, des bénévoles et des usagers puissent apporter leur contribution. Lors de ces réunions, des propositions de mise en œuvre, d'éventuelles difficultés et actions correctives seront proposées. Ces groupes de travail thématiques seront également l'occasion d'associer les usagers au suivi et à l'amélioration du schéma et des actions liées à ce dernier, dans le but d'une mobilisation commune.

Les attentes et les besoins des publics cibles de chaque action (qu'il s'agisse des enfants, jeunes ou/et parents) seront recueillis à cette occasion. Ainsi, les professionnels et les usagers pourront échanger autour de chaque action du schéma (**Illustration : Schéma de la gouvernance**).





Remontée d'informations régulière entre tous les acteurs



5

Cartographie des besoins en équipements sociaux et médico-sociaux du secteur de la Protection de l'Enfance

ACTION 8

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	BESOINS EN ÉQUIPEMENTS		
	Etablissements	Services	Spécificités (Profil des jeunes, nombre, mixité, ...)
Augmentation du nombre de mesures restant en attente Modalités d'intervention insuffisantes, ne correspondant pas aux besoins quotidiens d'accompagnement des parents		AEMO avec hébergement	➤ 30 mesures
Manque de TISF		TISF avec intervention les mercredi, week-ends et jours fériés	20 ➤ Nord 20 ➤ Sud 20 ➤ Centre
Pas de MABJ		Prestataire pour MABJ	
Peu de dispositifs parents/enfants	Espace-rencontre parents / enfants tout public (<i>en termes de prévention primaire</i>) et habilité pour les VM		2 ➤ Sud 1 ➤ Centre 2 ➤ Nord
	Une maison de la famille pour maintien des liens parents/enfants dans le cadre du placement		Regroupement familial y compris dans le cadre de DVH et DVM

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	BESOINS EN ÉQUIPEMENTS		
	Etablissements	Services	Spécificités <i>(Profil des jeunes, nombre, mixité, ...)</i>
- Incapacité des établissements à répondre aux besoins d'accueil sur le territoire	1 Foyer territorial répondant à l'accueil, l'observation et l'orientation et aux accueils d'urgence		<i>Accueil sans condition :</i> - garçons et filles - de 0 à 18 ans ➤ 60 places
	4 Lieux de Vie et d'Accueil (LVA)		- 3 « Mixtes », - 1 « Filles », - Age : 13/18 ans ➤ 7 à 10 pl.
	2 LVA à versant médico-social pour prise en charge des situations complexes		- Filles : 10-14 - Garçons : 10-14 ➤ 7 à 10 places.
	1 accueil collectif mixte		- pour enfants porteurs de handicaps lourds <i>(sans condition d'âge, sexe, ...)</i> ➤ 10 places



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	BESOINS EN ÉQUIPEMENTS		
	Etablissements	Services	Spécificités (Profil des jeunes, nombre, mixité, ...)
- Absence de lieux d'accueil et de dispositifs d'accompagnement en faveur des enfants présentant des troubles du comportement		1 Prestataire pour organisation de séjours de rupture pour les enfants confiés	- Mixte - âge : 13/18 ans
		2 Dispositifs de prise en charge intensive	- pour filles - pour garçons - 13-18 ans ➤ 10 places, chacun
	2 unités d'hospitalisation		- Mixtes - Urgence - Accueil programmé ➤ 10 places, chacun
		1 Accueil familial thérapeutique	➤ 30 places
		Équipe mobile médico-sociale auprès des familles d'accueil	- 10 FA (Nord) - 10 FA (Centre) - 10 FA (Sud)

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	BESOINS EN ÉQUIPEMENTS		
	Etablissements	Services	Spécificités (Profil des jeunes, nombre, mixité, ...)
▪ Diversification des lieux d'accueil ▪ Dispositifs innovants		Accueil familial spécialisé	▪ 30 ASFAMS spécialisés (es)
	1 pouponnière		▪ 30 places
	Pensions de familles pour jeunes majeurs		
	Lieu d'accueil pour une prise en charge adaptée des fratries (type <u>villages d'enfants</u>)		▪ 60 enfants, ▪ de 0 à 18 ans
		Suivi des enfants en DHQ	▪ 30 mesures



Glossaire

A

AAH Allocation Adultes Handicapés
ACISE Association Citoyenne pour l'Insertion Solidaire et Économique
ACM Accueil Collectif de Mineurs à Caractère Éducatif
ADAE Association Départementale Actions Éducatives
ADAFAE Association Départementale d'Aide aux Familles et d'Action Éducative
ADEPAPE Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance
AEEH Allocation d'Éducation de l'Enfant en Situation de Handicap
AED Aide Éducative à Domicile
AED-R Aide Éducative à Domicile Renforcée
AEMO Action Éducative en Milieu Ouvert
AEMO Renforcée Assistance Éducative en Milieu Ouvert Renforcée
AFOM Atouts Faiblesses Opportunités Menaces (analyse)
AGBF Aide à la Gestion du Budget Familial
ALEFPA Association Laïque pour l'Éducation, la Formation la Prévention et l'Autonomie
ALS Allocation de Logement Social
ANPE Agence Nationale pour l'Emploi
ARS Agence Régionale de Santé
ASE Aide Sociale à l'Enfance
ASFAM Assistants Familiaux
ASV Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement

B

BIT Bureau International du Travail
BMO Besoins en Main d'Œuvre
BTS Brevet de Technicien Supérieur

C

CHRS Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CJC Consultations Jeunes Consommateurs
CJM Contrats Jeunes Majeurs
CLLAJ Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CMU-C Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CPAH Centre de Protection de l'habitat
CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CROUS Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CSAPA Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CTM Collectivité Territoriale de Martinique
CV Curriculum Vitae

D

DAS Direction de l'Action Sociale
DJSCS Direction Jeunesse Sports et Cohésion Sociale
DPPEF Direction de la Prévention et Protection Enfance et Famille
DSDEN Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
DHQ Décision d'Hébergement au Quotidien
DUT Diplôme Universitaire Technique
DVH Droit de Visite et Hébergement
DVM Droit de Visite Médiaté

E

EHPAD Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EPCI Établissement Public de Coopération Intercommunal
ESAT Établissement et Service d'Aide par Le Travail
ESMS Équipements Sociaux et Médico-Sociaux
ETP Équivalent Temps Plein

F

FA Famille d'Accueil
FAJ Fonds d'Aide aux Jeunes
FEDER Fonds Européen de Développement Régional
FJT Foyer des Jeunes Travailleurs
FSE Fonds Social Européen
FSL Fonds de Solidarité pour le Logement

Glossaire

I

IME Institut Médico- Éducatif
IMPRO Institut Médico- Professionnel
INSEE Institut de la Statistique et des Études Économiques
IP Information Préoccupante
ITEP Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

L

LAEP Lieu d'Accueil Enfants Parents

M

MASP Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MATERMIP (réseau de périnatalité)
MDA Maison Des Adolescents
MECS Maison d'Enfants à Caractère Social
MIL Éducation aux Médias et à l'Information pour Tous
MILDECA Mission Interministérielle contre Les Drogues et les Conduites Addictives
MMPH Maison Martiniquaise des Personnes Handicapées
MSA Mutualité Sociale Agricole

N

NEET Not in Education, Employment or Training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)
NTICS Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

O

ODPE Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance
ONG Organisation Non Gouvernementale
ONISEP Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions

P

PACS Pacte Civil De Solidarités
PAEJ Point Accueil Et Écoute Jeunes
PIA Martinique Portail Intranet Académique Martinique
PJJ Protection Judiciaire de la Jeunesse
PPE Projet Pour l'Enfant

Q

QI Quotient Intellectuel

R

RSA Revenu de Solidarité Active
RSMA Régiment du Service Militaire Adapté
RITLES Réseau International des Tiers Lieux d'Enseignement

S

SAE Service d'Action Éducative
SAEMO Service d'Action Éducative En Milieu Ouvert
SEJF Schéma de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille

T

TIC Technologies de l'Information et de la Communication
TISF Technicien de l'intervention Sociale Et Familiale

U

UDAF Union Départementale des Associations Familiales

Notes

[illegible]

Notes

This image shows a full page of white paper designed for handwriting practice. It features 20 evenly spaced, horizontal dashed lines that run across the entire width of the page. The lines are thin and light gray, providing a guide for letter height and placement without being distracting. There is no text or other markings on the page.

Notes

[illegible]

Notes

[illegible]

CONTACTS

DGA COHESION SOCIALE

Direction des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux

Tél : 05 96 55 25 94 – 05 96 55 37 81

mail : schema-EJF@collectivitedemartinique.mq



**SCHÉMA DE L'ENFANCE,
DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE
DE LA MARTINIQUE**
2025-2030



HÔTEL DE LA CTM
Rue Gaston Defferre – Cluny CS 30137
97201 Fort-de-France Cedex
0596 518 578
courrier@collectivitedemartinique.mq
<https://www.collectivitedemartinique.mq>